à
Son Excellence l'honorable L. A. Jetté,
Lieutenant-Gouverneur de la Province
de Québec.

Avec les meilleurs compliments de
Paul de Cazes

Québec 6 septbre 1905.

MANUEL

DE

# L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE

# MANUEL

DE

# L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE

DE LA

# PROVINCE DE QUEBEC

PRÉPARÉ PAR

**PAUL DE CAZES**

*Secrétaire du département de l'Instruction publique*

---

**EDITION NOUVELLE**

**Contenant le Programme d'Etudes, les règlements concernant l'examen pour les Brevets de Capacités et la loi de Pension de Retraite.**



LIBRAIRIE BEAUCHEMIN [à resp. limitée]
256, rue St-Paul, MONTRÉAL

1905

# PRÉFACE

---

*Ce manuel où sont réunies toutes les dispositions scolaires que les instituteurs et les institutrices doivent connaître, permettra à ces fonctionnaires de se renseigner sur leurs devoirs et leurs droits, sans être obligés de consulter la loi de l'Instruction publique et les règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique dans lesquels les articles qui s'y rapportent sont disséminés.*

*Comme appendice, en outre des formules s'appliquant à certains articles du texte, on trouvera le programme des différentes matières du cours d'études dont l'enseignement est obligatoire dans toutes les écoles catholiques, les articles des règlements concernant les examens pour les brevets de capacité et enfin la loi de Pension de Retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire.*

*L'index très détaillé permettra de trouver avec la plus grande facilité l'article auquel on voudra référer.*

## Explication des abreviations

C. C. — Code civil.
C. M. — Code municipal.
C. P. C. — Code de procédure civile.
L. I. P. — Loi de l'Instruction publique.
P. E. — Programme d'études.
R. C. C. — Règlements du comité catholique.
S. R. Q. — Statuts refondus de Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

# MANUEL DE L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE

## CHAPITRE I.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ÉCOLES.



## CHAPITRE II.

### RÉGIE ET ADMINISTRATION DES ÉCOLES.



## CHAPITRE III.

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.



## APPENDICE.

## CHAPITRE I.

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES — TABLEAU SYNOPTIQUE DES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT — PROGRAMME D'ÉTUDES AVEC DIVISIONS ANNUELLES ET INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES.

## CHAPITRE II.



---

## CHAPITRE III.



---

## CHAPITRE IV.



---



---

# MANUEL

DE

# L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE

---

## CHAPITRE I.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ÉCOLES.

---

### SECTION I.

*Année scolaire.*

1. Les écoles sont fermées, chaque année, du premier de juillet au premier lundi de septembre; mais les commissaires et les syndics d'écoles peuvent, avec l'approbation du Surintendant et lorsque les circonstances l'exigent, ouvrir leurs écoles, ou quelqu'une d'entre elles, pendant une partie de cette époque de l'année. R. C. C., art. 119.

2. Les écoles doivent fonctionner sans interruption, à l'exception des jours de congé indiqués ci-après, depuis l'ouverture des classes jusqu'à l'époque des vacances, à moins d'une autorisation spéciale du Surintendant. R. C. C., art. 120.

3. Les jours de congé pour les écoles catholiques sont les suivants:

1° Les dimanches, les fêtes d'obligation et les samedis;

2° Le jour de la commémoration des morts (2 novembre);

3° Du 31 décembre au 6 janvier inclusivement;

4° Le mercredi des cendres;

5° Le jeudi saint et le vendredi saint;

6° Et les autres jours de congé qui peuvent être accordés par autorité religieuse ou civile, par le Surintendant de l'Instruction publique ou par résolution des commissaires ou des syndics d'écoles, avec l'autorisation du Surintendant. R. C. C., art. 121.

## SECTION II.

*Heures de classe.*

4. Les classes commenceront à neuf heures du matin pour se terminer à quatre heures du soir; cependant les commissaires peuvent prescrire, par résolution, que la durée des classes sera moins longue. R. C. C., art. 122.

5. Il y aura le matin et le soir, vers le milieu de la classe, une récréation d'au moins dix minutes pendant laquelle les enfants sortiront de l'école. La récréation du milieu du jour sera d'au moins une heure et quart. Pendant ces différentes récréations les élèves devront être surveillés. R. C. C., art. 123, 124, 145 § 17 et 155.

## SECTION III.

*Visiteurs d'écoles.*

6. L'instituteur doit permettre, aux personnes ci-dessous énumérées, de visiter son école et il doit leur donner tous les renseignements qui peuvent la concerner:

1. Le Surintendant de l'Instruction publique;
2. Les membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique;
3. Les juges de la Cour Suprême, de la Cour du Banc du Roi et de la Cour Supérieure, professant la religion catholique, domiciliés dans la Province;
4. Les membres catholiques du parlement fédéral demeurant dans la Province;
5. Les membres catholiques de la législature de Québec;
6. Le curé ou le desservant de la municipalité;
7. Le secrétaire catholique du département de l'Instruction publique;
8. Les principaux et les professeurs des écoles normales catholiques;
9. Les membres catholiques du conseil des Arts et Manufactures résidant dans la municipalité;
10. Le maire et les juges de paix catholiques résidant dans la municipalité;
11. Les colonels, les lieutenants-colonels, les majors et le plus ancien capitaine de milice catholique résidant dans la municipalité. L. I. P., art. 71, 72, 73, 74 et 75.

## SECTION IV.

### *Mobilier et autres fournitures de l'école.*

**7.** Toutes les salles de classe seront suffisamment pourvues de pupitres et de sièges à dossiers qui devront être faits d'après des plans approuvés par le Surintendant et acceptés par l'inspecteur d'écoles. R. C. C., art. 107.

**8.** Les sièges et les pupitres seront disposés de telle sorte que les élèves feront face au maître. Les longues tables devraient être remplacées par des pupitres de deux places. R. C. C., art. 108.

**9.** La hauteur des sièges sera proportionnée à la taille des élèves de manière que leurs pieds reposent bien sur le plancher lorsqu'ils seront assis. R. C. C., art. 109.

**10.** Les bancs et les pupitres seront fixés solidement sur le plancher et on laissera entre chaque rangée un passage d'au moins dix-huit pouces de largeur. En arrière et de chaque côté de la classe, il y aura un espace d'au moins trois pieds entre le mur et les pupitres, et on laissera un espace de trois à cinq pieds entre l'estrade du maître et la première rangée de pupitres. R. C. C., art. 110.

**11.** Les pupitres seront pourvus de tablettes où les élèves pourront déposer leurs effets. R. C. C., art. 111.

**12.** Il y aura pour le maître une estrade d'au moins six pouces de hauteur. Sur cette estrade sera placée une table-bureau ou tribune fermant à clef. R. C. C., art. 112.

**13.** Il y aura une armoire-bibliothèque, fermant aussi à clef, pour y déposer les livres et les archives de l'école. R. C. C., art. 113.

**14.** Un tableau noir d'au moins trois pieds et demi de hauteur s'étendra sur toute la largeur de la classe, en arrière de la tribune du maître. La partie inférieure de ce tableau ne sera pas fixée à plus de deux pieds et demi au-dessus du plancher ou de l'estrade; s'il est possible, il y aura un autre tableau noir sur chacun des murs latéraux. Le bas des tableaux sera pourvu d'une tablette pour y recevoir la craie et les brosses. R. C. C., art. 114.

**15.** Toute école sera pourvue d'un poêle, à moins que l'on ait un autre système de chauffage, d'une boîte à bois ou à charbon, d'une pelle et d'un tisonnier. R. C. C., art. 115.

16. Les autres objets qui constituent en outre le mobilier scolair et qui doivent se trouver dans chaque classe sont:

Un crucifix ou au moins une croix et une image encadrée ou un statue de la sainte Vierge,

Une pendule,

Une cloche d'appel,

Un timbre ou un signal,

Un thermomètre,

De la craie et des brosses pour le tableau noir,

Une fontaine à robinets ou un seau couvert et aussi au moins un gobelet,

Un balai,

Une copie des règlements scolaires et du programme d'études adopté,

Un tableau détaillé de l'emploi du temps,

Un journal d'inscription et d'appel d'après la formule approuvée. R. C. C., art. 116.

17. De plus, il doit y avoir dans chaque école:

Un registre pour les visiteurs,

Une méthode de lecture, collée sur carton ou sur planchette,

Un panier à papier,

Une série complète de cartes géographiques et les cartes spéciales de la Puissance du Canada et de la province de Québec, lesquelles devront être approuvées,

Un globe terrestre,

Un dictionnaire approuvé et un exemplaire de chacun des livres de classe approuvés, en usage dans la municipalité. R. C. C., art. 117.

---

## CHAPITRE II.

### RÉGIE ET ADMINISTRATION DES ÉCOLES.

### SECTION I.

*Dispositions générales.*

18. Toute personne, pour enseigner dans une école sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles catholiques, doit être pourvue d'un brevet de capacité conféré par une école normale ou un bureau d'examinateurs, sauf, cependant, les ministres du culte catholique et les membres d'une corporation religieuse, de l'un ou de l'autre sexe, instituée pour les fins de l'enseignement, qui en sont exemptés. L. I. P., art 93, et R. C. C., art. 24 et 25.

**19.** L'instituteur doit admettre les élèves de cinq à seize ans dans les écoles élémentaires, et jusqu'à l'âge de dix-huit ans dans les écoles modèles et académiques. L. I. P., art. 247.

**20.** Les enfants domiciliés dans un arrondissement où il y a une école en activité ne peuvent fréquenter l'école d'un autre arrondissement de la municipalité, sans une permission spéciale des commissaires ou des syndics d'écoles, selon le cas. Mais tout contribuable d'un arrondissement où il n'y a pas d'école en activité peut envoyer ses enfants à l'école d'un arrondissement voisin du sien, situé dans les limites de sa municipalité, en payant la rétribution mensuelle exigée pour les enfants de cet arrondissement. L. I. P., art. 120.

**21.** Tout enfant peut fréquenter l'école modèle ou académique de sa municipalité, mais nul enfant résidant hors de l'arrondissement où est située telle école ne peut la fréquenter s'il n'a les connaissances requises pour suivre les cours modèles ou académiques. L. I. P., art. 121.

**22.** Le traitement de l'instituteur doit être payé à l'expiration de chaque mois d'enseignement. L. I. P., art. 215 § 16 et 241.

**23.** L'instituteur doit avoir un sous-maître ou une sous-maîtresse pour toute école élémentaire où la présence moyenne excède cinquante élèves et pour toute école modèle, servant en même temps d'école élémentaire, quand le nombre des élèves inscrits est de quarante ou plus. Ce sous-maître ou cette sous-maîtresse doit être diplômé. L. I. P., art. 93 et 222, et R. C. C., art. 129.

**24.** Lorsque plusieurs instituteurs enseignent dans la même école, le principal ou directeur, lequel est nommé par la commission scolaire, est seul responsable de l'enseignement qui se donne aux enfants et de la discipline de l'école. R. C. C., art. 130 et 143.

**25.** L'instituteur ne peut être obligé à balayer les classes, laver les planchers de l'école et allumer le feu. Il peut, néanmoins, accepter de faire ces travaux quand il réside dans sa maison d'école. R. C. C., art. 118.

**26.** Il est interdit à l'instituteur de fournir le combustible nécessaire pour chauffer les salles de classe ou les autres pièces de la maison d'école affectées à son logement ou à l'usage des élèves ; ce combustible devant être fourni par la commission scolaire. R. C. C., art. 118.

**27.** Dans aucun cas, la rétribution mensuelle ne peut être perçue par l'instituteur, sous peine de nullité de paiement. L. I. P., art. 245.

## Section II.

### *Règlements concernant les élèves.*

**28.** Les élèves doivent être munis de tout ce qui est nécessaire po suivre les cours. R. C. C., art. 150.

**29.** Nul élève ne pourra avoir accès à l'école s'il vient d'une m son où sévit un cas de maladie contagieuse, telle que la rougeole, fièvres scarlatines, la petite vérole, la diphtérie, la fièvre typhoïde, et et il ne pourra être admis qu'avec un certificat de médecin ou une au preuve évidente, constatant que tout danger de contagion a cessé. C. C., art. 147.

**30.** Les élèves doivent entrer sur le terrain de l'école en arrivan et retourner immédiatement chez eux, en sortant de l'école. R. C. C art. 148.

**31.** Chaque élève doit être à sa place pour la prière qui se fait ava et après la classe, et à laquelle il doit assister avec recueillement. C. C., art. 149.

**32.** Toute absence d'un élève doit être justifiée à sa rentrée par s -ents ou ceux qui en tiennent lieu. Si l'absence peut être prévu -e doit en avertir le maître.

Il est très important que les élèves soient tous présents à la visi de l'inspecteur, aux examens, à la distribution des prix, etc. R. C. C art. 151.

**33.** Aucune permission pour absence d'une partie de la classe n sera accordée, à moins de maladie ou d'un billet de la part des paren expliquant les motifs de cette absence. R. C. C., art. 152.

**34.** Au commencement de chaque récréation, les élèves doiven prendre leurs précautions afin de ne pas sortir pendant la classe, ce qu n'est accordé que pour cause de maladie. R. C. C., art. 153.

**35.** Les élèves doivent rendre compte à l'instituteur de leur con duite sur le terrain de l'école, et en venant à l'école ou en retournant la maison, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents ou d ceux qui en tiennent lieu. R. C. C., art. 155.

**36.** Les élèves qui cassent ou endommagent un meuble ou un obje quelconque sont tenus de payer la valeur du dommage. R. C. C., ar 156.

# CHAPITRE III.

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.

### SECTION I.

### *Dispositions générales.*

**37.** A moins d'une autorisation spéciale, aucun instituteur ou institutrice ne peut enseigner avant d'avoir dix-huit ans accomplis pour les instituteurs et dix-sept ans accomplis pour les institutrices. R. C. C., art. 125.

**38.** L'instituteur n'est pas obligé d'accepter les charges municipales.

Il est exempt aussi de servir comme juré. C. M., art. 209 § 3; S. R. Q., art. 2621.

**39.** Le traitement de l'instituteur est insaisissable. C. P. C., art. 599 § 8.

**40.** L'instituteur est responsable des dommages causés les élèves sous sa garde. C. C., art. 1054.

**41.** L'instituteur ne peut être le secrétaire-trésorier ou l'assistant-secrétaire-trésorier de sa commission scolaire. L. I. P., art. 307.

**42.** L'instituteur ne peut être commissaire ou syndic d'écoles de la commission scolaire sous le contrôle de laquelle il enseigne. L. I. P., art. 147.

**43.** Quand l'instituteur n'a pas atteint l'âge de la majorité, son engagement est néanmoins valable à toute fin, et il peut poursuivre et être poursuivi, comme s'il était majeur, pour tout ce qui concerne cet engagement. L. I. P., art. 221.

**44.** Le brevet de capacité de l'instituteur peut être révoqué pour cause d'incapacité, de mauvaise conduite, d'immoralité, d'ivrognerie, ou d'infraction grave dans l'exercice de ses devoirs, pour refus de subir un nouvel examen quand il en est requis par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, ou quand il s'est glissé des informalités dans son examen. L. I. P., art. 57 et R. C. C., art. 60 et 61.

**45.** Chaque fois qu'il sera démontré au comité catholique du C seil de l'Instruction publique, par rapport spécial et motivé d'un i pecteur d'écoles, qu'un instituteur enseigne dans son district d'insp tion sans avoir les connaissances requises, bien que cet instituteur s porteur d'un brevet de capacité, le comité catholique pourra exiger q tel instituteur se présente de nouveau devant le bureau d'examinateu pour y subir un nouvel examen; à défaut par cet instituteur d'obte un nouveau brevet, celui précédemment obtenu est annulé et avis d en être donné, par le Surintendant, dans la *Gazette officielle.* R. C., art. 61.

**46.** L'engagement de l'instituteur peut être résilié pour cau d'incapacité, de négligence à remplir ses devoirs, d'insubordinatio d'inconduite ou d'immoralité. L. I. P., art. 215 § 2, et R. C. ( art. 61.

**47.** Toute personne laïque diplômée ou non diplômée, qui enseig dans les écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écol doit payer 2% sur son traitement pour le fonds de pension de retrait cette somme peut lui être retenue par la commission scolaire qui l'er ploie. L. I. P., art. 513 § 1 et 520.

## SECTION II.

### *Engagements des instituteurs et institutrices.*

**48.** Les commissaires et les syndics ne pourront engager leurs in tituteurs ou leurs institutrices pour moins d'une année scolaire, except pour terminer une année déjà commencée; ni pour plus d'une anné scolaire, sauf dans les cas spéciaux laissés à la discrétion du Surinter dant. Les instituteurs devront avoir dix-huit ans accomplis, et le institutrices dix-sept ans accomplis.

Dans le cas d'impossibilité de trouver des instituteurs ou de institutrices ayant les qualités requises par la loi, la permission d'e engager d'autres peut être accordée par le Surintendant sur productio d'un certificat donné aux aspirants par le curé de leur paroisse et su la recommandation de l'inspecteur d'écoles et du curé de la localité o ils seront engagés. De plus, il faudra que les personnes pour lesquelle on demande l'autorisation d'enseigner sans diplôme s'engagent, pa écrit, à subir l'examen à la prochaine session du bureau d'examina teurs. L. I. P., art. 216 et R. C. C., art. 125.

**49.** L'engagement de l'instituteur est fait par écrit, en vertu d'un résolution adoptée par la commission scolaire; il n'est valable que quand il est ratifié par une résolution. L. I. P., art. 217.

**50.** A l'acte d'engagement, la commission scolaire est représentée par son président ou, en son absence, par le secrétaire. L. I. P., art. 219.

**51.** L'acte d'engagement doit être signé par le président ou le secrétaire de la commission scolaire, selon le cas, et l'instituteur. (*Voir formule No* 3). L. I. P., art. 218.

**52.** L'engagement de l'instituteur est fait en triplicata.
Une copie est transmise au surintendant de l'Instruction publique dans les quinze jours qui suivent sa passation, une autre est remise à l'instituteur et la troisième est déposée dans les archives de la commission scolaire. L. I. P., art. 220.

**53.** Les commissaires et les syndics d'écoles après avoir décidé, par résolution adoptée à une session régulière, de ne pas engager un instituteur pour l'année suivante, doivent, avant le premier mai qui précède l'expiration de l'engagement de cet instituteur, lui signifier, par écrit, leur intention à cet effet. (*Voir formule No* 4). L. I. P., art. 223.

**54.** L'instituteur qui n'a pas reçu la notification mentionnée dans l'article qui précède se trouve engagé pour l'année scolaire suivante, pour la même école, et aux mêmes conditions, à moins qu'une des causes spécifiées à l'article 46 de ce manuel puisse être invoquée contre lui. L. I. P., art. 224.

**55.** Dans la notification qu'ils adressent à l'instituteur pour l'informer que ses services ne seront plus requis pour l'année scolaire suivante, les commissaires ou les syndics d'écoles ne sont pas tenus de donner les raisons qui motivent leur décision. L. I. P., art. 225.

**56.** Tout avis donné collectivement ou simultanément aux instituteurs par les commissaires ou les syndics d'écoles, et toute convention faite avec eux dans le but d'éluder quelqu'une des dispositions de la loi ou des règlements scolaires sont nuls.
Mais les commissaires ou les syndics d'écoles peuvent, par une même résolution, déclarer que les services de plusieurs de leurs instituteurs ne seront pas requis pour l'année scolaire suivante. L. I. P., art. 226.

**57.** L'instituteur qui ne veut pas s'engager pour l'année suivante doit donner, par écrit, avis de son intention aux commissaires ou aux syndics d'écoles, suivant le cas, avant le premier mai qui précède l'expiration de son engagement. (*Voir formule No* 5). L. I. P., art. 227.

**58.** Sauf le cas prévu par l'article 54 de ce manuel, les commissaires ou les syndics d'écoles ne sont pas tenus d'accepter les services d'un instituteur qui ne leur convient pas. L. I. P., art. 228.

## SECTION III.

### *Devoirs des instituteurs et institutrices.*

**59.** Quand l'instituteur est empêché de faire sa classe, il doit en avertir les commissaires ou syndics d'écoles, d'avance, si c'est possible. R. C. C., art. 144.

**60.** L'instituteur ne doit se servir, dans son école, que des livres de classe approuvés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. L. I. P., art. 43, 56, 215 § 4, 438 § 9 et R. C. C., art. 131.

**61.** L'instituteur doit enseigner toutes les matières du cours d'études du degré de l'école qu'il dirige. L. I. P., art. 215 § 3.

**62.** L'enseignement de la religion doit tenir le premier rang parmi les matières du programme d'études et se donnera dans toutes les écoles. Les élèves doivent se conformer aux instructions du curé en ce qui regarde leur conduite morale et religieuse. R. C. C., art. 67.

**63.** L'instituteur doit faire un examen public dans son école à la fin de chaque année scolaire. L. I. P., art. 215 § 6, et 438 § 4.

**64.** L'instituteur laïc doit assister chaque année aux conférences pédagogiques qui sont données par les inspecteurs d'écoles.

Il donnera congé à ses élèves pendant le temps qu'il sera absent pour ces conférences et recevra une indemnité de soixante-quinze centins pour chacun des deux jours qu'elles dureront. Cette indemnité est payée aussi aux instituteurs et institutrices qui n'ont pas à se déplacer pour assister aux conférences. R. C. C., art. 16 § 2 amendé.

**65.** L'instituteur est tenu à une surveillance attentive de ses élèves. Cette surveillance doit être exercée pendant toutes les récréations. R. C. C., art. 124 et 145 § 17.

**66.** Il est particulièrement du devoir de l'instituteur :

1° De veiller à ce que l'école soit ouverte et convenablement chauffée au moins trente minutes avant l'heure fixée pour le commencement de la classe du matin ;

2° De veiller attentivement à la ventilation et à la température de l'école. D'ouvrir les fenêtres et les portes pendant chaque récréation afin de renouveler l'air des classes ;

3° De porter un soin particulier à la propreté de l'école, des lieux d'aisances et des autres dépendances scolaires;

4° D'empêcher que l'on détériore le mobilier, les clôtures ou les dépendances de l'école, et d'écrire aux commissaires ou aux syndics pour les prévenir des dommages qui pourraient être causés à la propriété scolaire ou pour leur demander les améliorations nécessaires;

5° De faire exécuter fidèlement le programme d'études approuvé et de classer ses élèves de manière que chacun puisse faire des progrès satisfaisants;

6° D'exiger qu'un élève sache bien tout ce qui doit s'enseigner dans sa propre classe avant de le faire passer dans une classe supérieure.

7° De préparer et d'afficher dans chaque classe un tableau détaillé de l'emploi du temps;

8° De ne permettre que l'usage des livres autorisés;

9° De commencer et de terminer la classe par la prière;

10° D'occuper continuellement ses élèves pendant les heures de classe et de faire tous ses efforts pour rendre son enseignement attrayant et efficace;

11° De tenir un registre où il inscrit les notes que les élèves méritent pour leur travail et d'additionner ces notes à la fin du mois, afin de donner la liste des places au commencement de chaque mois;

12° De donner aux élèves les explications verbales nécessaires avant de leur donner une leçon à apprendre ou un devoir à écrire, de s'efforcer de rendre ses explications claires et de s'assurer qu'elles sont bien comprises par tous les élèves;

13° De s'occuper exclusivement de ses élèves pendant les heures de classe et, en conséquence, de ne faire alors aucun travail personnel;

14° De s'efforcer de faire comprendre aux élèves qu'ils sont, à l'école, sous une direction paternelle, d'éviter autant que possible les punitions corporelles et de n'employer aucune punition dégradante. Il devra éviter surtout de frapper les élèves à la tête ou à la figure avec la main ou de toute autre manière. Dans les écoles où il y a un principal ou directeur, les punitions corporelles lui sont réservées; (*Voir art.* 245 *du Code civil*).

15° De lire aux élèves et de leur expliquer de temps en temps les règlements qui les concernent et de veiller attentivement à ce qu'ils soient fidèlement exécutés;

16° D'exercer une surveillance active sur la conduite de ses élèves; (*Voir art.* 1054 *du Code civil*).

17° De tenir avec soin le journal d'appel et de s'enquérir des causes d'absence ou de retard;

18° D'avoir soin du registre des visiteurs et de le présenter à chaque visiteur qui pourra y inscrire les remarques que sa visite lui inspirera;

19° De préparer les rapports et les statistiques exigés de lui par le Surintendant, l'inspecteur et les commissaires ou les syndics d'écoles;

20° De se conformer aux instructions qui lui sont données par l'inspecteur d'écoles, auquel il doit, à sa demande, communiquer tous les documents en sa possession, et de suivre les règlements adoptés par sa commission scolaire. L. I. P., art. 81 et 215 § 5, et R. C. C., art. 145.

**67.** L'instituteur doit tenir à ce que ses élèves:

1° Assistent régulièrement à l'école;

2° Suivent le cours d'études autorisé et se conforment aux règlements de l'école;

3° Gardent le silence pendant la classe;

4° Soient studieux, respectueux envers lui et prévenants pour leurs camarades;

5° S'abstiennent de tout langage malséant ou vulgaire;

6° Se présentent à l'école proprement et décemment vêtus et avec les mains et le visage nets. R. C. C., art. 146.

**68.** L'instituteur n'admettra à l'école aucun élève venant d'une maison où sévit une maladie contagieuse, telle que la rougeole, la fièvre scarlatine, la petite vérole, la diphtérie, la fièvre typhoïde, que sur un certificat de médecin ou une preuve évidente que tout danger de contagion a cessé. R. C. C., art. 147.

**69.** Lorsqu'un élève refuse de se soumettre aux règlements de l'école, d'obéir à son maître, ou lorsque sa conduite devient une cause de scandale pour ses condisciples, l'instituteur peut l'expulser provisoirement de sa classe. Dans ce cas, il doit immédiatement en donner avis aux parents de cet élève ou à ceux qui en tiennent lieu, et aux commissaires ou aux syndics d'écoles qui pourront ordonner que cet élève soit renvoyé de l'école d'une manière définitive. Il ne sera pas admis en classe tant que la décision des commissaires ou des syndics d'écoles n'aura pas été donnée.

Dans le cas où l'instituteur négligerait d'avertir les commissaires ou les syndics d'écoles, comme il est dit ci-dessus, les parents de l'élève expulsé peuvent s'adresser directement à ceux-ci. R. C. C., art. 157.

**70.** Si l'élève renvoyé promet de changer de conduite et de se soumettre aux règlements de l'école, il pourra, avec le consentement de l'instituteur et des commissaires, être admis de nouveau à l'école. R. C. C., art. 159.

---

# APPENDICE.

PROGRAMME D'ETUDES.—EXAMEN DES CANDIDATS AU BREVET D'INSTITUTEUR.—LOI DE PENSION DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.—FORMULES.

# PROGRAMME D'ÉTUDES

## CHAPITRE I.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES—TABLEAU SYNOPTIQUE DES MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT — PROGRAMME D'ÉTUDES AVEC DIVISIONS ANNUELLES ET INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES.

### SECTION I.

*Organisation pédagogique des écoles.*

**71.—I. Instruction morale et religieuse.**—L'enseignement de la religion doit tenir le premier rang parmi les matières du programme des études, et se donner ponctuellement dans toutes les écoles.

Les élèves qui se préparent à faire leur première communion seront l'objet d'une attention spéciale, en ce qui concerne l'enseignement du catéchisme. Au besoin, on les dispensera d'une partie des exercices de la classe.

Il est du devoir des maitres de suivre les avis du curé, en ce qui regarde la conduite morale et religieuse de tous les élèves.

**72.—II. Classement des élèves.**— Les écoles à un seul maitre ne doivent pas comprendre trop de catégories d'élèves. Un instituteur qui fractionne trop ses classes divise outre mesure son temps et ses forces et rend le maintien de l'ordre difficile, sinon impossible.

Quatre classes ou divisions pour les écoles élémentaires du second degré, et trois pour celles du premier degré, sont tout à fait suffisantes. Et dans ces classes ou divisions, on ne doit pas établir de sous-divisions; excepté peut-être dans la

première année — où un enseignement spécial pourrait, en cas de nécessité, être donné provisoirement à un certain nombre d'enfants moins avancés. Dans le cours modèle, on n'aura jamais plus de deux divisions. Et ainsi, dans le cours académique.

Dans les écoles élémentaires à deux maîtres, le premier maître doit surveiller activement l'enseignement qui se donne à tous les élèves. Mais il se chargera lui-même de la troisième et de la quatrième année, et son assistant sera chargé des deux premières années. S'il n'y a qu'une division dans le cours modèle, le maître de cette classe enseignera en même temps aux élèves de la quatrième année, c'est-à-dire à ceux du cours élémentaire—second degré.

Une année pourrait suffire à la rigueur pour l'étude dés matières de chaque division ou année, avec des élèves d'un talent et d'une application ordinaires. Dans bien des cas cependant, surtout dans les écoles élémentaires de la campagne où la fréquentation laisse à désirer et où l'instituteur doit diriger plusieurs classes à la fois, il faut faire *doubler* la même année aux élèves trop faibles pour passer avec profit dans une classe supérieure.

Afin de multiplier son temps, il est du devoir de l'instituteur de faire profiter le plus grand nombre possible d'élèves de ses explications. Chaque fois que la chose sera praticable, il fera donc participer deux et même, pour certaines spécialités, trois classes à son enseignement.

**73.—III. Tableau de l'emploi du temps.**—Vu les conditions parfois considérablement différentes où se trouvent les écoles, il n'est pas imposé de tableau unique de l'emploi du temps.

Mais chaque titulaire est tenu d'en préparer un pour son école, et de le soumettre à l'appréciation de l'inspecteur. Après approbation, cet horaire sera affiché, bien en vue, dans les salles de classe.

Il devra satisfaire aux conditions générales suivantes:

Toutes les matières du programme des études y auront leur place, exactement déterminée par jour et par heure.

A chacune des spécialités sera attribué le temps qui lui revient en raison de son importance, soit absolue, soit relative. Les leçons d'écriture et de lecture, par exemple, auront plus de durée dans le cours élémentaire que dans le cours modèle; et l'on y suppléera peu à peu par les devoirs écrits. L'étude de la langue maternelle est indispensable partout et au même degré; mais il n'en est pas de même de l'étude de la seconde langue. Le temps consacré à la langue étrangère peut donc varier selon les besoins des élèves. L'enseignement du calcul est aussi nécessaire partout; mais le développement du cours de mathématiques, en étendue et en intensité, peut varier sans invonvénient, selon qu'il se donne dans une école rurale, ou dans une école commerciale. Et ainsi du cours d'agriculture; il sera plus complet et par suite prendra plus de temps dans les régions agricoles que dans les centres industriels. Le dessin, tout en restant substantiellement le même, s'oriente d'après les exigences des milieux, la nature et la constitution des écoles, et occupe dans le règlement journalier une place plus ou moins considérable. Enfin, d'une façon générale, plus d'une leçon se mesure différemment, suivant qu'elle s'adresse à des filles ou à des garçons; les besoins de ces deux catégories d'élèves ne sont pas tout à fait les mêmes.

Il faut tenir compte de toutes ces considérations dans la confection du tableau de l'emploi du temps. Les adaptations doivent néanmoins se faire sans que le programme subisse ni d'altérations graves, ni de modifications trop considérables, car le niveau général de l'instruction doit être le même dans toutes les écoles. Il s'agit simplement d'interpréter le programme des études et de l'appliquer avec discernement. On n'est pas autorisé à le changer et à le bouleverser.

Un bon emploi du temps proportionne aussi les leçons et les devoirs aux différents cours et à l'âge des enfants. Ces exercices seront donc plus brefs dans le cours élémentaire que dans le cours modèle, et dans le cours modèle que dans le cours académique. Toutefois, sous le prétexte d'éviter un effort trop long et trop continu de la part des élèves, il ne faudrait pas donner dans ces coupures multipliées et ces fractionnements exagérés, qui tiennent la classe dans un mouvement perpétuel et empêchent toute application sérieuse. Avec les jeunes élèves du cours élémentaire, les exercices ne doivent pas durer plus de vingt minutes, et pas plus d'une demi-heure avec les autres, sauf quelques rares exceptions. Avec les élèves du cours modèle, la durée moyenne et ordinaire des exercices est d'une demi-heure. Avec ceux du cours académique, les exercices ne doivent généralement pas dépasser une heure.

L'ordre rationnel demande que les spécialités les plus importantes, ou qui exigent le plus grand effort d'attention, soient placées de préférence au début des classes, tels sont les exercices de grammaire, d'arithmétique, de rédaction. Il importe, en outre, de disposer les exercices dans un ordre varié et hygiénique: un exercice facile après un exercice fatigant, un devoir écrit après une leçon orale, un exercice debout après un exercice assis.

Dans le but également de détendre l'esprit et d'empêcher la lassitude, l'horaire partage les classes du matin et de l'après-midi en deux séances, coupées par une courte récréation, ou par des mouvements et des chants. Chaque séance est divisée elle-même en plusieurs leçons, et chaque leçon ou devoir en deux parties: la leçon orale proprement dite et l'interrogation de contrôle ou l'exercice d'application;—le devoir écrit et la correction.

On ne se croira pas obligé à faire revenir chaque jour toutes les matières du programme. Ce serait une impossibilité, à moins de morceler le temps outre mesure et de n'assigner à chacune des spécialités qu'un quotient insuffisant. Certaines leçons ne seront données que deux ou trois fois par semaine: l'écriture et la lecture dans les classes supérieures, les histoires étrangères, le dessin, etc.

Enfin, dans l'établissement de l'horaire, on n'oubliera pas de prévoir les récapitulations et surtout les compositions hebdomadaires et mensuelles. On assignera à ces exercices le temps qui leur revient de droit dans toute école bien organisée.

**74.—IV. Registres à l'usage du maître.**—Les écoles doivent être pourvues de certains registres, où se font différentes écritures concernant leur tenue.

Il n'est question ici que des registres relatifs à la fréquentation de l'école et à son organisation pédagogique.

Le registre matricule et le registre d'appel composeront le premier groupe.—

Dans le registre matricule, le maître inscrit les élèves admis à l'école, dans le registre d'appel, se fait la constatation des présences et des absences journalières.

Le second groupe est composé du journal de classe et du registre des notes méritées par les élèves.—

Au journal de classe, sont consignées toutes les leçons données dans le courant de la journée. Des renvois au cahier de préparation seraient très utiles, pour préciser davantage le nature et l'étendue de chacune de ces leçons.

Dans le registre des notes, sont marqués journellement les points obtenus par les élèves. Ces bons points pourraient avoir une valeur fictive qui correspondrait aux valeurs monétaires. On établirait, par exemple, des points de 5, 10, 20, 25 et 50 cents et d'une piastre. Les jeunes enfants s'accoutumeraient ainsi à compter de l'argent.

**75.—V. Mise à exécution du programme.**—Le programme des études, bien que très détaillé, n'en laisse pas moins une large part à l'initiative de l'instituteur, surtout quant à la manière dont chaque spécialité peut être enseignée, et quant à l'adaptation des leçons aux circonstances locales et aux besoins spéciaux des élèves.

Aucune modification de fond ne doit cependant y être apportée, sans le consentement de l'autorité compétente.

**76.—VI. Mode d'enseignement.**—Les élèves les plus avancés peuvent être appelés à rendre quelques services, surtout dans les écoles tenues par un seul maître. Mais la tâche des moniteurs doit se borner à faire lire les enfants, à entendre la récitation des leçons, à donner la dictée. C'est toujours le *maître* qui *enseigne* successivement aux différents groupes. Les élèves moniteurs ne peuvent jamais être chargés de montrer du nouveau.

Pendant les heures de classe, il est d'une importance capitale que les élèves ne restent jamais oisifs; et toute leçon doit donner lieu, de la part de l'élève, à un travail personnel qui le tient occupé pendant que le maître passe à un autre groupe. S'il s'agit, par exemple, de la leçon de catéchisme, l'instituteur enseigne de vive voix le texte aux commençants; ceux-ci le répètent distinctement après lui, pendant que les élèves plus avancés repassent en silence la leçon du jour. Le moniteur fait ensuite répéter individuellement le texte appris et le maître passe à une autre division.

Le mode spécifié ci-dessus doit être aussi employé pour la lecture. Le maître s'occupe d'abord des plus jeunes. Pendant ce temps, les autres préparent leurs leçons. Puis, pendant que les commençants, avec l'assistance d'un moniteur, répètent la lecture, font la copie ou la dictée de la leçon apprise, l'instituteur enseigne à la classe suivante. Cette classe fait ensuite à son tour un devoir écrit en rapport avec la leçon qui vient d'être lue et expliquée. On procède d'une manière semblable pour la plupart des spécialités.

Par mesure d'ordre, le maître établira toujours à l'avance la liste des moniteurs, et il les désignera à chaque classe dans un ordre variable connu de lui seul. De cette façon, les moniteurs seront obligés d'étudier leurs leçons et de préparer leurs devoirs.

**77.—VII. Procédés d'enseignement.**—Les procédés sont des industries, des expédients, des moyens pratiques, mis au service des modes et des méthodes générales d'enseigner. Cependant il convient de remarquer que, malgré la différence établie entre le mode, la méthode et le procédé, ces trois choses ne sont séparées quelquefois que par une nuance. Il arrive même à la langue pédagogique de les confondre,

Ainsi entendus, les procédés d'enseignement peuvent être très variés. Il ne sera parlé ici que des principaux.

**78.—VIII. Procédé intuitif.**—Employer le procédé intuitif, c'est recourir à un objet concret pour inculquer une notion abstraite. Ainsi se servir de billes, de bâtonnets, de bûchettes, pour donner aux enfants l'idée du nombre, des unités, des dizaines; faire usage de gravures, pour leur expliquer un événement historique ou une leçon de catéchisme; montrer à la classe un carré de papier, un dé à jouer, avant d'aborder le tracé ou l'étude de ces figures géométriques; placer devant les yeux des élèves un globe terrestre, des croquis esquissés au tableau noir, pour leur faire mieux saisir la forme générale de la terre, les contours d'un lac, la direction d'une rivière;—tout cela c'est employer le procédé intuitif.

Et si le maître veut être compris, surtout des plus jeunes enfants, il lui faut absolument user de ce moyen d'instruction. Utiles et même nécessaires dans toutes les classes du cours élémentaire, les procédés intuitifs seront aussi très précieux dans les cours supérieurs;—quand on y abordera, par exemple, des notions nouvelles; et, d'une manière générale, dans les leçons de sciences naturelles.

Tout maître zélé doit être familiarisé avec l'emploi de cette méthode.

**79.—IX. Tableau noir.**—On a dit avec raison qu'un tableau noir vaut un assistant. C'est peut-être le moyen par excellence de rendre l'enseignement intuitif. L'instituteur ne saurait craindre de faire un usage exagéré de cet auxiliaire indispensable. C'est le livre commun à toute la classe, au maitre comme aux élèves. Il faudrait l'avoir presque constamment devant les yeux.

C'est là surtout qu'on devrait étudier ensemble, en faisant un large emploi de la méthode d'observation et d'invention, toutes les spécialités du programme. Rien n'est plus propre à frapper l'imagination des élèves, à fixer leur attention, à mettre de l'activité dans les rangs, de la vie et de l'intérêt dans les leçons et la correction des devoirs. Rien ne sauve plus de temps.

Que l'on appelle aussi très souvent les élèves au tableau noir, pour les faire répondre aux interrogations de contrôle, par lesquelles on s'assure qu'ils ont compris et retenu ce qui leur a été enseigné.

**80.—X. Le manuel.**—"Le meilleur livre élémentaire, écrivait Lhomond dans la préface de sa grammaire, c'est la voix du maitre. Rien ne peut tenir lieu de ce secours. Prétendre qu'un livre muet puisse le remplacer, c'est pure charlatanerie." Ces paroles sont très sages. Personne aujourd'hui n'est tenté d'y contredire.

Toutefois, il n'en reste pas moins indéniable que l'emploi du manuel est nécessaire. Un enseignement purement oral fatiguerait le maitre et les élèves. Avec ce système il y aurait, en outre, le danger de ne laisser dans la mémoire des enfants que des impressions fugitives, et celui de condamner trop souvent à un funeste désœuvrement toute une portion de la classe.

Ce qu'il faut éviter, c'est l'usage trop exclusif du manuel. Le maitre doit se servir du manuel, il ne doit jamais en abuser et négliger la leçon orale.

Pour que l'étude d'un texte puisse être de quelque ressource pratique aux élèves, il faut que cette étude soit précédée, ou tout au moins accompagnée, d'une explication sérieuse donnée par l'instituteur. A défaut de cette explication, les

élèves sont jetés sans préparation dans l'inconnu; et tous leurs efforts restent stériles, ou à peu près. La mémoire peut bien se charger de mots, mais l'intelligence est vide d'idées précises et justes. Ils sont fatalement livrés à l'ennui d'abord, à un invincible dégoût ensuite. Le livre finit par leur inspirer une horreur instinctive, dont ils auront plus tard mille peines à se défendre.

En résumé, le manuel n'est qu'un auxiliaire.

Et son utilité varie selon les spécialités. Voici, relativement à son mode d'emploi, quelques principes empruntés aux meilleurs traités de pédagogie. Dans la lecture, évidemment, le manuel est appelé à jouer un grand rôle—de plus en plus prépondérant au fur et à mesure du progrès des élèves. En catéchisme et dans les récitations de mémoire, le texte doit s'apprendre à la lettre et le livre est la condition même du travail. En histoire, le manuel n'est qu'un aide-mémoire, un moyen de recherche et de contrôle. En mathématiques et en grammaire, le tableau noir et la leçon orale sont presque tout. En géographie et dans les leçons de sciences, le livre ne peut venir utilement qu'après l'étude de la carte ou l'observation des phénomènes, et son importance est bien secondaire.

Mais, encore une fois, et c'est le point à retenir, toute étude dans un manuel, pour être profitable, suppose et exige des explications suffisantes et de nombreuses interrogations de contrôle.

Le livre ne devient l'ami de l'enfant, que quand celui-ci le comprend bien, quand il lui sert d'auxiliaire pour retrouver les choses dont le maitre lui a parlé. Il l'ouvre alors avec plaisir, et se plaît à chercher et à apprendre la leçon qui lui a été expliquée.

Mais il importe que les élèves, après avoir étudié le texte, ne soient pas forcés de le réciter mot à mot. Sans doute, le maitre sera nécessairement amené à exiger le texte exact, littéral, quand il s'agira d'une définition qui ne comporte pas d'à peu près, d'une formule qui doit rester gravée dans la mémoire, des résumés de l'histoire, des prières, des leçons de catéchisme et des morceaux qui servent d'exercices de diction. Pour le reste, il acceptera volontiers tout ce qui reproduira la pensée du manuel, sous quelque forme que l'enfant l'exprime. Il encouragera même les écoliers à dire les choses à leur façon, se contentant de redresser avec douceur les incorrections de langage et les termes impropres.

**81.—XI. La leçon orale.**—Le manuel est utile dans l'enseignement primaire. Mais ce n'est qu'un guide et un secours. L'enseignement direct, la leçon orale joue un rôle prépondérant. La voix du maitre, les explications, les interrogations du maître, voilà la condition principale du succès. C'est par la parole, une parole toujours correcte, animée, vivante, que l'instituteur prend contact avec ses élèves, qu'il éveille et soutient leur attention, qu'il les forme à l'observation, qu'il les provoque au raisonnement.

Ces résultats, les seuls au fond qui soient véritablement éducateurs, pratiques et durables, ne s'obtiennent pas sans beaucoup de peine et de discernement.

La leçon orale, pour produire tous ses fruits, demande en premier lieu une préparation très soignée. Cette préparation, dont aucun maitre ne saurait se croire exempt, doit porter principalement sur trois points.

D'abord, il faut choisir le sujet de la leçon, en se conformant au programme et au tableau de l'emploi du temps; en délimiter avec la plus grande précision l'éten-

due et la profondeur, selon la portée intellectuelle de l'enfant; et en bien classifier les parties substantielles et les détails, afin qu'il n'y ait dans la leçon absolument rien de vague, d'indécis, ou de mal défini.

Ensuite, il faut que le maître prévoie d'une manière très précise la méthode spéciale à suivre dans sa leçon, les procédés à employer, les industries les plus propres à intéresser, les explications à donner, la nature et l'ordre des questions à poser, les exercices à faire et les devoirs d'application à imposer. Ce deuxième travail préparatoire est le plus difficile et le plus délicat. Il varie avec le degré d'avancement des élèves, leurs dispositions et leurs aptitudes; il varie aussi suivant que la leçon est spéciale à une seule section, ou commune à plusieurs sections de force inégale.

Il faut enfin que le maître rassemble tout ce dont il pourra avoir besoin pendant la leçon, billes ou bâtonnets, cartes murales, croquis, figures géométriques, modèles d'écriture ou de dessin, spécimens pour les leçons de choses ou de sciences, etc., etc.

Mais il ne suffit pas que la leçon soit bien préparée, il importe également de la bien donner.

Règle générale, toute leçon comprend une revision rapide mais sérieuse de la leçon précédente. Cela est requis pour mettre de l'unité, de l'ordre et de la suite dans les idées des élèves. Après cette revision viennent nécessairement: l'exposition de la leçon du jour, l'indication du texte à étudier et l'explication du devoir à faire.

Il convient aussi d'adapter la leçon, forme et fond, au développement intellectuel des enfants.

Pour captiver l'attention des plus jeunes, que le maître donne à sa leçon la forme d'une causerie, au cours de laquelle il posera des questions bien choisies. Qu'il parte des réponses trouvées pour suggérer aux élèves de nouvelles idées, ou pour leur faire découvrir quelque principe ou quelque règle. Pendant l'entretien, qu'il écrive au tableau noir toutes les parties principales du sujet étudié. Ces inscriptions seront pour les élèves de précieux points de repère.

Plus tard, le maître suivra encore substantiellement la même méthode; mais les leçons pourront être plus longues et elles exigeront progressivement de la part des élèves un effort personnel plus grand.

Plus tard encore, les élèves seront laissés davantage à leurs ressources individuelles. Le maître, sans renoncer à la marche indiquée plus haut, habituera l'élève à partir de la règle pour trouver des exemples. Il le familiarisera avec les notions abstraites. Il lui inspirera une confiance plus accentuée en ses propres forces. Il lui montrera encore la voie, il le guidera toujours; mais il l'abandonnera de temps en temps à lui-même. Comme dit Montaigne, on le fera trotter devant soi, ne fût-ce que pour juger de son allure et le mettre à même d'exercer son activité.

Il faudrait toutefois prendre garde d'abuser de la leçon orale. Faite suivant la méthode d'exposition non interrompue devant un jeune auditoire purement passif, elle ne serait qu'une perte de temps. Telle qu'elle doit être comprise à l'école, la leçon orale est une conversation qui s'établit entre le maître et tous les élèves. Sans doute, celui-là ordinairement parle plus que ceux-ci. Il alimente l'entretien, il l'active, le tempère et le dirige vers le but. Mais il encourage en même temps les élèves à payer leur écot; et même il s'arrange pour qu'il en soit ainsi, et pour qu'aucune attention ne reste inoccupée.

**82.—XII. Les interrogations.**—Tant valent les interrogations, tant vaut la leçon. Et à l'école primaire, surtout, interroger est un art délicat. Pour y réussir, il est une foule de règles que l'instituteur ne peut perdre de vue sans s'exposer à errer gravement. Le tableau suivant renferme, sous une forme sommaire, les plus importantes de ces règles:

1.—Les questions principales, et même quelques-unes des sous-questions, doivent être soigneusement préparées d'avance.

2.—Toutes les interrogations seront courtes, claires, nettes, exprimées avec entrain et accommodées à l'intelligence de ceux qui sont interrogés.

3.—Elles devront se succéder dans un ordre logique et progressif.

4.—Quant à la forme des interrogations, on peut l'abandonner au hasard de l'improvisation, ou aux besoins imprévus de la leçon.

5.—Que le ton du maitre soit ferme, mais toujours empreint de la plus douce bienveillance.

6.—Les élèves seront tous alternativement interpelés, rarement en suivant l'ordre du banc ou des places.

7.—Règle générale, avant de désigner celui qui doit répondre, on pose la question.

8.—Il serait très funeste au progrès de la classe de permettre aux voisins de souffler les réponses.

9.—C'est aussi, de la part du maitre, une faute préjudiciable à l'avancement des élèves, que de contracter l'habitude de commencer la phrase ou le mot à répondre.

10.—Les réponses incomplètes ou erronées seront toujours complétées ou redressées par le maitre, puis répétées par l'élève.

11.—De même, toute réponse défectueuse pour la forme est immédiatement corrigée, et répétée par l'élève.

12.—Il est très important, spécialement lorsque la réponse doit consister dans un oui ou un non, d'exiger que l'élève y fasse entrer la question.

13.—L'instituteur n'est excusable de faire la réponse lui-même que dans le cas où aucun élève n'a pu la trouver.

14.—Il faut éviter d'interroger trop souvent les mêmes élèves, ou de dialoguer avec un seul élève.

15.—On doit exciter les élèves à parler, les engager à lever la main pour répondre, mais ne pas tolérer qu'ils parlent plusieurs à la fois.

16.—Cependant il est utile, de temps en temps, d'interroger toute la classe à la fois.

17.—On doit éviter les questions trop brusques; c'est une erreur de presser les élèves outre mesure, et une pratique louable que de leur donner le temps de réfléchir et de chercher leurs mots.

18.—Néanmoins, la question une fois posée, il ne faut jamais la laisser sans réponse.

19.—Un maître expérimenté ne pose pas de questions trop vastes, ou chargées d'incidences.

20.—Il ne complique pas ses interrogations, et n'en change pas facilement la formule.

21.—Il ne parle pas plus en interrogeant que ne doit faire le répondant.

22.—Au contraire, il s'efface le plus possible, il se fait oublier.

23.—Il distribue sobrement les blâmes ou les approbations au cours de ses interrogations.

24.—Par contre, il n'oublie pas qu'il est très avantageux de savoir interroger à propos tel ou tel élève, de façon à l'encourager ou à réprimer chez lui la paresse ou l'inattention.

25.—Il s'applique avec un soin particulier à rapporter sensiblement toute question à l'objet et au but final de la leçon.

26.—Il varie ses questions quant au fond et quant à la forme, de manière à tenir en éveil et à cultiver toutes les facultés de l'enfant.

27.—Dans ses interrogations, on ne découvre jamais ni d'impatience, ni d'inflexions, ni de gestes, où perceraient le dépit, la mauvaise humeur, particulièrement à l'égard d'un élève inintelligent qui ferait preuve de bonne volonté.

28.—Il s'efforce plutôt de rendre ses interrogations agréables, par une aimable sympathie dans la voix, par une gaieté réservée, et en appuyant sur le mot de valeur. Cette dernière industrie contribue dans une large mesure à donner de la variété en même temps que de la clarté aux questions.

29.—Enfin, que l'instituteur profite des réponses de l'élève pour corriger les défauts de prononciation, d'articulation, de liaison, ainsi que la précipitation dans le langage. C'est là un de ses devoirs essentiels.

**83.—XIII. Les devoirs écrits.**—Les devoirs écrits faits à l'école—et même dans la famille—doivent aussi occuper une grande place dans l'enseignement primaire. Si utile qu'elle soit, la leçon orale ne saurait tenir lieu de tout le reste.

Les impressions qu'elle laisse dans l'esprit des jeunes élèves sont nécessairement fugitives; les traces qu'elle forme dans la mémoire s'effacent bientôt. Cet âge est si mobile et si volage.

Les devoirs écrits viendront prêter aux leçons du maître un concours précieux. Ils graveront plus profondément les notions enseignées, ils les fixeront, ils les préciseront; non seulement en fournissant aux élèves l'occasion de les écrire—ce qui est déjà beaucoup — mais surtout en faisant un appel plus puissant à leur activité individuelle.

Invité à appliquer lui-même, hors de la présence du maître et sans une aide de tout instant de sa part, les règles et les principes qu'il a appris, l'enfant sera bien obligé de réfléchir davantage, de dépenser plus d'efforts personnels, de méditer en quelque sorte plus longuement. Et ce travail solitaire, à la condition d'avoir été suffisamment préparé et de ne pas dépasser ses forces, ne peut lui être que d'un grand avantage.

Mais la préparation préalable, dont il vient d'être parlé, est absolument requise. Autrement, le temps consacré aux devoirs écrits se passerait en tâtonnements stériles. Il appartient donc au maître de donner à ses élèves, dans une juste proportion et selon leur degré d'avancement, toutes les explications qui leur sont nécessaires, afin qu'ils puissent ensuite travailler avec profit.

Et dans le but de leur rendre agréable et attrayant ce labeur solitaire, l'instituteur doit encore ne rien négliger pour captiver leur attention, pour éveiller leur curiosité. Il choisira des devoirs ni trop longs, ni trop difficiles; ces devoirs seront en rapport avec les leçons de la semaine, mais il les variera d'un jour à l'autre; autant que possible, il y mettra de l'actualité; il leur donnera un caractère pratique;

et, accessoirement, il en profitera pour instruire les élèves sur des points étrangers à l'enseignement spécial auquel ces devoirs s'appliquent.

Le principe si fécond de la combinaison des spécialités dans un même enseignement trouve ici son application toute naturelle. Il est, en effet, très facile, dans la dictée, par exemple, de combiner une leçon de grammaire avec une leçon de bienséances ou de sciences; et, dans les problèmes d'arithmétique, de faire entrer une foule le notions utiles à connaître dans la vie pratique, soit du cultivateur, soit de la femme de ménage, etc.

Mais ces devoirs écrits perdraient beaucoup de leur utilité, faute d'une correction judicieuse et journalière.

L'instituteur se gardera donc de ne les visiter qu'après un intervalle d'une couple de jours. Ainsi renvoyée, la correction n'a plus la même portée éducative et instructive. L'élève est mal préparé à s'y intéresser.

Le contrôle du maître suivra de près l'effort de l'élève; il le suivra point à point, sans rien omettre de ce qui mérite d'être relevé.

Que cette correction se fasse généralement au tableau noir, avec le concours de tous les élèves. Qu'elle soit orale et collective. Qu'elle se termine toujours par la visite du maître; car il importe qu'un œil vigilant et exercé vienne contrôler les corrections individuelles ou mutuelles des élèves, afin d'écarter toute tentation de fraude ou de négligence.

On trouvera, au reste, à leur place respective, des observations complémentaires sur les questions de détail que soulève l'emploi de ce procédé, selon qu'il s'applique à l'une ou à l'autre des spécialités du programme.

Il reste une observation générale à faire. Elle est d'une importance majeure. Quelque puisse être la nature du travail imposé, il faut exiger des écoliers qu'ils l'écrivent avec soin, qu'ils y mettent de l'ordre et de la propreté, qu'ils le rédigent dans une langue toujours claire, simple et correcte, et qu'ils en soignent constamment l'orthographe.

Si les maîtres exerçaient sur ces différents points une surveillance exacte, on ne rencontrerait plus dans les écoles de ces élèves dont les dictées sont impeccables, et dont les autres devoirs fourmillent de fautes.

**84.—XIV. Récapitulations — Revisions — Compositions.**—Récapitulations, revisions, compositions, ce sont là des procédés d'enseignement que tout maître consciencieux est tenu d'employer.

Ces procédés ont entre eux plus d'un point d'attache et de ressemblance; ils diffèrent pourtant l'un de l'autre.

Tous les trois sont une revue des matières étudiées.

Mais la récapitulation tient plutôt de la simple répétition. Plus précisément, elle consiste de la part des élèves dans un retour sur ce qu'ils ont appris précédemment; et de la part du maître, dans des interrogations sur une ou plusieurs leçons antérieures, ayant pour double objet de mettre de l'enchainement dans les connaissances de l'enfant, et de lui indiquer les principes qui serviront de fondement aux leçons suivantes. Quelquefois même, la récapitulation peut consister à recommencer une explication sans y apporter de changement notable, et dans le but unique de l'enfoncer davantage dans la mémoire de l'enfant.

La récapitulation se place naturellement au début des leçons, en y consacrant plus ou moins de temps selon que les élèves sont plus ou moins avancés.

Il est avantageux aussi de la faire après l'étude de chaque série de questions formant un tout complet.

La revision, c'est plutôt une seconde leçon sur des sujets déjà traités, mais que le maître présente et développe avec des aperçus nouveaux; et dont il profite pour étudier certaines questions générales, pour faire des rapprochements utiles, pour relier des notions qui paraissaient isolées, pour habituer les élèves à envisager les questions par une vue d'ensemble.

On comprendra que la revision, pour atteindre ce but complexe, doit être fréquente et méthodique, qu'elle doit embrasser un champ d'action de plus en plus vaste. C'est pour cela que dans les écoles bien organisées elle se fait à la fin de chaque semaine, de chaque mois, de chaque trimestre, de chaque année.

La forme orale est la forme propre des récapitulations et des revisions.

Les compositions au contraire sont des exercices écrits destinés à stimuler les élèves, en leur donnant un classement. Elles diffèrent des devoirs ordinaires, en ce qu'elles peuvent renfermer un plus grand nombre de questions antérieurement étudiées, puis en ce qu'elles sont faites dans un temps maximum déterminé, le même pour tous les élèves.

Les compositions portent principalement sur les matières fondamentales de chaque cours. Il est bon néanmoins d'en donner aussi, quoique plus rarement, sur les autres spécialités, afin d'encourager certains élèves faibles d'ailleurs qui pourraient y exceller, et de faire toucher du doigt à d'autres leur manque d'application générale, afin encore de pouvoir mieux apprécier la force moyenne des classes.

C'est dire que toutes les compositions sans exception doivent être corrigées avec le plus grand soin. Et ici c'est le mode de correction individuelle par le maître auquel il faut donner la préférence. Ce contrôle personnel est nécessaire. Il sera le seul à assurer les résultats recherchés.

**85.—XV. Travail à domicile.**—Les maîtres ne doivent pas perdre de vue que l'élève qui ne travaille pas en dehors des classes ne fait guère de progrès. C'est une vérité d'expérience et un fait incontestable.

Chaque soir, sauf de rares exceptions, les écoliers auront donc ou des leçons à apprendre ou des devoirs à rédiger.

Mais ce supplément de travail, il importe de le proportionner à la force des enfants, de le choisir en rapport avec les matières les plus importantes de chaque cours, de le préparer judicieusement en classe, de le bien graduer, de le varier, de le rendre intéressant et aussi pratique que possible.

Autrement, paraissant trop dur à l'élève qui a déjà beaucoup travaillé pendant la journée, il le rebuterait et le découragerait; ou, ce qu'il faut éviter, les parents eux-mêmes se plaindraient non sans raison du trop grand effort demandé à leurs enfants.

Les maîtres manqueraient aussi le but à atteindre, s'ils négligeaient d'exercer un contrôle très actif sur les travaux faits à la maison. Les élèves se rendraient vite compte de cette négligence, et ils s'en autoriseraient pour se livrer à la paresse.

**88.—XVI. Cahiers à l'usage des élèves.**—Les principaux cahiers qui peuvent être en usage dans la classe, sont:

Le cahier d'écriture;
Le cahier de dessin;
Le cahier cartographique;
Le cahier de rédaction;
Le cahier des devoirs journaliers;
Le cahier de compositions;
Le cahier de roulement;
Le cahier d'honneur.

Le maître s'entendra avec l'inspecteur sur le nombre de cahiers dont les élèves doivent se servir. Car si tous sont utiles, quelques-uns ne le sont pas autant que les autres.

Chaque élève cependant doit être pourvu d'un cahier spécial et distinct pour l'écriture, le dessin et les devoirs journaliers. Ces trois cahiers seront requis dans toutes les écoles. Et si l'on s'en tient à ce nombre, les devoirs de cartographie et de rédaction, ainsi que les compositions, trouveront place dans le cahier de devoirs journaliers, avec les autres exercices. Mais le maître, le cas échéant, se rappelant que ces trois spécialités exigent un mode particulier de correction, aura soin de retenir de temps à autre par devers lui les cahiers de devoirs journaliers.

Quant au cahier de roulement où chaque jour un élève différent inscrit les devoirs de la journée, et au cahier d'honneur qui est destiné à recevoir les meilleurs travaux des élèves, il y a moins d'inconvénients à s'en dispenser;—bien que le second soit un puissant moyen d'émulation, et que le premier permette, par un simple coup d'œil, de juger, non seulement du niveau intellectuel de toute une classe, mais encore de la manière dont le programme est compris et mis à exécution.

---

## SECTION II.

*Tableau synoptique des matières de l'enseignement.*

**87.** Le programme de l'enseignement primaire pour les écoles catholiques de la province de Québec, comprend:

**Instruction morale et religieuse**

Prières
Catéchisme
Histoire sainte—et
Notions d'histoire ancienne
Bienséances
Lecture latine
Histoire de l'Eglise

**Langue française**

Lecture—diction—récitation de mémoire
Ecriture
Grammaire
Analyse grammaticale et logique
Dictée—orthographe d'usage et de règles
Langage et rédaction
Littérature—analyse littéraire—notions d'histoire littéraire

**Langue anglaise**

Lecture—diction— orthographe d'usage
Récitation de mémoire
Exercices de langage
Exercices écrits
Grammaire
Analyse grammaticale et logique
Littérature

**Mathématiques**

Arithmétique
Comptabilité
Toisé
Algèbre

**Géographie**

Province de Québec
Canada.
Etats-Unis
Amérique—Europe—Asie—Afrique—Océanie

**Instruction civique**

Organisation politique et administrative du Canada—
*Spécialement de la province de Québec.*

**Histoire**

Histoire du Canada
Histoire de France
Histoire d'Angleterre
Histoire des États-Unis

**Dessin**

Eléments du dessin—
*Considéré principalement comme un art usuel et pratique.*

**Sciences naturelles**

Leçons de choses—connaissances scientifiques usuelles:
Animaux, végétaux, minéraux, industrie

Hygiène
Agriculture

Physique
Cosmographie

**Enseignement facultatif**

*Écoles de garçons et de filles*

Chant
Gymnastique

Sténographie
Clavigraphie
Télégraphie

*Écoles de garçons*

Exercices militaires

*Ecoles de filles*

Economie domestique

88. COURS ELEMENTAIRE: 4 ANNEES.

| Groupement des matières. | Premier degré: 3 années | |
| --- | --- | --- |
| | 1e Année | 2e Année |
| Instruction morale et religieuse | Prières<br>Catéchisme<br>Histoire sainte<br>Bienséances | Prières<br>Catéchisme<br>Histoire sainte<br>Bienséances |
| Langue française | Lecture—diction—récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction | Lecture—diction—récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction |
| Langue anglaise | | Petits exercices de langage<br>Eléments de la lecture |
| Mathématiques | Arithmétique | Arithmétique |
| Géographie | Exercices d'initiation | Exercices d'initiation |
| Instruction civique | | |
| Histoire | Histoire du Canada | Histoire du Canada |
| Dessin | Dessin | Dessin |
| Sciences naturelles. | Eléments des connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses | |

COURS ELEMENTAIRE: _ ANNEES

| Groupement des matières. | Premier degré : 3 années | Second degré : 1 année |
|---|---|---|
| | 3e Année | 4e Année |
| Instruction morale et religieuse | Prières<br>Catéchisme<br>Histoire sainte<br>Bienséances | Prières<br>Catéchisme<br>Histoire sainte<br>Bienséances<br>Lecture latine |
| Langue française | Lecture—diction—récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction | Lecture — diction — récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction |
| Langue anglaise | Petits exercices de langage<br>Lecture — diction — orthographe d'usage<br>Récitation de mémoire | Lecture — diction — orthographe d'usage<br>Récitation de mémoire<br>Exercices de langage<br>Exercices écrits<br>Notions grammaticales |
| Mathématiques | Arithmétique | Arithmétique<br>Comptabilité domestique et agricole |
| Géographie | Préliminaires<br>Province de Québec<br>Canada | Préliminaires<br>Canada<br>Amérique<br>Continents et océans |
| Instruction civique | Organisation administrative de la Province de Québec : leçons d'initiation | Organisation politique du Canada et de la province de Québec |
| Histoire | Histoire du Canada | Histoire du Canada |
| Dessin | Dessin | Dessin |
| Sciences naturelles. | Connaissances scientifiques usuelles—leçons de choses | |
| | | Hygiène<br>Agriculture |

## 30. COURS MODELE (*Intermédiaire*) : 2 ANNEES

| Groupement des matières. | 5e Année | 6e Année |
| --- | --- | --- |
| **Instruction morale et religieuse** | Prières<br>Catéchisme<br>Histoire sainte<br>Bienséances<br>Lecture latine | Prières<br>Catéchisme<br>Histoire sainte<br>Bienséances<br>Lecture latine |
| **Langue française** | Lecture — diction — récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction<br>Littérature—analyse littéraire | Lecture — diction — récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction<br>Littérature—analyse littéraire |
| **Langue anglaise** | Lecture — diction — orthographe d'usage<br>Récitation de mémoire<br>Exercices de langage<br>Exercices écrits<br>Notions grammaticales<br>Analyse grammaticale et logique | Lecture — diction — orthographe d'usage<br>Récitation de mémoire<br>Exercices de langage<br>Exercices écrits<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Littérature |
| **Mathématiques** | Arithmétique<br>Comptabilité commerciale<br>Toisé | Arithmétique<br>Comptabilité commerciale<br>Toisé |
| **Géographie** | Europe<br>Asie | Afrique<br>Océanie |
| **Instruction civique** | Organisation ecclésiastique et administrative de la province de Québec | Organisation judiciaire du Canada |
| **Histoire** | Histoire du Canada | Histoire du Canada |
| **Dessin** | Dessin | Dessin |
| **Sciences naturelles** | Connaissances scientifiques usuelles<br>Hygiène<br>Agriculture | |

**90.** COURS ACADEMIQUE (*Supérieur*) : 2 ANNEES

| GROUPEMENT DES MATIÈRES. | 7e ANNÉE | 8e ANNÉE |
|---|---|---|
| **Instruction morale et religieuse** | Prières<br>Catéchisme<br>Notions d'histoire ancienne<br>Bienséances<br>Lecture latine<br>Histoire de l'Eglise | Prières<br>Catéchisme<br>Notions d'histoire ancienne<br>Bienséances<br>Lecture latine<br>Histoire de l'Eglise |
| **Langue française** | Lecture — diction — récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction<br>Littérature—analyse littéraire —notions d'histoire littéraire | Lecture — diction — récitation de mémoire<br>Ecriture<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Dictée—orthographe d'usage et de règles<br>Langage et rédaction<br>Littérature—analyse littéraire —notions d'histoire littéraire |
| **Langue anglaise** | Lecture — dictée — orthographe d'usage<br>Récitation de mémoire<br>Exercices de langage<br>Exercices écrits<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Littérature | Lecture — diction — orthographe d'usage<br>Récitation de mémoire<br>Exercices de langage<br>Exercices écrits<br>Grammaire<br>Analyse grammaticale et logique<br>Littérature |
| **Mathématiques** | Arithmétique<br>Comptabilité commerciale<br>Toisé<br>Algèbre | Arithmétique<br>Comptabilité commerciale<br>Toisé<br>Algèbre |
| **Géographie** | Canada<br>Etats-Unis | Amérique<br>Europe<br>Asie<br>Afrique<br>Océanie |
| **Instruction civique** | Organisation scolaire de la province de Québec | Organisation générale—politique et administrative — du Canada |
| **Histoire** | Histoire du Canada<br>Histoire de France | Histoire du Canada<br>Histoire d'Angleterre<br>Histoire des Etats-Unis |
| **Dessin** | Dessin | Dessin |
| **Sciences naturelles** | Connaissances scientifiques usuelles<br>Hygiène<br>Agriculture<br>Physique<br>Cosmographie | |

SECTION III.

PROGRAMME D'ÉTUDES AVEC DIVISIONS ANNUELLES ET INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES

## Instruction morale et religieuse

### PRIERES

91. **COURS ELEMENTAIRE**

*1er degré*

| | | |
|---|---|---|
| 1e *Année* | Prières usuelles en français, enseignées oralement.—Avec explications très simples sur le sens des mots. | Signe de la Croix; Notre Père; Je vous salue, Marie; Je crois en Dieu; Gloire soit au Père; manière de dire le chapelet; Je confesse à Dieu; acte de contrition; manière de se confesser; prière à l'ange gardien. |
| 2e *Année* | Prières usuelles en français, continuées. — Avec explications très simples sur le sens littéral et même spirituel des mots. | Revision des prières apprises la première année. Les commandements de Dieu; les commandements de l'Eglise; les actes en entier; le Bénédicité; les Grâces; l'Angélus — en français. |
| 3e *Année* | Prières usuelles en français, continuées.— Avec explications plus développées sur le sens littéral et spirituel des formules. | Revision des prières apprises les deux premières années. Prière pour les défunts; prière à la Sainte Vierge; prière du matin; prière du soir. |

*2nd degré.*

| | | |
|---|---|---|
| 4e *Année* | Prières en français, terminées. — Avec explications plus développées sur le sens littéral et spirituel des formules. Prières en latin. | Revision des prières déjà apprises. Autres prières françaises du catéchisme: prières avant l'examen de conscience, après la confession, avant et après la communion. Pater Noster; Ave Maria; Gloria Patri; Angelus; Credo; Confiteor; Benedicite; Agimus tibi gratias; Fidelium animæ; Sub tuum; De profundis. |

**COURS MODELE (Intermédiaire).**

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Revision — orale et écrite — des prières françaises et latines, de temps à autre. Mystères du Rosaire. | Avec explications plus approfondies sur le sens spirituel des formules, sur les sentiments et les demandes qu'elles renferment. |
| 6e *Année* | Revision générale — orale et écrite — de temps à autre. | Comme la cinquième année, et en plus donner quelques détails historiques sur l'origine des prières. |

## Instruction morale et religieuse

### PRIERES

#### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Revision générale — orale et écrite — de temps en temps, des prières françaises et latines. | Corriger les moindres défauts que les élèves ont pu contracter par routine ou à cause d'une trop grande précipitation; les questionner sur le sens littéral et sur le sens spirituel des formules; leur faire analyser tantôt une prière, tantôt une autre; exiger parfois quelques commentaires historiques plus ou moins développés. |
| *8e Année* | Revision générale — orale et écrite — de temps en temps, des prières françaises et latines. | Comme la septième année. |

Le texte des prières doit être celui du catéchisme diocésain.

On exigera que ce texte soit récité à la lettre, sur un ton naturel, et avec une lenteur convenable.

Chaque prière sera coupée en petites phrases en rapport avec la force de la respiration. Et ces pauses seront toujours les mêmes, de façon que chaque mot, chaque syllable, dans les récitations collectives, soient prononcés par tous en même temps.

Pour l'Oraison dominicale, par exemple, on dira: Notre Père, qui êtes aux cieux—que votre nom soit sanctifié—etc. Pour la Salutation angélique: Sainte Marie, mère de Dieu—priez pour nous pécheurs—maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Dans les prières surtout, il est de la plus grande importance de soigner l'émission des sons et l'articulation, afin d'éviter la confusion trop ordinaire des syllabes et même des mots.—Les revisions écrites fourniront un moyen efficace et rapide de corriger ce défaut, ainsi que plusieurs autres.

L'explication préalable, toujours si nécessaire pour les leçons apprises par cœur, est d'une importance capitale dans l'étude des prières, afin de fixer l'attention des enfants et d'éviter la routine. Cette explication doit porter sur le sens général du texte et sur tous les mots dont les élèves n'ont pas la signification littérale ou appropriée au texte. Autant que possible, on fera bien de rattacher à l'explication des prières quelque récit de l'histoire sainte de nature à les mieux faire comprendre. On trouvera des indications à ce sujet au programme de l'histoire sainte, dans les deux premières années.

## Instruction morale et religieuse

---

### CATECHISME

92. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Premières notions enseignées oralement. | Notions très simples sur Dieu; Dieu Créateur; Dieu Rédempteur; les trois personnes de la Sainte-Trinité; Dieu le Père; Dieu le Fils; Dieu le Saint-Esprit; l'Incarnation de Jésus-Christ; la Rédemption des hommes; le sacrement de pénitence. |
| 2e *Année* | Premières notions, continuées; — enseignement oral. | Revision de la première annee. Notions très simples sur les commandements de Dieu; les commandements de l'Eglise; le baptême; l'eucharistie; la confirmation; le péché; la grâce. |
| 3e *Année* | Etude du texte, commencée. — Avec explication préalable. | *Catéchisme diocésain:* — du chapitre premier au chapitre vingt-unième. L'explication se fait au moyen de sous-questions, portant sur les mots, les idées et les propositions du texte, et par lesquelles le maître s'assure que le sens de ce texte est bien compris. |
| | | *2nd degré* |
| 4e *Année* | Etude du texte, complétée.— Avec explication préalable. | *Catéchisme diocésain:* -- revision des chapitres déjà appris; étude continuée jusqu'à la fin. L'explication du texte se fait comme en troisième année; et le maître y ajoute quelques développements très courts et très simples. |

**COURS MODELE (Intermédiaire)**

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Revision partielle du catéchisme; avec rédactions variées de temps à autre. Lecture expliquée des évangiles du dimanche. | La revision orale du catéchisme doit comprendre: 1° des interrogations sur le texte et sur les explications données dans le cours élémentaire; 2° des explications plus approfondies; 3° des récapitulations portant spécialement sur les principaux mystères et les principales vérités pratiques. |
| 6e *Année* | Revision complétée du catéchisme; avec rédactions variées de temps à autre. Lecture expliquée des évangiles du dimanche. | La revision orale du catéchisme se fait comme en cinquième année; le maître s'applique, en outre, à faire saisir aux élèves l'enchaînement des questions qui constituent chaque leçon et la liaison des leçons entre elles. |

## Instruction morale et religieuse

### CATECHISME

#### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Catéchisme: leçons récapitulatives, avec rédactions et analyses. Lecture expliquée des évangiles des fêtes d'obligation. | La revision du catéchisme, à ce degré, doit se faire avec plus d'ampleur encore que dans le cours modèle. Elle peut prendre le caractère d'un véritable cours de religion et d'apologétique. Les élèves sont appelés à consigner sommairement sur leur cahier les développements donnés pendant la leçon; ils les disposent ensuite en tableaux synoptiques, ou les rédigent en texte suivi. Ces devoirs sont toujours visités par le maître, afin d'éviter la négligence de la part des élèves. |
| *8e Année* | Catéchisme: leçons récapitulatives, avec rédactions et analyses. Explication des principales fêtes liturgiques. | Comme la septième année.—Le cours d'apologétique, au lieu d'être mené de front avec le cours de religion, pourrait être réservé pour la huitième année. L'étude de la liturgie se borne à des notions simples et précises sur l'objet des fêtes principales, et sur les grands traits des cérémonies de l'Eglise. |

Rien, peut-être, n'est plus difficile pour le premier âge que l'étude du catéchisme. C'est là un résumé des vérités les plus élémentaires, mais aussi les plus sublimes et les plus profondes. Sans avoir la prétention d'en donner aux enfants une intelligence complète, les maîtres pourront espérer cependant leur en faire saisir le sens, s'ils veulent bien employer les procédés suivants: utiliser les images, les gravures murales, les objets de piété qui se trouveront à leur disposition; exposer autant que possible, sous forme historique attrayante, tout ce qui se rattache par exemple à la vie de Notre-Seigneur, à l'institution des sacrements, à la révélation des dogmes; se servir de comparaisons tirées du milieu familier aux élèves pour expliquer les termes abstraits; illustrer la définition des vertus par un trait historique, un exemple; dans tous les cas, ne rien confier à la mémoire des élèves sans une explication préalable suffisante; et, dans ce but, multiplier les interrogations, les petites causeries; contrôler avec soin et corriger minutieusement les réponses des enfants.

Voici dans ses grandes lignes, la marche à suivre dans une leçon de catéchisme. Cet enseignement doit être vivant, et se donner de telle manière que tous les élèves à la fois soient en scène, et tenus attentifs par une émulation de bon aloi. L'interrogation a d'abord pour objet les explications données au catéchisme précédent, et ensuite le texte que les élèves ont dû apprendre le jour même. L'explication vient après. Elle porte sur la leçon assignée pour le jour suivant. Car, encore une fois, ce serait d'une méthode bien défectueuse que de donner à apprendre des textes inexpliqués, surtout dans une matière si difficile. On accoutumerait par là les enfants à se traîner sans intelligence et sans goût sur des questions et des réponses qui ne diraient rien à leur esprit et qu'ils ne seraient point curieux du tout de pénétrer. Au contraire, si on explique d'avance les textes, l'élève se met plus volontiers à l'étude d'une leçon qu'il comprend et dont il a, par conséquent, entrevu l'intérêt. Là encore, l'explication se fait entremêlée de dialogues animés, par où le maître stimule l'attention de la classe et s'assure qu'il est suivi et compris. Ces parties principales de la leçon de catéchisme peuvent être séparées les unes des autres par des avis, des prières, des exhortations, des cantiques, ou même par les distributions de notes, de bons points, de récompenses.

## Instruction morale et religieuse

---

### CATECHISME

Il est évident, au reste, que le texte du catéchisme ne doit pas seulement être compris; il faut encore qu'il soit appris de mémoire, mot à mot, d'une façon impeccable.

Les élèves plus avancés doivent être amenés progressivement à une étude plus personnelle et plus raisonnée du texte. On leur fera faire, par conséquent, des travaux écrits, des rédactions variées, sur les leçons apprises et récitées. Mais ces devoirs, il importe, au début surtout, de les préparer oralement au tableau noir.— Plus tard, l'élève pourra être abandonné de plus en plus à son initiative privée. On lui fera rédiger non seulement des comptes rendus, mais aussi des analyses plus méthodiques, des tableaux synoptiques.

Les leçons récapitulatives pourront prendre les formes suivantes: indiquer une idée, celle du péché, par exemple, et faire exprimer par les réponses du catéchisme son rapport avec une série de mots donnés — incarnation, rédemption, pénitence, confession; faire rechercher les réponses relatives à un même point: l'âme, la foi, la grâce, les effets des sacrements, la pénitence, etc.; faire indiquer les rapports qui existent entre telle prière et tel chapitre du catéchisme, tel fait de l'histoire Sainte ou de l'histoire de l'Eglise.

Rien n'empêche enfin que l'on ajoute au catéchisme du diocèse, dans les classes supérieures, l'étude d'un cours d'apologétique, ou d'un manuel de religion plus complet.

Dans l'explication des évangiles, on peut procéder de différentes manières: soit par des interrogations sur les personnes, les lieux, les actions, les paroles; soit par une exposition détaillée de la scène évangélique, exposition coupée de questions et accompagnée de réflexions morales.

## Instruction morale et religieuse

## HISTOIRE SAINTE

93.

### COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Enseignement oral sous forme anecdotique. — Récits très simples. | Approprier ces récits à l'étude des prières et aux premières notions de catéchisme, par exemple: la création (Dieu créateur); chute d'Adam et d'Eve (Dieu Rémunérateur); Tobie et son fils (mission de l'ange-gardien); l'Annonciation (la salutation angélique); naissance de Jésus-Christ (mystère de l'Incarnation); baptême de Notre-Seigneur (mystère de la Sainte-Trinité); mort de Jésus-Christ (mystère de la Rédemption et signe de la croix); conversion de l'enfant prodigue (la contrition). |
| 2e *Année* | Enseignement oral sous forme anecdotique, continué. — Nouveaux récits encore très simples. | Approprier ces récits aux prières et aux notions de catéchisme déjà apprises, par exemple: Notre-Seigneur enseignant aux apôtres à prier (l'Oraison dominicale); institution du sacrement de pénitence (la confession); le déluge (le péché); Caïn et Abel (Homicide point ne seras); promulgation de la loi sur le Sinaï (les commandements de Dieu); l'adoration des mages (acte d'adoration); le saint homme Job (acte d'offrande); la dernière Cène (sacrement de l'Eucharistie). |
| 3e *Année* | Etude du manuel, commencée. | De la création au gouvernement des Juges. |
| | | *2nd degré* |
| 4e *Année* | Etude du manuel, continuée. | Revue de la troisième année; étude continuée—du gouvernement des Juges à la naissance de Notre-Seigneur. |

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Etude du manuel, complétée. | De la naissance de Notre-Seigneur jusqu'à la fin. |
| 6e *Année* | Revision générale. | Avec étude plus approfondie de la géographie de la Palestine. |

Etudier l'histoire dans un manuel ne consiste pas à apprendre un texte par cœur. Cette méthode serait stérile et dégoûterait vite les enfants.

Le maître est tenu, même quand les élèves ont un manuel d'histoire, à commencer par raconter le fait, ou tout au moins par le lire lui-même d'une façon expressive et vivante. Il le fera ensuite reproduire oralement par un ou plusieurs enfants. Ensuite le texte du manuel sera lu par les élèves et expliqué avec soin, quant aux idées et quant aux mots; alors seulement pourra commencer l'étude de la leçon dans le manuel.

Les interrogations devront donc être posées de manière à empêcher absolument toute tentation de récitation littérale. Ce procédé fera vite comprendre aux enfants ce que l'on attend d'eux: l'intelligence du texte, un compte rendu à leur façon de la leçon étudiée dans le manuel; mais jamais une récitation par cœur, si ce n'est pour les sommaires, certaines formules ou définitions, certains mots historiques.

## Instruction morale et religieuse

### HISTOIRE SAINTE

Les lieux géographiques devront être montrés sur la carte, même aux jeunes enfants.

Si le manuel est illustré, on fait rendre compte des gravures—déjà expliquées elles aussi en guise de préparation à l'intelligence des faits historiques qu'elles représentent.

Dans les classes inférieures, il faut s'appliquer à mener de front les prières, le catéchisme et l'histoire sainte, trois spécialités qui s'illustrent si bien mutuellement.

Pour développements supplémentaires, voir les notes ajoutées au programme de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Eglise.

### NOTIONS D'HISTOIRE ANCIENNE

**94.** COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Notions sommaires d'histoire ancienne, rattachées à l'étude de l'histoire sainte;—au moyen de lectures choisies, expliquées par le maître et résumées par les élèves. | Faire acquérir quelques notions très sommaires:—sur les Egyptiens, à propos de la captivité du peuple juif;—sur les Assyriens, à propos de la destruction des royaumes de Juda et d'Israël par les rois de Ninive et de Babylone;—sur les Perses, à l'occasion du retour des Juifs dans leur patrie. |
| *8e Année* | Notions sommaires d'histoire ancienne, rattachées à l'étude de l'histoire sainte;—au moyen de lectures choisies, expliquées par le maître et résumées par les élèves. | Faire acquérir quelques notions sommaires:—sur les Grecs, à propos de Jérusalem menacée par Alexandre le Grand;—sur les Romains, à l'occasion de la naissance et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. |

Il y a plus d'un avantage à rattacher l'histoire des peuples anciens à l'étude de l'histoire sainte. Cette méthode fera comprendre plus facilement aux élèves la trame des principaux événements dont s'est composée l'histoire profane avant la venue du Messie, ainsi que les desseins providentiels qui ont présidé à la succession des grands empires païens. Elle les aidera aussi à localiser dans le cours des siècles, sans grand effort de mémoire, les faits importants et utiles à retenir. Ils seront enfin, de la sorte, mieux préparés à remarquer et à apprécier les immenses bienfaits apportés au monde par la civilisation chrétienne. C'est pour cette dernière raison surtout que l'étude de l'histoire ancienne à été rattachée à celle de l'histoire sainte.

Voici dans quelle mesure il convient d'enseigner l'histoire ancienne dans les écoles primaires.

On commencera par l'Egypte et on n'y consacrera que très peu de lectures, en appuyant principalement sur les mœurs, les coutumes, la religion des Egyptiens,—sans charger la mémoire des élèves d'un fatras inutile de noms de rois plus ou moins authentiques.

Le peuple juif ayant été étudié déjà en histoire sainte, on dira dès lors quelques mots des Assyriens, puis des Perses, pour arriver à montrer ces derniers, forts de leur constitution guerrière et nationale, englober tous leurs voisins dans un empire immense qui doit à son tour tomber devant la puissance des Grecs.

## Instruction morale et religieuse

---

### NOTIONS D'HISTOIRE ANCIENNE—(Suite)

Jusqu'à cette période, le cours d'histoire ancienne devra être très succinct, car il faut penser que, si le champ d'étude est vaste, le temps est limité. Mais quelques détails sur les Grecs sont indispensables et il faudra y consacrer un assez bon nombre de lectures.

On devra donc développer suffisamment les grandes époques de l'histoire grecque, les temps fabuleux, les guerres médiques, la guerre du Péloponèse, les conquêtes d'Alexandre. Mais l'on passera rapidement sur les différents royaumes issus de l'empire de ce dernier et sur la conversion successive de tous ces États en autant de provinces romaines.

Parvenus à ce point, il faudra reprendre du commencement l'histoire romaine, appuyer sur la royauté et la république, glisser sur l'histoire personnelle des empereurs. On devra faire ressortir les causes de la puissance et de la grandeur de cet empire romain, qui engloutit successivement tous les autres peuples; montrer l'éducation vraiment nationale et militaire des citoyens, le système adopté par la république pour assurer à Rome la reconnaissance ou l'obéissance forcée de ses nouveaux alliés ou sujets; indiquer aussi dans les lois romaines l'origine de la plupart de nos lois; enfin, faire ressortir les causes nombreuses de discorde et de décadence qui conduiront Rome à sa perte en la laissant sans force contre l'invasion des barbares.

## Instruction morale et religieuse

### BIENSEANCES

95. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Enseignement oral. —Notions usuelles très simples: règles élémentaires de politesse dans le langage, le maintien, la bonne tenue. | Comment on doit répondre, interroger, interrompre.—Maintien de la tête, du visage, des bras, des mains, des pieds.—Bonne tenue dans les vêtements.—Le mouchoir de poche. |
| 2e *Année* | Enseignement oral. — Notions usuelles très simples: bienséances à l'égard des autres; dans l'église. | Règles de politesse à l'égard des parents, des supérieurs, des vieillards, des prêtres.<br>Règle de conduite à tenir vis-à-vis les serviteurs, les pauvres, les mendiants, etc.<br>Bonne tenue à l'église. |
| 3e *Année* | Enseignement oral. —Bienséances dans les repas, et les relations sociales les plus usuelles. | La politesse dans les repas;—le salut;—la poignée de mains. |
| | | *2nd degré* |
| 4e *Année* | Enseignement oral. —Bienséances dans la conversation, les relations de rencontre, la promenade. | La conversation, la voix, le langage, les gestes, —défauts à éviter.—Relations de rencontre: abord, départ.—La promenade à pied, en voiture. |

**COURS MODELE (Intermédiaire)**

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Enseignement oral. —Bienséances dans les visites. | Règles à suivre dans les visites en général. —Les différentes espèces de visites;—la carte de visite;—les présentations. |
| 6e *Année* | Enseignement oral. —Bienséances dans certaines circonstances particulières de la vie sociale et religieuse. | Les présents.—Formules de billets d'invitation et de lettre de faire-part.<br>Règles à suivre dans les cérémonies du baptême, des funérailles, du mariage. |

## Instruction morale et religieuse

---

### BIENSEANCES

#### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| 7e Année | Enseignement oral. —Revue générale des cours précédents. | A ce degré, le maître pose aux élèves des questions plutôt générales; les élèves y répondent, en ayant soin d'abord de bien déterminer l'objet de la leçon, de le partager ensuite en ses divisions naturelles et logiques, puis de donner à chacune de ces divisions les développements qu'elles comportent. On devra aussi s'appliquer à montrer aux élèves que la politesse et les bienséances reposent fondamentalement sur les vertus chrétiennes, la charité, le respect. |
| 8e Année | Enseignement oral. —Revue générale des cours précédents. | Comme la septième année. |

Il ne saurait être question d'enseigner aux enfants, du cours élémentaire surtout, les règles si compliquées et si variables de l'étiquette.

Leur apprendre d'une façon générale à être polis, à observer les convenances chrétiennes, à éviter dans leurs relations ce qui pourrait blesser et choquer, tel est le but que l'on doit se proposer.

La mission du maître est donc bien limitée. Elle consiste à fortifier, à enraciner dans l'âme de ses élèves pour toute leur vie, en les faisant passer dans la pratique quotidienne, les notions essentielles de savoir-vivre communes à tous les gens bien élevés.

Et cet enseignement ne se confond, ni par le ton, ni par le caractère, avec une leçon proprement dite.

Il se donne, occasionnellement, sous forme de conseils, de maximes, d'exhortations; il se donne encore sous forme d'exercices pratiques, ou par des rappels toujours persuasifs à la bonne tenue, à la politesse envers les autres, au respect des supérieurs, à la convenance dans le langage, etc.

La tâche se borne à accumuler dans l'esprit et le cœur des enfants assez de bons exemples, de bonnes impressions, de saines habitudes, pour qu'ils emportent de l'école des manières polies, réservées et respectueuses.

Pus tard, ces premières leçons pourront recevoir quelques développements relatifs aux circonstances usuelles de la vie sociale. Mais toujours, elles devront rester élémentaires et ne jamais entrer dans ces détails d'étiquette conventionnelle, qui sont admis ou requis en certains milieux, et qui pourraient être considérés ailleurs comme des marques de mauvaise éducation.

Les élèves, à leur sortie de l'école, se modèleront facilement d'après les usages du monde qu'ils fréquenteront. Ce qu'il leur importe d'avoir acquis, c'est la vertu de politesse, c'est l'habitude des bienséances humaines. Le reste se greffera sans difficulté sur ce fond précieux.

Quant aux cartes de visites, aux formules de billet d'invitation et de lettre de faire-part, il sera très utile d'en proposer de temps à autre quelques modèles, soit dans les leçons d'écriture, soit dans les dictées.

## Instruction morale et religieuse

---

98. **LECTURE LATINE**

### COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| **4e** *Année* | Lecture des prières latines apprises cette même année. | *2nd degré*<br>Soigner l'articulation, les pauses marquées par la ponctuation, les pauses spéciales à la lecture des prières latines, et autant que possible l'accentuation. |

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| **5e** *Année* | Lecture des chants liturgiques de l'ordinaire de la messe. | Soigner l'articulation, les pauses marquées par la ponctuation, les pauses spéciales à la lecture des chants liturgiques, et autant que possible l'accentuation. |
| **6e** *Année* | Lecture des chants liturgiques de l'ordinaire des vêpres. | Comme la cinquième année. |

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| **7e** *Année* | Lecture terminée des prières et des chants liturgiques usuels. | Soigner l'articulation, les pauses marquées par la ponctuation, les pauses spéciales à la lecture des chants liturgiques, et autant que possible l'accentuation. |
| **8e** *Année* | Lecture générale des prières et des chants liturgiques. | Comme la septième année. |

**Instruction morale et religieuse**

## LECTURE LATINE

Autant qu'elles sont à leur portée, on fera aux élèves quelques remarques sur l'articulation, les pauses, et même sur l'accentuation.

L'ARTICULATION.—Dans la province de Québec, l'usage a prévalu d'appliquer à la lecture du latin à peu près la prononciation de la langue vulgaire;—sauf en quelques diocèses où l'on a adopté la prononciation romaine. Les maîtres feront bien d'enseigner aux enfants la prononciation en usage dans leur localité.

LES PAUSES.—Dans la lecture du latin, il y aurait à observer la ponctuation logique et la ponctuation graphique. Mais les élèves ne peuvent marquer la première puisqu'ils ignorent la langue latine. Du moins doivent-ils respecter les pauses indiquées par les signes de ponctuation et par les astérisques. On y tiendra très particulièrement dans la lecture des prières et des psaumes.

L'ACCENTUATION.—L'accentuation latine est la distinction des syllabes en fortes et en faibles, pour marquer la lecture des premières par une légère élévation de la voix. La quantité syllabique est la distinction des syllabes en longues et en brèves, pour marquer la lecture des premières par une durée un peu plus grande.

Mais, en pratique, on pourrait peut-être s'en tenir sans inconvénient à cette règle assez générale que l'accent domine la quantité dans la lecture du latin liturgique.

Au reste, dans la plupart des livres de chant, certaines syllabes sont marquées par un accent; les enfants doivent être habitués à faire sentir modérément ces syllabes en lisant.

## Instruction morale et religieuse

### HISTOIRE DE L'EGLISE

97. **COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Etude monographique, avec appréciation raisonnée des causes et des effets; et puis exercices variés d'application, de contrôle, de répétition. | L'Eglise chrétienne en Palestine et persécution juive.—Etablissement de l'Eglise chez les Gentils.—La chaire de saint Pierre à Rome.—Persécutions des empereurs romains: auteurs, martyrs, nature des supplices, apologistes, résultats.—La paix et le triomphe de l'Eglise.—Constantin.—L'action sociale de l'Eglise dans les premiers siècles.—Principales hérésies des cinq premiers siècles: auteurs, nature, pays où elles se répandent, conciles généraux qui les condamnent, résultats.—Les Peres de l'Eglise grecque et latine.—Vie monastique en Orient.—Invasion des barbares et chute de l'empire d'Occident.—Principales hérésies du moyen-âge: auteurs, nature, pays où elles se répandent, conciles ou papes qui les condamnent.—Vie monastique en Occident.—Conversion de l'Irlande et de l'Ecosse. Conversion des Francs.—Conversion des Anglais. Conversion de l'Allemagne.—Conversion des Danois et des Suédois.—Conversion des Polonais et des Russes.—Conversion des Normands, des Hongrois et des Danois d'Angleterre. — Souveraineté temporelle des papes; ses origines.—L'islamisme, conquête des musulmans sur les chrétiens.—Schisme grec.—Action sociale du clergé de France aux Xe et XIe siècles.— Lutte du sacerdoce et de l'empire.—Querelle des investitures.—Les Croisades: principaux faits, principaux personnages, résultats.—Les ordres militaires.—Les ordres religieux du moyen-âge.—Action sociale du Saint-Siège aux XIIe et XIIIe siècles.—Les lettres chrétiennes et l'architecture religieuse au XIIe et XIIIe siècles.—Inquisition romaine et ecclésiastique au XIIIe siècle.—Les papes d'Avignon.—Grand schisme d'Occident.—Lutte des papes contre les Turcs. |
| *8e Année* | Etude monographique, avec appréciation raisonnée des causes et des effets: et puis exercices variés d'application, de contrôle, de répétition. | Les ordres religieux des temps modernes.—Réforme intérieure de l'Eglise au XVIe siècle.—Réformation religieuse de l'Espagne.—Inquisition espagnole et politique des XVe et XVIe siècles. — La prétendue réforme protestante. —Schisme d'Angleterre.—Concile de Trente.—Les guerres de religion.—Conversion des Indes et du Japon. — Etablissement de l'Eglise dans le Nouveau-Monde.—Premiers missionnaires au Canada.—Martyrs au Canada.—Fondation de l'Eglise canadienne.—Premier évêque.—Le jansénisme.—Les articles de 1682.—Le philosophisme au XVIIIe siècle.— La suppression des jésuites. —Constitution civile du clergé en France, et persécution révolutionnaire.—Concordat de Pie VII et de Napoléon.—Invasion des Etats-Pontificaux.—Concile du Vatican.—Pontificat de Léon XIII. |

## Instruction morale et religieuse

---

### HISTOIRE DE L'EGLISE

Il ne peut s'agir de faire apprendre aux élèves tous les événements sans exception qui composent l'histoire de l'Eglise.

Il suffit de leur indiquer à grands traits la marche bienfaisante de l'Eglise à travers les âges, en leur faisant sentir son influence civilisatrice sur la société, la famille et l'individu. Il suffit de les faire assister à ses alternatives de souffrances et de joies, à ses alternatives de persécutions et de triomphes.

Mais il convient cependant de mettre en relief les principaux personnages qui figurent dans cette histoire: les grands papes, les Pères de l'Eglise, les fondateurs d'ordres religieux, les apôtres des nations, les chefs d'hérésie ou de schisme, les persécuteurs et les ennemis de la foi chrétienne; enfin tous les faits dominants et tous les événements d'importance capitale.

Afin d'abréger le cours et d'y mettre plus d'ordre et d'unité, que l'on s'en tienne à la forme indiquée par le programme et que l'on procède par l'étude monographique.

Ce procédé permettra de réunir en faisceaux les faits de même nature, sans nuire à la succession chronologique des événements. On gagnera ainsi un temps considérable, et les phases principales de la vie de l'Eglise se graveront mieux dans la mémoire. Mais la plupart des questions inscrites dans le programme embrassant un champ assez vaste, les simplifier pour qu'elles soient mieux comprises et mieux retenues, telle est la règle invariable qu'on doit s'imposer. Cette simplification consiste à élaguer ce qui est d'influence trop secondaire,—à choisir, pour y insister, les faits importants et les dates principales.

Il appartient au maître de dresser le tableau de ces dates, et d'aider les élèves à se rendre compte des conditions dans lesquelles les événements se sont accomplis, ainsi que de leurs causes et de leurs conséquences. Il est également de son devoir d'exercer le jugement et la conscience des élèves, en leur faisant porter sur les faits et les personnages des appréciations morales, non pas toutes faites, mais raisonnées et motivées;—et cela par des interrogations qui exercent l'initiative et l'activité intellectuelles.

Dans cette tâche difficile que l'on ne néglige aucun des procédés d'enseignement conseillés au professeur d'histoire: l'usage des sommaires contenus dans le manuel ou préparés par le maitre, le tableau noir pour le tracé des cartes historiques, les résumés synoptiques, l'explication des mots inconnus aux élèves, les gravures et enfin le recours à la géographie.

Pour ce qui est de l'emploi du manuel, le maître devra indiquer les parties — toujours rares—à apprendre textuellement, et les parties dont les élèves se contenteront de reproduire le sens.

Enfin pour que l'étude de l'histoire soit profitable et durable, chaque leçon doit être suivie d'exercices qui en gravent les notions dans l'esprit: exercices d'application sous forme de devoirs écrits; exercices de contrôle, dont les principaux sont les interrogations, les compositions proprement dites et les examens; exercices de répétition en leurs modes ordinaires, récapitulations et revisions.

## Langue française

## LECTURE — DICTION — RECITATION DE MEMOIRE

98. **COURS ELEMENTAIRE**

*1er degré*

| | | |
|---|---|---|
| 1e *Année* | Lecture élémentaire: (*a*) Lecture matérielle; (*b*) Exercices combinés de lecture-écriture, d'orthographe d'usage, et de langage. (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction, et de récitation de mémoire. | (*a*) Etude des voyelles et d'une consonne graduellement: étude des sons simples.—Combinaisons d'articulations et de sons formés d'abord de deux lettres—ensuite de trois lettres—avec les diverses transpositions de ces lettres dans la syllabe, de manière à former des mots ayant un sens. De là, passer à des phrases très simples formées de mots déjà étudiés.—Aborder dès lors des mots formés de plusieurs syllabes, en suivant toujours le même ordre progressif, pour atteindre la lecture de petites phrases composées de ces mêmes mots.—Soigner l'émission des différents sons et l'articulation, corriger constamment les défauts de prononciation.—Faire déjà observer et distinguer dans la lecture les accents et les signes de ponctuation. (*b*) Explication, sous forme de causerie, du texte et de quelques mots tirés de la leçon.—Exercices d'épellation de mémoire.—Copie, transcription de mémoire, et dictées très faciles bien en rapport avec la leçon.—Interrogations de contrôle très simples. (*c*) Récitation de morceaux très courts lus et expliqués d'abord, appris ensuite;—en vers et en prose. |
| 2e *Année* | Lecture courante: (*a*) Lecture matérielle; (*b*) Exercices combinés de lecture-écriture, d'orthographe d'usage, et de langage. (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire. | (*a*) Donner encore une attention spéciale à l'émission des sons, à l'articulation et aux défauts de prononciation.— Soigner en outre les liaisons et les arrêts de ponctuation. (*b*) Explication courte et très claire du texte et des mots nouveaux.—Exercices d'épellation de mémoire.—Copie, transcription de mémoire, et dictées bien en rapport avec la leçon.—Compte rendu oral de la leçon. (*c*) Récitation de morceaux d'un genre très simple, lus et expliqués d'abord, appris ensuite. |
| 3e *Année* | Lecture courante continuée: (*a*) Lecture matérielle; (*b*) Exercices combinés de lecture, d'orthographe et de préparation aux essais de rédaction; (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire. | (*a*) Comme la deuxième année.—En outre, habituer les élèves à observer les pauses exigées par le sens.—Les former à lire sans hésitation, à vaincre certaines difficultés spéciales, par exemple: les diphtongues, les équivalences, les lettres muettes.—Les initier à l'expression des sentiments marqués dans le texte. (*b*) Explication du texte, des mots et des expressions plus difficiles.—Recherche de l'idée générale, indication des idées secondaires.—Epellation de mémoire de certains mots difficiles. — Résumé oral et quelquefois écrit de la leçon, préparé par le maitre. (*c*) Récitation de fables, de petites poésies, de quelques morceaux en prose, avec explication préalable. |

## Langue française

---

## LECTURE — DICTION — RECITATION DE MEMOIRE

### COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| 4e<br>*Année* | Lecture courante continuée:<br>(*a*) Lecture matérielle;<br>(*b*) Exercices combinés de lecture, d'orthographe et de rédaction;<br>(*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire. | *2nd degré*<br>(*a*) Comme la troisième année.—En plus, faire acquérir plus d'aisance et une vitesse progressive.— Amener les élèves, par l'audition, à prendre les intonations en harmonie avec les sentiments et les idées marquées dans le texte.<br>(*b*) Comme la troisième année.<br>(*c*) Comme la troisième année. |

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| 5e<br>*Année* | Lecture expressive:<br>(*a*) Lecture:<br>(*b*) Exercices combinés de lecture, d'orthographe, de rédaction et de préparation à l'analyse littéraire;<br>(*c*) Exercices combinés de lecture, de diction et de récitation de mémoire. | (*a*) Comme la quatrième année.—Et en outre, culture spéciale des intonations et des inflexions.—Accentuation des mots de valeur.<br>(*b*) Comme la quatrième année.—Et en plus, recherche orale et analyse écrite des sentiments et des idées renfermés dans le texte de la leçon.<br>(*c*) Récitation expressive de morceaux choisis en prose et en vers, de dialogues et de scènes empruntés aux classiques français et aux écrivains canadiens,—avec explication préalable. |
| 6e<br>*Année* | Lecture expressive, continuée:<br>(*a*) (*b*) (*c*) Comme la cinquième année. | (*a*) Comme la cinquième année.—De plus: étude plus méthodique des principaux éléments de la diction matérielle et de la diction interprétative.<br>(*b*) Analyse, orale et écrite, des sentiments et des idées renfermés dans le texte de la leçon.<br>(*c*) Récitations expressives variées, empruntées aux classiques français et aux écrivains canadiens,—avec explication préalable. |

## Langue française

---

## LECTURE — DICTION — RECITATION DE MEMOIRE

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| 7e Année | Lecture expressive continuée: (*a*) Lecture; (*b*) Exercices combinés de lecture, d'orthographe, de composition française et d'analyse littéraire proprement dite; (*c*) Exercices combinés de lecture, de diction, de déclamation et de récitation de mémoire. | (*a*) Culture du mouvement, de la voix, de la physionomie et des gestes.—Mettre beaucoup de sobriété dans la déclamation. (*b*) Analyse littéraire, orale et écrite, des textes lus ou déclamés. (*c*) Récitation expressive et déclamation de morceaux variés, empruntés aux classiques français et aux écrivains canadiens, — avec analyse littéraire préalable. |
| 8e Année | Lecture expressive, continuée: (*a*) (*b*) (*c*) Comme la septième année. | (*a*) (*b*) (*c*) Comme la septième année. |

Quelle que soit la méthode employée, la leçon de lecture doit toujours comprendre pour les commençants: 1° une revision de la leçon précédente; 2° quelques explications sur les nouveaux éléments à étudier; 3° la lecture de ces éléments par le maître; 4° la lecture collective; 5° la lecture individuelle. Le texte de la leçon doit être écrit au tableau noir, en caractères d'imprimerie et au-dessous en caractères manuscrits, de manière que les éléments se correspondent. Les enfants seront immédiatement exercés à reproduire ces caractères. Car il est nécessaire qu'ils s'habituent à lire le plus tôt possible l'écriture autographiée. L'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture, imposé par le programme, les y formera sans effort, et les dispensera de s'exercer à lire dans ces recueils si improprement appelés *manuscrits* jadis en usage dans les classes.

Il n'est pas opportun d'enseigner toutes les lettres de l'alphabet avant de commencer la lecture des mots. Mieux vaut enseigner deux ou trois lettres pour commencer, et étudier tout de suite de petits mots qu'on peut former avec ces lettres. On forme des mots nouveaux à mesure qu'on amène des lettres nouvelles.

Les éléments de la lecture connues et possédés, il faut amener les élèves à lire couramment, grâce à une longue et patiente pratique. Voici dans quel ordre gradué peuvent se succéder tout d'abord les différentes parties d'une leçon de lecture courante: 1° le texte est lu par tous les élèves à la fois très lentement, de façon à détacher, à scander chaque syllabe, mais sans aucune intonation particulière; 2° le sens général du morceau ainsi que celui de chaque phrase et de tous les mots un peu difficiles sont expliquées par le maître, et cette explication est suivie d'interrogations de contrôle; 3° le maître lit ensuite le morceau avec l'intonation convenable; 4° après vient la lecture collective avec intonation; 5° puis la lecture individuelle; 6° et pour finir, des exercices combinés d'orthographe et de rédaction orale ou même écrite.

Plus tard la nature et l'ordre de ces exercices seront un peu modifiés; 1° lecture par le maître; 2° explication par le maître et les élèves; 3° lecture individuelle par les élèves; 4° exercices combinés d'orthographe et de rédaction.

## Langue française

### LECTURE — DICTION — RECITATION DE MEMOIRE

Mais il est évident que la leçon de lecture proprement dite reste toujours l'affaire principale; c'est à elle qu'il faut consacrer la plus grande partie du temps dont on dispose.

Cependant, avec les élèves plus avancés, une part plus importante peut être accordée aux exercices connexes. Par exemple, afin d'intéresser la classe et de l'initier à l'art d'écrire, on fait remarquer le plan que l'auteur a suivi, les moyens employés pour développer l'idée principale et même les idées secondaires; et on ne laisse pas passer, sans les signaler, les beautés littéraires les plus accessibles aux jeunes esprits.

Terminons par une observation générale, mais de la plus grande importance. Ce serait mal comprendre son devoir que de faire lire successivement et sans choix tous les chapitres des différents livres de lecture. Une sélection s'impose à raison du milieu fréquenté par les enfants, et en vue aussi de leurs besoins futurs. Sans doute, il est un fond commun utile à tous les élèves; mais il est incontestable, d'un autre côté, que les exigences des écoles urbaines et des écoles rurales ne peuvent être absolument les mêmes.

Il appartient au maître de choisir dans le manuel les leçons les plus propres à développer chez les uns les connaissances industrielles et commerciales, chez les autres, les connaissances agricoles et le goût de la culture.

Cette observation s'applique à la plupart des spécialités enseignées à l'école. Un éducateur soucieux de sa mission ne l'oublie jamais. Il s'évertue sans cesse à orienter son enseignement de la façon la plus profitable et la plus pratique pour l'ensemble de ses élèves.

A la lecture se rattachent la diction et la récitation de mémoire. L'habitude de la récitation bien faite est, au reste, le meilleur moyen de former les élèves à une lecture intelligente, accentuée, expressive. C'est aussi un précieux exercice de langage et de rédaction. Que les maîtres fassent donc apprendre beaucoup de morceaux par cœur, en prose et en vers; parce que si les vers se gravent plus facilement dans la mémoire et se retiennent mieux, la prose pourtant est plus naturelle et fournit plus de mots et de tours de phrase qui serviront plus tard.

## Langue française

### ECRITURE

99. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Explication des principes (position du corps et du bras, tenue du cahier et de la plume) et des éléments les plus simples de l'écriture; — premiers exercices. | Explication orale bien graduée, au tableau noir, des formes radicales et de leurs dérivés.<br>Devoirs d'application surveillés, le plus tôt possible sur le cahier, avec modèles mobiles No I. |
| 2e *Année* | Explication continuée des principes et des éléments de l'écriture; exercices gradués. | Explication orale continuée, au tableau noir, des formes radicales et de leurs dérivés.<br>Exercices surveillés d'application sur le cahier, avec modèles mobiles No II. |
| 3e *Année* | Revision des principes et des éléments de l'écriture; exercices variés. | Revue des deux premières années, avec étude spéciale des majuscules.<br>Emploi alternatif, surveillé, du cahier avec modèles mobiles No III et du papier libre.<br>Premiers exercices au cahier de devoirs journaliers. |
| | | *2nd degré* |
| 4e *Année* | Revision générale et formation d'une bonne écriture courante. | Exercices particuliers pour le développement du mouvement de la main, et la formation d'une écriture courante et rapide.<br>Emploi alternatif, surveillé, du cahier avec modèles mobiles No IV et du papier libre.<br>Cahier de devoirs journaliers. |

**COURS MODELE (Intermédiaire)**

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Leçons récapitulatives sur les principes et les éléments de l'écriture.<br>Faire acquérir une bonne écriture courante, bien nette et lisible. | Cahier avec modèles mobiles, No V et VI; papier libre.<br>Cahier de devoirs journaliers. |
| 6e *Année* | Leçons récapitulatives sur les principes et les éléments de l'écriture.<br>Culture spéciale de la régularité et de l'élégance dans l'écriture. | Cahier avec modèles mobiles No VII et VIII; papier libre.<br>Cahier de devoirs journaliers. |

**Langue française**

## ECRITURE

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| 7e *Année* | Leçons récapitulatives de temps à autre, avec exercices variés d'application. | Modèles mobiles, papier libre. Cahiers de devoirs journaliers. |
| 8e *Année* | Comme la septième année. | Comme la septième année. |

La leçon d'écriture comprend les exercices suivants: 1° lecture par les élèves des lettres ou des mots qu'ils vont avoir à copier; 2° explication orale, raisonnée et graduée des éléments graphiques, avec tracé au tableau noir; 3° exposition méthodique des principes ou conseils relatifs à la tenue du corps, du bras, du cahier, du crayon ou de la plume; 4° devoir d'application, avec surveillance et correction individuelle par le maitre; 5° correction collective au tableau noir.

Les premiers éléments, c'est-à-dire les formes radicales et leurs dérivés, peuvent être exposées comme suit: les lettres formées de lignes droites et de courbes simples; les lettres formées de courbes combinées; les liaisons des lettres les unes avec les autres.

L'usage de l'ardoise n'étant pas autorisé pour la leçon d'écriture, les maitres s'en tiendront strictement à cette règle: ils feront écrire tout d'abord sur le papier avec un crayon tendre, et le plus tôt possible avec une plume.

Quant aux exemples, le programme recommande l'emploi des modèles lithographiés mobiles. En conséquence, l'école devra posséder chacun de ces modèles en autant d'exemplaires qu'il y a d'élèves dans une division, afin que tous puissent copier le même en même temps, et que les explications s'adressent à toute une catégorie d'écoliers de même force. Car il est bien entendu que l'usage des modèles imprimés ne dispense en aucun cas le maitre de faire au tableau noir, avec tracé à l'appui, une véritable leçon orale.

Avec les commençants surtout, aller lentement est une condition de réussite. On ne craindra donc pas de revenir sur un exercice manqué.

Toutefois, il ne convient pas de s'attarder trop dans les exercices préparatoires.

Un moyen très efficace d'améliorer les mauvaises écritures, c'est de n'exiger que la correction d'un seul défaut à la fois: diviser la difficulté, c'est la résoudre plus facilement.

Enfin il importe de ne jamais perdre de vue que si les exercices spéciaux sont excellents, on n'obtiendra pourtant une bonne écriture qu'en obligeant les élèves à soigner constamment tous leurs devoirs sans exception.

On veillera aussi à ce que tout ce qu'ils écrivent soit exempt de certains défauts nuisibles à la clarté du texte et à l'harmonie de son aspect. L'emploi du papier libre, sans marge ni réglure, rendra ici de précieux services.

On habituera l'élève à y tracer des lignes d'écriture droites, régulières, également espacées. On lui fera des observations du genre de celles-ci: voici une page commencée trop haut ou finie trop bas; voici un titre qui n'est pas au milieu de la page; voici le commencement d'un alinéa qui n'est pas mis en retrait; voici une marge irrégulière; voici un mot coupé à la fin de la ligne où la scission porte au milieu de la syllabe; en voici un autre dont les dernières lettres accumulées s'infléchissent sur le bord extérieur de la page, etc., etc.

Le jour de l'examen public, on doit produire les cahiers des élèves—et non pas des échantillons préparés spécialement en vue de l'examen, quelques jours auparavant.

## Langue française

### GRAMMAIRE

100. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| 1e *Année* | Initiation, sous forme d'entretien. —Notion des éléments les plus simples, — exercices d'application, très faciles. | 1er *degré*<br><br>Faire reconnaitre, dans les textes lus ou les leçons orales, d'abord: les voyelles, les consonnes, des noms, des qualificatifs, des verbes; ensuite, des noms singuliers et pluriels, des noms masculins et féminins, des qualificatifs singuliers et pluriels, des qualificatifs masculins et féminins. |
| 2e *Année* | Initiation continuée sous forme de conversation.—Les premiers éléments continués.—Exercices d'application oraux d'abord, écrits ensuite, très faciles. | Le *nom*.—Notions très simples sur le nom —genre et nombre; attirer l'attention sur la formation des pluriels.<br>L'*adjectif qualificatif*.—Notions très simples sur l'adjectif qualificatif — genre et nombre: attirer l'attention sur la formation des pluriels et des féminins.<br>Le *verbe*.—Notions très simples sur le verbe; conjugaison orale — en propositions complètes:—d'abord, de l'indicatif présent, du passé, indéfini, du futur simple des verbes *être* et *avoir*, et de quelques verbes fréquemment employés; plus tard, conjugaison à tous les temps de l'indicatif. |
| 3e *Année* | Emploi du manuel combiné avec la forme orale, celle-ci dominante. — Etude plus étendue des éléments déjà appris; mais toujours d'après le procédé expérimental. — Exercices d'application et d'invention. | Revision de la deuxième année.<br>Le *nom*.—Nom propre, nom commun; règles les plus simples de la formation du pluriel.<br>L'*article*.—Notion générale des articles; idée des espèces.<br>L'*adjectif qualificatif*.—Règles les plus simples de la formation du pluriel et du féminin; règle générale de l'accord de l'adjectif avec le nom.<br>L'*adjectif déterminatif*.—Idée de l'adjectif déterminatif en général.<br>Le *verbe*.—Conjugaison orale et écrite — en propositions complètes — à tous les temps et à tous les modes des verbes fréquemment employés, réguliers ou irréguliers; idée des modes; règle générale de l'accord du verbe avec le sujet; attirer l'attention sur l'orthographe du participe passé sans auxiliaire, avec l'auxiliaire être.<br>Le *pronom*.—Notions sur le pronom en général; idée des espèces.<br>Les *mots invariables*.—Les faire reconnaître, et notions élémentaires. |

**Langue française**

---

## GRAMMAIRE

### COURS ELEMENTAIRE

**4e Année**

Emploi du manuel, forme orale dominante et procédé expérimental. —Etude plus approfondie et méthodique de tous les éléments. — Exercices variés d'application et d'invention.

*2nd degré*

Revision des années précédentes.

Le *nom*.—Les noms composés; étude continuée de la formation du pluriel des noms communs et des noms propres; notions usuelles sur la formation du pluriel des noms composés.

L'*article*.—Elision, contraction; idée des espèces plus développée.

L'*adjectif*.—Etude continuée de la formation du pluriel et du féminin; règle de l'accord de l'adjectif qualifiant plusieurs noms. Observations usuelles sur l'orthographe de certains adjectifs qualificatifs: grand, feu, demi, nu, ci-joint, ci-inclus.

L'*adjectif déterminatif*.—Distinction des espèces. Observations usuelles sur l'orthographe et l'emploi de certains adjectifs déterminatifs: vingt, cent, mil, mille, même, tout, quelque.

Le *pronom*.—Distinction des espèces; règles d'accord: observations les plus importantes sur l'orthographe et l'emploi de certains pronoms usuels: en, y, à qui, auquel, d'où, dont, etc.

Le *verbe*.—Conjugaisons orales et écrites — sous formes variées,—y compris les verbes réfléchis ou pronominaux et les verbes impersonnels: exercices pratiques sur l'emploi du subjonctif, sur la concordance des temps; règles de l'accord du participe passé, sans auxiliaire, avec les auxiliaires être et avoir; remarques sur l'orthographe de certains verbes dont l'avant dernière syllabe se termine par *e* muet ou *é* fermé; et des verbes en cer, ger, eter, eler, yer, ier; en ir, en aître et en oître, en indre et en oudre; différence entre le participe présent et l'adjectif verbal.

Les *mots invariables*.—En distinguer les espèces; observations pratiques sur l'emploi de certains mots invariables: plutôt, plus tôt, parce que, par ce que, quoique, quoi que, quand, quant, etc.

## Langue française

### GRAMMAIRE

#### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e Année* | Revision des éléments; et règles les plus usuelles de la syntaxe. | Emploi dominant du procédé expérimental, et initiation à la forme déductive.—Multiplier et varier les exercices d'application et d'invention. La forme déductive consiste à aller de la règle aux exemples. Le maitre formule la règle; il l'explique, puis l'applique à des exemples écrits au tableau noir; enfin, il demande aux élèves de trouver eux-mêmes des exemples en application de cette règle. Il est avantageux d'initier les élèves à cette méthode, surtout à l'occasion des revues, lesquelles pourront ainsi se faire beaucoup plus rapidement. |
| *6e Année* | Revision des éléments; syntaxe d'accord, et principales règles de la syntaxe de construction. | Procédé expérimental et forme déductive.—Multiplier et varier les exercices d'application et d'invention. |

#### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Revision de la syntaxe d'accord; étude complétée de la syntaxe de construction. | Emploi alternatif du procédé expérimental et de la forme déductive; avec exercices variés d'application et d'invention. |
| *8e Année* | Récapitulation générale. | Forme déductive; avec exercices variés d'application et d'invention. |

Au début, l'enseignement de la grammaire se rattache à celui de la lecture. Comme il importe avant tout de mettre l'enfant en possession d'une certaine quantité d'idées et de mots, on ne le fait jamais trop parler, observer et rendre compte de ses observations. Il ne s'agit encore que de faire reconnaitre les noms contenus dans la leçon de lecture. Celle-ci ayant été expliquée à son heure, les enfants ne trouvent rien de trop abstrait dans cette recherche. On leur donne de la même manière une idée du genre et du nombre des noms. Plus tard, on leur fait distinguer des qualificatifs et des verbes, le genre et le nombre des qualificatifs.

Comme devoir d'application, les mots qui ont fait l'objet de la leçon de grammaire et qui ont été écrits au tableau par le maitre, sont copiés par les enfants.

Pendant toute le deuxième année, la leçon garde encore la forme d'une causerie. Le maitre pose quelques questions bien choisies d'avance, et les réponses qui serviront d'exemples pour la leçon du jour sont écrites au tableau noir. Le maitre part de ces exemples et, par des interrogations habilement conduites, amène les

## Langue française

## GRAMMAIRE

enfants à trouver eux-mêmes la règle. Il formule ensuite cette règle avec précision; puis les élèves cherchent de petites phrases d'application. Enfin la règle est récitée plusieurs fois collectivement.

Ainsi, pour enseigner comment se forme le pluriel des noms, on écrit sur le tableau noir plusieurs noms, au singulier dans une colonne, au pluriel dans une autre. Les élèves en examinent l'orthographe et le sens, et *découvrent* la règle.

Les exercices écrits doivent être très faciles et toujours expliqués préalablement.

Les leçons de grammaire aux élèves plus avancés et pourvus d'un manuel comprennent d'abord des interrogations individuelles sur la leçon précédente; puis l'explication de la nouvelle leçon, encore d'après le procédé expérimental tel qu'exposé plus haut. Des exercices oraux et écrits d'application et d'invention, nombreux et de formes variées, servent de contrôle pour s'assurer que les leçons ont été bien comprises et retenues.

Dans les cours supérieurs cette marche peut être modifiée et abrégée. Mais ce n'est que dans les dernières années, et graduellement, qu'il est utile d'employer la forme dogmatique ou déductive. Là encore il faut souvent recourir à la méthode de recherche, faisant appel à l'initiative de l'élève et l'aidant à trouver, ou tout au moins à contrôler, les règles nouvelles qu'on veut lui apprendre.

A tous les degrés, l'enseignement de la grammaire doit tendre non seulement à former les écoliers à l'art d'écrire, mais aussi, et peut-être plus encore, à l'art de parler. En conséquence, que l'on multiplie les exercices oraux, qu'on s'efforce de les rendre intéressants. Et ils seront intéressants du moment que le maître y mettra beaucoup de variété et d'animation, qu'il leur donnera un caractère pratique et usuel. Partant, jamais de ces subtilités inutiles, jamais de ces nomenclatures monotones apprises par cœur, jamais de ces longues séries d'exceptions inusitées.

Dans les conjugaisons, surtout, exercices si souvent fastidieux, qu'on s'applique à varier les leçons orales et les devoirs écrits. Avec les jeunes élèves en particulier, qu'on procède par propositions complètes: je chante un cantique, tu chantes un cantique, il chante un cantique;—et puis, pas à tous les temps et à toutes les personnes d'un même verbe, mais à certains temps et à certaines personnes seulement. Et ainsi de suite, en graduant les difficultés et les combinaisons selon la portée des écoliers.

Langue française

## ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

101. COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Petits exercices oraux d'initiation à l'analyse grammaticale et logique. | (*a*) Analyse grammaticale.— Initiation sous forme orale: faire observer puis rechercher des mots de même nature, déjà étudiés en grammaire, tantôt une espèce, tantôt une autre.<br>(*b*) Analyse logique.—Initiation sous forme orale: faire observer les éléments essentiels de petites propositions très simples: sujet, verbe, attribut.—Choisir des propositions dont les termes sont exprimés par un seul mot. |
| 2e *Année* | Exercices gradués, encore très simples. | (*a*) Analyse grammaticale.—Faire rechercher des mots de même nature, déjà étudiés en grammaire, tantôt une espèce, tantôt une autre.<br>(*b*) Analyse logique.—Faire rechercher oralement les éléments essentiels d'une proposition: sujet, verbe, attribut. |
| 3e *Année* | Exercices plus fermes et méthodiques, mais variés et pas trop longs. | (*a*) Analyse grammaticale.—Le plus souvent orale, quelquefois écrite.—Nature des mots étudiés en grammaire, avec leurs modifications et leurs fonctions les plus simples.<br>(*b*) Analyse logique.—Le plus souvent orale, quelquefois écrite.—Recherche et nature des éléments d'une proposition, décomposition de phrases en propositions. |
| | | *2nd degré* |
| 4e *Année* | Mêmes exercices que l'année précédente, avec développements complémentaires. | (*a*) Analyse grammaticale.—Comme la troisième année; et développements en rapport avec l'étude de la grammaire.<br>(*b*) Analyse logique.—Comme la troisième année; en plus, distinction des propositions principales et des propositions complétives. |

COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Exercices gradués, sous forme orale surtout. | (*a*) Analyse grammaticale.—Revision approfondie du cours précédent, et développement en rapport avec l'étude de la grammaire.<br>(*b*) Analyse logique.—Revision approfondie du cours précédent; et distinction des espèces de propositions complétives: déterminative, explicative, directe, indirecte, circonstancielle. |
| 6e *Année* | Exercices gradués, sous forme orale surtout. | (*a*) Analyse grammaticale.—Comme la cinquième année.<br>(*b*) Analyse logique.—Comme la cinquième année. En outre, notions fondamentales sur la place des termes dans une proposition et dans une phrase. |

## Langue française

---

# ANALYSE GRAMMATICALE ET LOGIQUE

### COURS ACADÉMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| 7e *Année* | Exercices récapitulatifs, de temps à autre. | (*a*) Analyse grammaticale.—Revue générale des cours précédents.<br>(*b*) Analyse logique.—Revue générale des cours précédents. |
| 8e *Année* | Exercices récapitulatifs, de temps à autre. | (*a*) Analyse grammaticale.—Comme la septième année.<br>(*b*) Analyse logique.—Comme la septième année. |

Les exercices d'analyse grammaticale et d'analyse logique doivent être menés de front dès la première année et conduits ensuite parallèlement,—à tous les degrés du cours. L'expérience démontre que c'est la marche la plus naturelle et celle qui présente le moins de difficultés: ces deux sortes d'analyse se prêtant un mutuel et constant secours.

Au surplus, il est clair que pour ces exercices, comme pour tous les autres, il faut de toute nécessité suivre un ordre progressif, échelonner les développements et les difficultés. Le mieux serait de préparer des exercices correspondant aux parties de la grammaire déjà étudiées et à celles-là seulement. L'analyse servirait ainsi de précieux contrôle à l'enseignement grammatical.

La première année, on fera chercher, dans les textes lus, ou de préférence dans les petites dictées, des noms, des qualificatifs, des verbes; plus tard, des noms singuliers et pluriels, des noms masculins et féminins, des qualificatifs singuliers et pluriels, masculins et féminins; et l'on fera observer les éléments essentiels d'une proposition simple: sujet, verbe, attribut.

La deuxième année, on fera chercher en outre l'indicatif présent, le passé indéfini, le futur simple des verbes être et avoir, et de quelques autres verbes faciles; et ensuite tous les temps du mode indicatif:—les élèves seront en même temps habitués à la recherche des éléments d'une proposition: sujet, verbe, attribut.

En troisième année, les exercices seront poussés plus loin, prendront une forme plus méthodique, et marcheront pas à pas avec l'étude de la grammaire. Les élèves indiqueront: la nature des mots; leurs principales modifications, c'est-à-dire les accidents de genre, de nombre, de personne, de temps, etc.; ainsi que les rapports les plus simples des mots entre eux: sujet, attribut, complément, etc.—Et ils débuteront dans l'étude de la nature des éléments de la proposition.

Dès la quatrième année, l'analyse grammaticale atteindra à peu près son complet développement, sauf certaines particularités réservées pour la syntaxe; mais sans verser cependant dans l'exagération, en substituant au strict nécessaire les curiosités, les subtilités et les fantaisies. De même, dans l'analyse logique seront réservés pour le cours modèle l'étude des différentes espèces de propositions complétives et tout ce qui a trait à la syntaxe, et seront bannis impitoyablement tous les détails oiseux ou de pure curiosité. On ne peut donner la première phrase venue à analyser tout entière que lorsque la grammaire a été vue elle-même dans son entier. Cette manière de procéder ramènerait d'ailleurs chaque fois des répétitions monotones et inutiles.

Que le maître demande plutôt aux élèves de relever — et cela de préférence encore dans les dictées — aujourd'hui tous les mots d'une espèce déterminée; demain tous les mots masculins et féminins; une autre fois les mots singuliers et pluriels; aujourd'hui les verbes actifs; demain les verbes passifs; et successivement les verbes pronominaux, etc.;—ou encore les modifications de certains mots, les rapports de quelques mots entre eux.—Et de même pour l'analyse logique.

C'est à la fin des études grammaticales seulement, qu'on pourra de temps à autre, sous forme de récapitulation, faire analyser avec profit toute une phrase, en prenant les mots les uns après les autres.

## Langue française

### DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

102. COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Exercices préliminaires: épellation de mémoire, copie, transcription de mémoire. Petites dictées de mots et de phrases très simples. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Signes orthographiques.*—Faire observer les signes les plus simples à mesure qu'ils se présentent dans la lecture; et petits exercices au tableau noir. *Ponctuation.*—Faire observer les signes les plus simples: le point, le point d'interrogation, le point d'exclamation, la virgule, le point et virgule les deux points, dans la lecture au tableau noir. *Majuscules.*—Faire observer leur emploi dans les leçons de lecture et au tableau noir. |
| 2e *Année* | Mêmes exercices préliminaires que la première année. Petites dictées graduées de mots et de phrases. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Signes orthographiques.* — Faire observer tous les signes; et donner de petits exercices faciles, oraux et écrits, sur la valeur et l'emploi des signes les plus simples: les accents, la cédile, l'apostrophe. *Ponctuation.*—Exercices très élémentaires, oraux et écrits, sur la valeur et l'emploi de la virgule, du point, du point d'interrogation, du point d'exclamation. *Majuscules.*—Exercer les enfants à commencer par une majuscule le premier mot de chaque phrase, les noms propres. |
| 3e *Année* | Exercices préliminaires des deux premières années, continués de temps à autre. Dictées: phrases détachées, en rapport avec l'étude de la grammaire; texte suivi de 7 à 8 lignes, emprunté aux livres de lecture et aux autres leçons du cours. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Signes orthographiques.*—Règles générales sur la valeur et l'emploi de tous les signes, avec exercices oraux et écrits. *Ponctuation.*—Revue des années précédentes; et exercices très élémentaires sur la valeur et l'emploi du point et virgule, des deux points. *Majuscules.*—Règles les plus simples de leur emploi, continuées. |
| | | *2nd degré* |
| 4e *Année* | Exercices connexes: notions très élémentaires de lexicologie. Dictées: comme la troisième année. —Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Lexicologie.*— Observations très simples sur les mots dérivés et composés, les homographes, les homonymes, les paronymes. *Signes orthographiques.*—Revision des années précédentes; expliquer en outre l'emploi des accents dans certains cas spéciaux — faire distinguer, par exemple, certains mots: à et a, là et la, où et ou, etc. *Ponctuation.*—Règles élémentaires sur tous les signes étudiés précédemment; expliquer en outre l'emploi des guillemets, du tiret, de la parenthèse, de l'alinéa, des points de suspension. *Majuscules.*—Revision des années précédentes et règles usuelles terminées. |

Langue française

## DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| 5e Année | Exercices connexes: notions usuelles plus méthodiques de lexicologie. Dictées: comme les deux années précédentes; —une dizaine de lignes empruntées de préférence aux auteurs classiques. Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Lexicologie.*—Revision de l'année précédente, avec exercices gradués. — Notions pratiques sur l'étymologie et la dérivation, le radical et la terminaison. *Signes orthographiques.*—Revision générale avec développements, exercices variés. *Ponctuation.*— Revision générale avec développements, exercices variés. *Majuscules.*—Revision générale avec développements, exercices variés. |
| 6e Année | Lexicologie continuée et étude des cas difficiles que présente l'orthographe d'usage de certains mots. Dictées: comme l'année précédente. —Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Lexicologie.*—Comme la cinquième année; en outre, notions pratiques sur les préfixes et les suffixes. *Signes orthographiques.*—Comme la cinquième année. *Ponctuation.*—Comme la cinquième année. *Majuscules.*—Comme la cinquième année. |

## Langue française

### DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

#### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| 7e Année | Lexicologie: revision générale. Dictées grammaticales récapitulatives, et texte suivi d'une douzaine de lignes empruntées aux auteurs classiques. —Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Signes orthographiques.*—Devoirs récapitulatifs et observations particulières. *Ponctuation.*—Devoirs récapitulatifs et observations particulières. *Majuscules.*—Devoirs récapitulatifs et observations particulières. |
| 8e Année | Lexicologie: exercices récapitulatifs. Dictées: comme la septième année. — Soin constant de l'orthographe dans tous les devoirs écrits. Signes orthographiques, ponctuation, majuscules. | *Signes orthographiques.*—Comme la septième année. *Ponctuation.*— Comme la septième année. *Majuscules.*—Comme la septième année. |

Bien compris et conduits avec méthode, les exercices de dictées contribuent puissamment au progrès intellectuel d'une classe. Outre l'orthographe d'usage et l'orthographe de règles qui sont l'objet propre de la dictée,—écriture, analyse grammaticale, analyse logique, ponctuation, emploi des signes orthographiques, emploi des majuscules, lexicologie et même phraséologie, style et composition, tout y trouve sa place naturelle et provoque de la part du maître des observations multiples. Et si l'on ajoute à cela que la dictée—pour être intéressante et pratique—doit tour à tour présenter un trait d'histoire, une invention utile, une lettre, un mémoire, une facture, le résumé d'une leçon quelconque, des leçons de choses, de sciences et d'agriculture surtout, des morceaux choisis en prose ou en vers, il devient évident qu'aucune spécialité de l'enseignement ne demande au maître plus de préparation et d'attention soutenue, et n'offre aux élèves plus de moyens d'instruction.

Mais les dictées ne procureront tous les avantages qu'on est en droit d'attendre, qu'à la condition d'être faites dans l'ordre gradué et avec les différents exercices indiqués par le programme. Les maîtres s'en tiendront donc à ces prescriptions, qui n'ont guère besoin d'être développées. Il n'est cependant pas inutile de faire remarquer que chaque dictée ne permet que quelques-uns de ces exercices connexes; qu'il importe de les proportionner à l'acquis des élèves; et qu'une préparation très soignée est ici requise, afin de ne pas perdre de temps et de dire aux diverses catégories d'élèves tout ce qui est nécessaire et absolument rien de plus.

## Langue française

---

### DICTEE—ORTHOGRAPHE D'USAGE ET DE REGLES

Que l'on évite aussi ces dictées composées à dessein pour amener le plus de difficultés possibles, ou même des subtilités grammaticales dénuées de tout caractère pratique.

Il est un art dans la manière de donner et de corriger la dictée. Sous réserve de l'adaptation qu'il convient d'en faire aux différents cours, la méthode suivante semble être une des meilleures: 1° le maître lit le texte. l'explique quant au sens et signale les mots difficiles; 2° il rappelle les règles dont le devoir va être l'application; 3° il dicte ensuite lentement, indiquant, dans les classes inférieures, la ponctuation — avec les élèves plus avancés, ne la laissant que pressentir par ses inflexions de voix et ses temps d'arrêt; 4° il relit le texte en entier; 5° il laisse les élèves revoir leur travail; 6° il procède au tableau noir, à la correction collective; 7° puis il commente le morceau à divers points de vue; 8° il se rend compte du degré de force de tous et de chacun des élèves par un inventaire des fautes commises.

Pour la correction, plusieurs procédés peuvent être employés: correction par les élèves, soit individuelle, soit mutuelle, simultanément à la correction collective; parfois correction par le maître d'un certain nombre de copies. Il serait bon d'employer chacun de ces procédés; aujourd'hui l'un, demain l'autre.

Mais si grande soit la peine du maître, ses efforts seront fatalement stériles, s'il n'amène les élèves à contracter l'habitude de surveiller sans cesse leur orthographe dans tous les devoirs écrits sans exception. Que sa vigilance sur ce point ne se trouve jamais en défaut.

C'est au cours des dictées que se placent peut-être le plus logiquement les exercices oraux d'analyse grammaticale et logique. A raison de leurs applications immédiates, les élèves en comprendraient mieux alors l'utilité et s'y intéresseraient davantage.

Une dernière observation: les écoliers doivent être familiarisés avec l'usage du dictionnaire avant la fin du cours élémentaire. Mais il appartient au maître de leur montrer à se servir de cet instrument, dont le maniement offre certaines difficultés. Il leur expliquera, par l'observation, que les mots sont rangés dans l'ordre alphabétique, et que cet ordre ne se limite pas à la lettre qui commence le mot, mais s'étend à toutes les lettres qui le composent. Il appellera leur attention sur les groupes de lettres placées en tête de chaque colonne du dictionnaire, et leur enseignera comment s'en servir pour la recherche des mots. Il leur expliquera la liste des signes et des abréviations et cela encore par l'intuition. Quelques exercices au tableau noir simplifieraient singulièrement cette tâche.

**Langue française**

## LANGAGE ET REDACTION
### COURS ELEMENTAIRE

103.

| | | |
|---|---|---|
| 1e *Année* | *Exercices oraux.*—Questions très familières ayant pour objet d'apprendre aux enfants à observer, à réfléchir, à parler correctement et à s'exprimer nettement. *Exercices écrits.*—Petites reproductions bien simples—au tableau noir—de mots et de phrases très courtes expliquées préalablement. | **1er degré** *Exercices oraux.*—A l'aide de petites conversations récréatives, faire trouver avec un objet connu les idées qui peuvent s'y rapporter, telles que: la couleur, la forme, l'usage, etc. Soigner le vocabulaire, en exigeant toujours le mot propre, le terme juste. |
| 2e *Année* | *Exercices oraux.*—Les mêmes que la première année; ayant en outre pour objet d'enrichir le vocabulaire des enfants, et de leur apprendre à mettre déjà de l'ordre dans leurs idées et dans la construction des phrases. *Exercices écrits.*—Petites reproductions; transcription de mémoire de séries de mots, de phrases expliquées et apprises par cœur, de petites lettres. | *Exercices oraux.*—Culture spéciale du vocabulaire; faire trouver les synonymes, les contraires, les familles de mots, les groupes de mots relatifs à un même ordre d'idée, aux métiers, par exemple, qui concernent l'industrie du vêtement, etc., au jardinage, à l'agriculture, aux objets scolaires, etc.—Faire trouver plusieurs idées se rapportant au même objet; chercher le terme juste pour rendre chacune de ces idées; exercer les élèves à mettre un certain ordre dans leurs idées et dans la construction des phrases.— Reproduction orale de petites phrases lues et expliquées. |
| 3e *Année* | *Exercices oraux.*—Les mêmes que les deux années précédentes. *Exercices écrits.*—Transcription de quelques séries de mots; reproduction non littérale de morceaux lus ou de récits très simples faits par le maître; et composition de petites phrases avec des éléments donnés. Premiers essais de lettres très simples. | *Exercices oraux.*—Les exercices de la deuxième année, avec plus de développement.—Toujours sous forme de causerie, cultiver encore le vocabulaire en faisant trouver des synonymes, des contraires, des expressions équivalentes faciles, de nouvelles familles de mots, de nouveaux groupes de mots portant, par exemple, sur l'habitation, l'église, la parenté, les animaux domestiques, les plantes, les métaux, les saisons, etc.—Recherche d'idées et de sentiments se rapportant au même objet; habituer de plus en plus les élèves à coordonner leurs idées et à construire nettement leurs phrases.—Reproduction orale de phrases, de récits faits par le maître. *Exercices écrits.*—Exercer les élèves à écrire de petites lettres à leur famille. Leur donner des indications très précises sur la manière de commencer les lettres et de les finir, de rédiger et de disposer l'adresse. |

## Langue française

---

## LANGAGE ET REDACTION

### COURS ELEMENTAIRE

| | | *2nd degré* |
|---|---|---|
| **4e** *Année* | *Exercices oraux.*—Continuation des exercices des années précédentes.—Exercices spéciaux, faciles, de phraséologie. —Compte rendu préparé mutuellement par le maître et les élèves de morceaux lus en classe ou de récits de peu d'étendue. | *Exercices oraux.*—Aux exercices de vocabulaire, d'invention et de disposition élémentaire des idées, ajouter des exercices variés de phraséologie: construction, invention, transformation de phrases. |
| | *Exercices écrits.*—Comme la troisième année.—En outre, rédaction sur les sujets les plus simples et les mieux connus des élèves: lettres, narrations, descriptions. | *Exercices écrits.*—Les exercices d'art épistolaire doivent porter sur des sujets familiers, usuels;—les narrations sur les incidents de la vie scolaire, religieuse, familiale;—les descriptions sur des objets ou sites que l'élève a pu voir. |

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| **5e** *Année* | *Exercices oraux.*—Revue du cours élémentaire.— Exercices continués de phraséologie.—Résumé de lectures, de leçons; compte rendu de promenades et de cérémonies — préparé mutuellement par le maître et les élèves — En plus, exercices spéciaux d'élaboration d'un plan — à l'aide de questions. | *Exercices oraux.*—Développement des exercices de phraséologie: invention de phrases avec constructions variées; transformation, décomposition et imitation de phrases empruntées aux classiques. Et profiter de ces exercices pour enrichir encore le vocabulaire. |
| | *Exercices écrits.*—Rédactions plus fermes et plus méthodiques: lettres, narrations, descriptions. | *Exercices écrits.*—Lettres de différents genres, avec le cérémonial complété; exiger à ce degré beaucoup de simplicité, de vivacité et d'abandon exempt de négligence.—Les narrations peuvent rouler sur des faits racontés pendant la leçon d'histoire; former les élèves à discerner les détails importants et à les mettre en relief.—Dans les descriptions, habituer les élèves à ajouter ce qu'ils ont senti à ce qu'ils ont vu; exiger la simplicité, le naturel, la concision. |

## Langue française

### LANGAGE ET REDACTION

#### COURS MODELE (Intermédiaire).—Suite

| | | |
|---|---|---|
| **6e** *Année* | *Exercices oraux.*—Exercices de phraséologie continués.—Compte rendu de morceaux historiques et littéraires, de promenades et de cérémonies. — Initiation au travail plus personnel dans l'invention, la disposition et le développement des idées. *Exercices écrits.*—Transformation de fables, de poésies.—Rédaction avec préparation plus sommaire par le maître: lettres narrations, descriptions, récits historiques, comptes rendus écrits de leçons ou de lectures. | *Exercices écrits.*—Exercer les élèves à mettre de la vie dans les récits, de l'intérêt dans les dénouements, à faire parler les personnages qui figurent dans les compositions, à unir les parties d'une composition par des transitions d'idées. |

#### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| **7e** *Année* | *Exercices oraux.*—Mêmes exercices que la sixième année, avec travail personnel et initiative individuelle plus prononcés. *Exercices écrits.*—Comme la sixième année; avec essais de composition proprement dite—où le concours du maître dans la préparation est réduit au strict nécessaire. — En outre, des dialogues, quelques sujets abstraits, quelques sujets d'imagination. | *Exercices écrits.*—Exercer les élèves à exprimer la même pensée, à rendre le même sentiment avec des nuances différentes; cultiver l'élégance par l'heureux choix des idées, la justesse des images, la variété des phrases, leur arrangement et leur harmonie. |
| **8e** *Année* | *Exercices oraux.*—Comme la septième année. *Exercices écrits.*—Comme la septième année. | *Exercices écrits.*—Comme la septième année. |

**Langue française**

## LANGAGE ET REDACTION

On se plaint généralement de la faiblesse du langage et de la rédaction dans les écoles primaires. Ce n'est peut-être pas sans raison. Il faut réagir.

Mais par quels moyens? Simplement, en multipliant dans toutes les classes les exercices de langage et de rédaction. C'est en parlant qu'on se forme à parler; c'est en écrivant qu'on se forme à écrire. Faisons donc beaucoup parler les enfants, encourageons les timides à s'exprimer sans fausse honte, exigeons que les réponses soient toujours clairement, correctement et complètement formulées. Faisons faire de nombreux exercices de vocabulaire oraux et écrits, de nombreux exercices de phraséologie oraux et écrits, beaucoup d'exercices d'invention et de disposition des idées; en ayant soin de varier les procédés et de garder les difficultés — selon les indications du programme.

L'explication littérale des textes dans les classes inférieures, l'explication littéraire dans les classes plus élevées, fourniront aussi leur concours—sans aucune surcharge, puisque aussi bien ces explications doivent nécessairement être données.

Sans doute, les enfants sont incapables, laissés à leurs propres forces, de trouver des idées, surtout de les coordonner, et par conséquent de les formuler ou de les rendre par écrit sous une forme convenable. Cela est entendu. Mais on leur viendra en aide. Tout essai de langage, tout essai de rédaction, sera préparé collectivement par le maître et les élèves. Des exercices oraux précèderont les exercices écrits et mettront préalablement dans les jeunes esprits des idées, des mots, un certain ordre. Cette préparation, très complète au début, ira en se restreignant de plus en plus pour n'être qu'un rapide énoncé du sujet dans les dernières années.

Le maître n'oubliera jamais, au reste, que la langue des élèves se modèlera insensiblement mais fatalement sur la sienne. A lui de soigner son langage avec la plus minutieuse vigilance. Qu'il s'interdise toute incorrection, toute négligence; que sa parole soit claire, naturelle, élégante sans recherche.

Voilà des moyens. Il y en a d'autres. La copie et la transcription de mémoire de morceaux choisis, la composition de petites phrases avec des éléments donnés, les comptes rendus de lectures, les résumés de catéchisme, d'histoire, de leçons de choses, etc., une petite lettre à son père, à son parrain, le récit d'un événement familial, la description de la classe, c'est de la rédaction. Et tout cela peut être commencé de bonne heure au cours élémentaire. La narration, la description, le genre épistolaire se trouvent ainsi introduits à l'école. Il n'y aura plus qu'à continuer ces mêmes exercices dans les cours suivants, en leur donnant une étendue et des développements proportionnés au degré de culture des élèves.

Outre ces moyens généraux, il en est de spéciaux. Ceux-ci se résument à trois: apprendre aux élèves l'art de trouver des idées sur un sujet donné, leur apprendre l'art de disposer leurs idées dans un ordre logique et naturel, leur enseigner l'art d'exprimer ces idées d'une manière claire, simple, naturelle, harmonieuse. Toute la composition consiste, en effet, dans l'invention, la disposition et l'élocution. C'est en s'inspirant des préceptes littéraires relatifs à ces trois opérations de l'esprit étudiées en littérature, qu'on abordera la composition française au cours modèle et qu'on la continuera dans le cours académique.

On avait déjà enseigné pratiquement aux élèves des idées, à les ordonner et à les rendre. Mais on s'était chargé en grande partie de ce travail, le leur donnant pour ainsi dire presque tout fait. Il est temps désormais de les livrer progressivement à un travail plus personnel. Ils apprennent en littérature les règles de l'invention, de la disposition et de l'élocution; le concours du maître dans la préparation doit diminuer peu à peu.

D'un autre côté, il subsiste encore — et très vigilant, plus minutieux, exigeant même — dans la correction.

**Langue française**

## LANGAGE ET REDACTION—(Suite)

Cette correction pourrait se faire absolument en dehors des heures de classe. C'est la correction solitaire, prescrite en certains pays. Mais elle demanderait généralement trop de temps. Il vaudra mieux adopter la méthode qui suit: 1° parcourir le soir toutes les compositions de façon à être fixé sur les bonnes, les médiocres, les mauvaises; 2° en choisir deux ou trois de chaque catégorie, qui seront corrigées le lendemain en classe; 3° indiquer la manière dont il convenait de poser le sujet et de le diviser, les idées principales qu'il fallait trouver et rassembler, les idées accessoires qui devaient naturellement se grouper autour; 4° relever au courant de la lecture les fautes de style, les négligences, les termes défectueux, les mots impropres, les anglicismes, les fautes d'orthographe, etc.; 5° réformer les phrases boiteuses, incomplètes, etc.; 6° et ne pas manquer de louer ce qui est bon, à titre d'encouragement.

Le corrigé émerge de ces critiques et de ces observations. Toute la classe y a travaillé, y a apporté son contingent, car le maître, autant que possible, a procédé par interrogations. Tout le monde sent ainsi en quoi pèche son propre travail, voit en quoi il est défectueux et comment il faudrait s'y prendre si le devoir était à recommencer.

Et afin de cultiver toujours le langage en même temps que le style, finissons toute correction par un compte rendu oral du sujet traité, ou au moins par une conversation appropriée.

Enfin, et cette remarque mérite d'être retenue à la lettre, il faut prendre les sujets de composition aussi près que possible des élèves. Ce ne sont pas des traits d'héroïsme, des faits lointains que les élèves auront à raconter plus tard, des maximes philosophiques qu'ils auront à développer, des aventures merveilleuses et grandioses qu'ils auront à décrire. Mettons donc plutôt les élèves en présence des événements ordinaires de la vie, des phénomènes qui se passent sous leurs yeux, des accidents, joies ou douleurs, dont la vie est pleine, des services à demander ou à rendre, des témoignages de reconnaissance, de regrets ou de sympathie comme en imposent la bonté du cœur, les relations sociales ou les vertus chrétiennes.

## Langue française

## LITTERATURE

104. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| **5e** *Année* | Premières notions sur: (*a*) Les préceptes littéraires — relatifs 1° à l'invention des idées, 2° à la disposition, 3° au style; (*b*) Les genres littéraires les plus simples — 1° le genre épistolaire, 2° la narration, 3° la description; (*c*) Surtout au moyen d'analyses littéraires très simples, portant sur des modèles classiques lus ou récités. | (*a*) *Préceptes littéraires.*—1° Invention des idées ou facultés créatrices: les qualités principales des idées, des pensées, des raisonnements, des sentiments.—2° Disposition des idées ou plan: notions principales sur les conditions d'un bon plan.—3° Expression des idées ou style: qualités essentielles du style, pureté, précision, clarté, naturel, noblesse, harmonie. (*b*) *Genres littéraires*—1° Genre épistolaire: différentes sortes de lettres, qualités générales et qualités spéciales, le cérémonial des lettres.—2° Narration: ses éléments — exposition, nœud, dénouement; qualités de la narration, clarté, variété, intérêt. — 3° Description: ses qualités, vérité, justesse, vie, vraisemblance. |
| **6e** *Année* | Notions plus développées sur: (*a*) Les préceptes littéraires — relatifs 1° à l'invention des idées. 2° à la disposition, 3° au style; (*b*) Les genres littéraires — 1° la poésie et ses grandes divisions, 2° la prose et ses grandes divisions: (*c*) Surtout au moyen d'analyses littéraires' très simples, portant sur des modèles classiques lus ou récités. | (*a*) *Préceptes littéraires*—1° Invention des idées ou facultés créatrices: les procédés de développement des idées ou lieux communs. —2° Disposition des idées ou plan: les diverses espèces de plan; le paragraphe, un pour chaque idée principale; les transitions. — 3° Expression des idées ou style: les figures de style — notion générale, et principes qui doivent régler leur emploi. (*b*) *Genres littéraires*—Poésie; prose; différence entre la poésie et la prose.—1° La poésie: le genre épique, le genre lyrique, le genre dramatique, le genre didactique.—Définition raisonnée, de manière à faire comprendre le caractère propre et distinctif de chacun de ces genres littéraires; mais ne pas trop appuyer sur le détail des règles particulières qui les régissent.—2° La prose: histoire, éloquence, roman, prose didactique—Définition raisonnée, de manière seulement à faire saisir le caractère propre de chacun de ces genres. |

## Langue française

## LITTERATURE

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| 7e *Année* | Etude sommaire des: (*a*) Préceptes littéraires — relatifs 1° aux genres de style, 2° aux figures de style; (*b*) Genres littéraires — (Poésie) 1° variétés de la poésie lyrique, 2° grandes divisions de la poésie dramatique — (Prose) 1° grandes divisions de l'histoire, 2° grandes divisions de l'éloquence, 3° variétés de l'éloquence religieuse; (*c*) Toujours au moyen d'analyses littéraires appropriées au cours; (*d*) Avec, en outre, des notions très sommaires d'histoire littéraire. | (*a*) *Préceptes littéraires.*—1° Genres de style: style simple, style tempéré, style élevé.—Figures de style—étude bornée aux divisions générales: figures d'imagination, figures de passion, figure de raisonnement (*b*) *Genres littéraires.*—S'en tenir, comme au cours modèle, à l'étude du caractère particulier des divisions générales et des variétés, soit en poésie, soit en prose. (*d*) *Histoire littéraire.*—Rattacher à l'étude des préceptes et des genres, ainsi qu'aux analyses littéraires, des notions très sommaires sur les classiques et leurs chefs-d'œuvre — sous forme d'éléments d'histoire littéraire. Revision en ce sens du cours précédent. |
| 8e *Année* | Etude sommaire des: (*a*) Préceptes littéraires relatifs à la structure 1° d'une pièce dramatique, 2° du discours, 3° du vers français; (*b*) Genres littéraires — (Poésie) 1° genres dérivés du théâtre: poésie pastorale, fables. — (Prose) 1° variétés du roman, 2° variété de la prose didactique; (*c*) Toujours au moyen d'analyses littéraires; (*d*) Avec des notions très sommaires d'histoire littéraire. | (*a*) *Préceptes littéraires.*—Ie Structure — étude intuitive — d'une pièce dramatique: 1° exposition, péripéties, nœud, dénouement; 2° actes, entre actes, intermèdes, scènes, dialogues, monologues, confidents, récits, chœurs; 3° les trois unités, de lieu, de temps, d'action. IIe Structure — étude intuitive — du discours: exorde, proposition, division, narration, confirmation, réfutation, péroraison. IIIe Les divers éléments du vers français. (*b*) *Genres littéraires.*—S'en tenir encore à l'étude du caractère particulier de ces différentes variétés, en poésie et en prose. (*d*) *Histoire littéraire.*—Rattacher à l'étude des préceptes et des genres littéraires, ainsi qu'aux analyses littéraires, des notions très sommaires sur les classiques et leurs chefs-d'œuvre. |

## Langue française

## LITTÉRATURE

L'enseignement de la littérature doit être renfermé dans les limites qu'il ne saurait dépasser, sans empiéter sur un domaine qui n'est pas celui des écoles primaires

Ces limites sont fixées par le but à atteindre:

Faire distinguer, mais très clairement—ce qui comporte beaucoup plus d'attention et de réflexion qu'on ne le pense généralement—faire distinguer la prose et les vers, le langage simple et la poésie, le style courant, simple, précis, naturel, correct, élégant, qui doit être le style des élèves, et le haut style qu'ils pourront admirer, mais qui n'est point à leur usage;

Faire distinguer encore, par leurs traits essentiels et caractéristiques, les différents genres littéraires, avec leurs divisions et leurs subdivisions;

Donner expérimentalement des notions exactes sur la structure de certains genres principaux ou d'un caractère plus usuel;

En vue des exercices de composition française, entrer dans des développements suffisants, mais élémentaires toujours et débarrassés de tout détail oiseux ou trop subtile, sur les préceptes littéraires relatifs à l'invention des idées, à la disposition et à l'élocution;

Appuyer particulièrement sur les préceptes relatifs au genre épistolaire, aux genres narratif et descriptif, les seuls à peu près que les élèves auront à mettre en pratique.

Tout le reste relève de l'enseignement secondaire.

Deux procédés peuvent être employés pour cette étude élémentaire des préceptes et des genres littéraires: aller de la règle expliquée au modèle qui en présente l'application; passer de ce modèle, préalablement examiné, à la règle dont il est une sorte d'illustration. Que l'on choisisse l'une ou l'autre manière, la méthode suivie, ainsi que l'indique nettement le programme, doit toujours être expérimentale, c'est-à-dire qu'on ne doit jamais dissocier les règles des modèles. L'étude des préceptes et des genres demeure donc intimement unie à l'explication des textes, si simples qu'ils soient. Le manuel n'est ici qu'un moyen de revision; encore y réduit-on à l'utile les détails et les énumérations trop complexes.

Une narration, une description, une lettre, une fable, une ode, une satire, etc., permettront au maître de présenter des notions succinctes et très précises sur ces genres littéraires. Des fragments bien choisis mettront en lumière telle ou telle qualité du style qui est l'objet de la leçon: par exemple, pour la vivacité, une lettre de Mme de Sévigné; pour le naturel, une fable de La Fontaine; pour l'harmonie, une page de Racine, de Châteaubriand ou de Lamartine; pour l'élégance, un texte de Buffon; pour l'élévation et la profondeur des idées, un fragment de Pascal ou de Bossuet; pour la rigueur de l'argumentation, telle partie d'un sermon de Bourdaloue. Ainsi, l'enseignement restera ce qu'il doit être: vivant et pratique.

On évitera, en particulier, de consacrer trop de temps aux figures de style. A l'école primaire, l'élève n'a que faire de toute cette nomenclature technique, admise bien à tort dans les manuels élémentaires. A l'ancienne distinction entre les figures de mots et les figures de pensée, distinction fausse et fondée sur une équivoque, on substituera avec avantage la division en figures d'imagination, de passion et de raisonnement — classification, il est vrai, encore un peu flottante mais beaucoup plus juste. Et l'on s'en tiendra là, sans accoler une étiquette et une définition particulière à chaque figure qui entre dans ces divisions générales.

Un peu d'histoire littéraire ne sera ni déplacé, ni impossible. On pourrait procéder de la manière suivante. Chemin faisant, à l'occasion des modèles lus ou appris, à l'occasion des morceaux analysés et appréciés, citer des noms, les accompagner d'une courte notice biographique et de quelques mots de critique—que les élèves consigneront dans leur cahier.

De cette façon, ils connaîtraient, par exemple, Joinville, Villehardouin, Frossard, etc.; ils sauraient quelque chose de la manière d'écrire de ces auteurs et des origines de la langue française.

## Langue française

---

### LITTERATURE—(Suite)

On fera copier dans les cahiers de mémoire, à la suite de rapides commentaires, quelques vers de Charles d'Orléans, de Villon, une fable de Clément Marot, un sonnet de Ronsard, un extrait de Montaigne, une ode de Malherbe, etc. Et les élèves assisteront aux transformations graduelles de la langue.

Arrivé au grand siècle de Louis XIV, la halte serait plus longue. On verrait quelque chose de Descartes, de Pascal, de Bossuet, de Bourdaloue, de la Bruyère, etc.; un peu plus de Corneille, de Racine, de Fénelon, de Boileau, de Molière, de Mme de Sévigné, de La Fontaine, etc. C'est l'apogée de la littérature française, il convient d'y appuyer.

On passera plus rapidement sur le XVIIIe et le XIXe siècle. Pourtant Voltaire, Montesquieu, Buffon, Bernardin de St-Pierre; puis Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, etc.; plus d'un historien, plus d'un orateur, plus d'un romancier des temps modernes, occuperont une certaine place dans les cahiers et dans la mémoire.

Pour ce qui est de l'analyse littéraire, son but, dans les classes primaires surtout, c'est de chercher à développer le jugement, le goût du beau, le sens de l'admiration. Pour cela, elle met en relief la pensée et les mérites de l'auteur; elle ne s'arrête pas avec complaisance aux petits côtés de l'œuvre, s'il en existe; elle montre la manière originale selon laquelle les maîtres ont respecté les grandes lois de l'art d'écrire avec logique, en une langue précise, naturelle, harmonieuse; elle ne s'attarde pas à des remarques minutieuses et trop multipliées qui voileraient le texte sous le commentaire. Loin de suggérer aux élèves, de leur imposer des jugements tout faits, qu'on les excite à parler, qu'on les amène à dire simplement les impressions et les réflexions que l'examen du texte leur inspire.

Enfin, à l'occasion des poésies récitées et expliquées, le maître donnera le plus tôt possible — sauf à y revenir plus tard—quelques notions très simples de prosodie. Ces premières notions peuvent se réduire essentiellement à quatre ou cinq principes. Les élèves plus jeunes seraient ainsi mis en garde contre les mutilations inconscientes, dont ils se rendent quelquefois coupables.

## LANGUE ANGLAISE

---

**105.** **COURS ÉLÉMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| | | ***1er degré*** |
| **2e** *Année* | 1. Petits exercices de langage, gradués. | 1. Faire nommer dans la langue anglaise les parties du corps, les objets de la classe, les comestibles, les vêtements, les ustensiles, les meubles, etc., en ayant soin de faire placer un article ou un déterminatif devant les noms.—Faire ensuite ajouter des qualificatifs aux noms. — Plus tard, faire employer dans des phrases très simples les verbes les plus usuels.—Soin constant de la prononciation et de l'accent. |
| | 2. Eléments de la lecture. | 2. Faire nommer les lettres de l'alphabet. |
| **3e** *Année* | 1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire. | 1. Eléments de la lecture revus; ensuite, lecture courante, simple et facile — avec culture spéciale de la prononciation et de l'accent, et la signification de mots tirés de la leçon. — Epellation de mémoire. — Copie et dictée partielles de la leçon. — Récitation de mémoire de petits morceaux expliqués. |
| | 2. Exercices de langage. | 2. Conversation usuelle. — Entretiens familiers sur des sujets préalablement étudiés dans la langue maternelle. — Construction de petites phrases, oralement. |
| | | ***2nd degré*** |
| **4e** *Année* | 1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire. | 1. Lecture courante avec les règles les plus usuelles de la prononciation et de l'accent. — Compte rendu oral des idées et des sentiments contenus dans la leçon. — Epellation de mémoire. — Copie et dictée partielles de la leçon —Récitation de mémoire de morceaux choisis et expliqués. |
| | 2. Exercices de langage. | 2. Conversation usuelle. — Entretiens sur divers sujets. —Répétition en anglais de leçons d'histoire, de géographie, etc. |
| | 3. Exercices écrits. | 3. Dictées en rapport avec la grammaire. — Construction de phrases, avec explications élémentaires sur les principales règles de la proposition et de la phrase. — Rédactions sur des sujets familiers, facilitées par un entretien préalable; lettres familières et lettres d'affaires. |
| | 4. Notions grammaticales. | 4. Eléments de la grammaire, avec devoirs d'application et d'invention. (Voir le programme de la grammaire française, première et deuxième années.) |

## LANGUE ANGLAISE

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e Année* | 1. Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire.<br>2 Exercices de langage.<br>3. Exercices écrits.<br>4 Notions grammaticales continuées.<br>5. Analyse. | 1. Lecture expressive, avec culture spéciale de l'accent, de l'intonation. — Compte rendu de la leçon, le plus souvent oral, quelquefois écrit.— [illegible] de mémoire. — Récitation expressive de morceaux choisis et expliqués.<br>2. Comme la quatrième année; mais en suivant un ordre progressif.<br>3. Comme la quatrième année; avec, en plus, des sujets de narration et de description, des lettres de différents genres, et quelques versions faciles.<br>4. Eléments continués. avec devoirs d'application et d'invention. (Voir grammaire française, 3e année.)<br>5. Exercices d'analyse grammaticale et logique de temps à autre; forme orale dominante. |
| *6e Année* | 1 Lecture, diction, orthographe d'usage, récitation de mémoire.<br>2. Exercices de langage.<br>3. Exercices écrits<br>4. Grammaire.<br>5. Analyse<br>6. Littérature. | 1, 2. Comme la cinquième année; avec développements appropriés au progrès des élèves.<br>3. Comme la cinquième année; avec développements appropriés au progrès des élèves — et des thèmes faciles.<br>4. Eléments revus et complétés, règles les plus usuelles de la syntaxe — avec exercices d'application et d'invention. (Voir grammaire française, 4e année.)<br>5. Analyse grammaticale et logique, de temps à autre; forme orale dominante.<br>6. Littérature: notions élémentaires sur les préceptes et les genres littéraires — en s'inspirant du programme de la littérature française. |

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | 1 Lecture, diction, déclamation, récitation de mémoire.<br>2. Exercices de langage.<br>3. Exercices écrits.<br>4. Grammaire<br>5. Analyse<br>6. Littérature. | 1, 2, 3. Adapter, dans les limites du possible, ces différents exercices aux exercices correspondants du programme de la langue française.<br>4. Syntaxe d'accord et règles les plus usuelles de la syntaxe de construction — avec exercices d'application et d'invention.<br>5. Analyse grammaticale et logique — exercices récapitulatifs, de temps à autre.<br>6. Littérature: notions continuées sur les préceptes et les genres littéraires — en rapport avec le programme de la littérature française. |
| *8e Année* | 1 Lecture, diction, déclamation, récitation de mémoire<br>3. Exercices écrits.<br>4. Grammaire.<br>6. Littérature.<br>5 Analyse. | 1, 2, 3. Comme la septième année.<br>4. Revision générale et syntaxe de construction complétée — avec exercices d'application et d'invention.<br>5. Analyse grammaticale et logique — exercices récapitulatifs, de temps à autre.<br>6. Littérature: en rapport avec le programme de la littérature française. |

## LANGUE ANGLAISE

Le programme, tout en laissant aux maitres une suffisante liberté dans le choix des méthodes spéciales et des procédés, leur propose cependant ici comme moyen général d'enseignement la méthode dite naturelle, qui consiste à faire apprendre une langue sans l'intermédiaire d'une autre langue.

C'est pour cette raison que, dans les premières années, figurent en premier lieu —et même presque exclusivement—de petits exercices de langage, où les enfants sont habitués à nommer directement en anglais les objets usuels et familiers qu'on leur montre, sans avoir recours à la traduction.

Dans ces leçons, la conclusion s'impose, il faut avoir soin de procéder intuitivement. On mettra donc sous les yeux de la classe les objets dont on lui parle, ou tout au moins leur représentation par des images, des dessins, etc. Pour les qualificatifs, on procédera en montrant plusieurs objets qui ont une qualité commune. Pour faire saisir la signification des verbes, on exécutera, si possible, les actions. Et ainsi de suite.

Ces moyens d'intuition sont d'autant plus nécessaires que le maître, si ce n'est exceptionnellement, ne dit pas un mot en français durant la leçon de langue anglaise.

Il est vrai que les enfants ne comprennent pas encore cette seconde langue; mais la méthode naturelle — qui est celle que la mère emploie instinctivement quand elle apprend à parler à ses enfants — consiste précisément à enseigner une langue étrangère à force de la faire entendre d'abord, de la faire parler ensuite.

L'enseignement de la lecture ne doit commencer que la seconde année, quand les enfants seront assez avancés pour comprendre ce qu'ils lisent. Mais rien n'empêche qu'ils apprennent les éléments de la lecture dès la première année. Ce sera du temps gagné. Afin de les amener à une bonne prononciation, il serait utile de procéder par la décomposition des mots types en syllabes, en articulations et en sons.

Au cours de tous et de chacun des exercices, le maître veillera sur la prononciation et sur l'accent d'une manière particulière. Il corrigera tous les défauts remarqués chez les élèves, avec la plus patiente vigilance.

Aussitôt que l'élève possède un vocabulaire suffisant, qu'il dispose d'un nombre de tours lui permettant déjà de formuler ses idées sous une forme très simple, on commence l'étude des éléments les plus usuels de la grammaire, on aborde les exercices d'application et d'invention — oraux et écrits; et parallèlement on donne de petites dictées.

Le français et l'anglais ont des règles communes. Il suit de cette observation que la connaissance de la grammaire française, acquise par les élèves, peut, dans une certaine mesure, servir de base et de moyen pour l'enseignement de la grammaire anglaise. On emploiera donc à l'occasion le procédé des analogies ou de l'identité. Ces comparaisons entre les règles qui régissent les deux langues, intéressent beaucoup les élèves et les forment à la réflexion.

La méthode naturelle est employée jusqu'à la fin des études. Mais dans les cours supérieurs, on lui adjoint peu à peu la méthode usitée généralement, c'est-à-dire qu'on initie les élèves aux traductions orales et écrites. On débute par la version: traduction de l'anglais en français; et l'on ajoute ensuite de temps à autre à ces premiers exercices quelques thèmes faciles: des textes français à traduire en anglais. L'attention sera spécialement attirée sur la différence de construction des phrases dans les deux langues.

Ce système mixte ne présente guère d'inconvénients avec des élèves plus avancés; et il a l'avantage de les préparer à un genre de travail tout à fait pratique dans le commerce ordinaire de la vie.

## Mathématiques

---

## ARITHMETIQUE

106. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| | | **1er** *degré* |
| **1e** *Année* | Calcul intuitif, mental et chiffré. Premiers éléments de la numération parlée et de la numération écrite. Petites opérations fondamentales: additions et soustractions. Problèmes faciles. | (*a*) Donner au moyen d'objets usuels la notion des nombres: de 1 à 10 d'abord; de 1 à 20 ensuite.—Apprendre à former et à nommer ces mêmes nombres, ainsi qu'à les représenter par des chiffres. Additions et soustractions orales puis écrites sur des nombres concrets ne dépassant pas 10 d'abord, 20 ensuite.<br>(*b*) Intuition, formation, dénomination et représentation chiffrée des nombres de 20 à 100. —Additions et soustractions orales puis écrites sur des nombres concrets ne dépassant pas 100.<br>(*c*) Problèmes très faciles, relatifs aux besoins journaliers de la vie. |
| **2e** *Année* | Calcul intuitif, mental et chiffré. Numération parlée et numération écrite continuées jusqu'à 10,000. Les quatre opérations fondamentales. Etude commencée des chiffres romains. Premières notions intuitives sur les fractions. Problèmes. Monnaies et mesures de longueur. | (*a*) Revision de l'année précédente.<br>(*b*) Multiplications et divisions sur des nombres ne dépassant pas 100.<br>(*c*) Numération parlée et numération écrite de 100 à 1,000 d'abord, de 1,000 à 10,000 ensuite. —Opérations fondamentales orales puis écrites sur des nombres concrets et abstraits ne dépassant pas 10,000.—Ces mêmes opérations combinées.<br>(*d*) Etude spéciale de la table de multiplication, jusqu'à 12. Etude des chiffres romains de I à XII. Lecture au cadran des heures, des demies, des quarts.<br>(*e*) Formation, dénomination, représentation au moyen d'objets et représentation chiffrée des fractions les plus usuelles: une demie, un quart, un tiers.<br>(*f*) Problèmes pratiques sur les quatre opérations fondamentales. Preuves de ces opérations.<br>(*g*) Notions intuitives sur les monnaies; sur les pieds et les pouces.*<br>N.B.—Conduire de front le calcul mental et le calcul chiffré; de manière que le calcul mental fournisse la base, l'explication et le raisonnement des quatre opérations fondamentales du calcul chiffré.<br><br>** Si le système décimal est adopté, les explications seront données en conséquence.* |

## Mathématiques

---

## ARITHMETIQUE

### COURS ELEMENTAIRE.—*Suite.*

**3e Année**

Calcul intuitif, mental et chiffré.

Numération parlée et numération écrite des nombres entiers.

Numération parlée et numération écrite des nombres décimaux, jusqu'aux millièmes.

Etude des chiffres romains jusqu'à M.

Notions intuitives sur les fractions usuelles, continuées.

Problèmes.

Monnaies, poids, mesures de capacité pour les liquides, et mesures de longueur continuées.

1er *degré—Suite.*

(*a*) Revision de l'année précédente.

(*b*) Numération parlée et numération écrite des nombres entiers, terminées.

(*c*) Numération parlée et numération écrite des dixièmes et des centièmes de l'unité.

(*d*) Etude complète de la table de multiplication.

(*e*) Etude des chiffres romains de I à M.—Lecture au cadran des heures, des demies, des quarts, des minutes.

(*f*) Formation, dénomination, représentation au moyen d'objets et représentation chiffrée des fractions ordinaires dont le dénominateur ne dépasse pas 10.

(*g*) Connaissance pratique et raisonnée des quatre opérations fondamentales sur les nombres entiers; de l'addition et de la soustraction des nombres décimaux (dixièmes et centièmes); de la multiplication et de la division des nombres décimaux (dixièmes et centièmes) par un nombre entier.

(*h*) Nombreux problèmes empruntés à la vie usuelle, à l'économie domestique, à l'agriculture, aux métiers.—Donner aussi beaucoup de problèmes sous forme de comptes et de factures.

(*i*) Notions intuitives continuées sur les monnaies; sur les pieds, les pouces, les lignes, avec étude de la table des mesures de longueur.—Notions intuitives sur la livre, le gallon.—Etude de la table des poids (avoir-du-poids) et de la table des mesures de capacité (gallon, demi-gallon....*pot*, pinte et chopine).*

N.B.—Conduire de front le calcul mental et le calcul chiffré; de manière que le calcul mental fournisse la base, l'explication et le raisonnement des opérations du calcul chiffré.

* *Voir note au bas de la page 79.*

## Mathématiques

---

## ARITHMETIQUE

### COURS ELEMENTAIRE.—*Suite.*

| | | |
|---|---|---|
| ***4e Année*** | Calcul intuitif, mental et chiffré.<br>Numération des nombres entiers et numération des nombres décimaux.<br>Fractions ordinaires — notions intuitives: réduction, quatre opérations fondamentales, conversion en fractions décimales.<br>Problèmes variés.<br>Monnaies, poids et mesures. | ***2nd degré***<br>(*a*) Revision de l'année précédente.<br>(*b*) Numération parlée et numération écrite des nombres entiers et des nombres décimaux.<br>(*c*) Formation, dénomination et représentation des fractions ordinaires dont le dénominateur ne dépasse pas 20.<br>(*d*) Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales, et applications diverses.<br>(*e*) Fractions ordinaires: réduction, addition, soustraction, multiplication et division des fractions dont le dénominateur ne dépasse pas 12.<br>(*f*) Problèmes variés—toujours très pratiques—sur les nombres entiers et les nombres décimaux.—Problèmes très faciles, oraux d'abord, chiffrés ensuite, sur l'addition, la soustraction, la multiplication et la division des fractions.<br>(*g*) Problèmes faciles et usuels de calcul mental sur le percentage et l'intérêt simple.<br>(*h*) Monnaies, poids et mesures: revue de l'année précédente.—Etude de la table des mesures de capacité (minot, gallon, pinte, chopine).* Etude de la table des mesures du temps: année, mois, jours, heures, minutes et secondes.<br>N.B.—Conduire de front le calcul mental et le calcul chiffré; de manière que le calcul mental fournisse la base, l'explication et le raisonnement des quatre opérations du calcul chiffré.<br>* *Voir note au bas de la page 79.* |

## Mathématiques

---

## ARITHMETIQUE

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| **5e** *Année* | Fractions ordinaires et décimales. —Règles composées.<br>Règles de trois simples et composées.<br>Percentage élémentaire.<br>Intérêt simple. | (*a*) Récapitulation de l'année précédente.<br>(*b*) Fractions ordinaires et fractions décimales; théorie élémentaire, et applications variées, orales et écrites, dans un ordre progressif.<br>(*c*) Règles composées: revue des tables, des nombres complexes précédemment étudiés, et nombreux problèmes usuels.<br>(*d*) Méthode de l'unité appliquée aux règles de trois simples et composées.<br>(*e*) Percentage élémentaire.<br>(*f*) Intérêt simple.<br>(*g*) Problèmes variés très pratiques, toujours précédés d'exercices de calcul mental. |
| **6e** *Année* | Percentage et applications diverses. | (*a*) Récapitulation de l'année précédente.<br>(*b*) Percentage appliqué aux règles de profits et pertes, de commission, de courtage, de rentes et actions, de taxes et d'escompte commercial.<br>(*c*) Problèmes variés et calcul mental en rapport. |

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| **7e** *Année* | Percentage et ses applications (suite). | (*a*) Récapitulation de l'année précédente.<br>(*b*) Percentage appliqué aux règles d'escompte en dehors et en dedans, des paiements partiels, d'échange et de douane.<br>(*c*) Répartition proportionnelle et règles de société simples et composées. |
| **8e** *Année* | Revision générale. | (*d*) Intérêt composé.<br>(*e*) Problèmes variés et calcul mental en rapport. |

## Mathématiques

---

### ARITHMÉTIQUE

Développer chez l'enfant une idée nette, exacte du nombre, au moyen d'objets matériels; lui montrer à former des nombres à l'aide de ces mêmes objets; lui apprendre à nommer les nombres et à les représenter par des chiffres;—en même temps, mais encore à l'aide d'objets matériels, lui faire résoudre mentalement puis par écrit de petits problèmes familiers très simples, présentant d'abord séparément et ensuite combinant ensemble graduellement des applications de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division;—c'est enseigner la numération parlée et la numération écrite; c'est enseigner les quatre opérations fondamentales du calcul, d'après la méthode qui consiste à aller du concret à l'abstrait, du connu à l'inconnu, du particulier au général, du facile au plus difficile — la seule méthode rationnelle et féconde avec les jeunes enfants — la seule méthode à employer dans les classes inférieures et celle qui doit dominer dans tout le cours élémentaire.

C'est donc à l'aide d'objets matériels d'un maniement individuel aisé, — par exemple, à l'aide de billes, ou mieux de bûchettes représentant les unités et de bâtonnets représentant les dizaines, ou encore à l'aide de points tracés au tableau noir, qu'il faut inculquer aux plus jeunes écoliers toutes ces premières notions du calcul. Et c'est aussi au moyen de représentations matérielles, de procédés graphiques, d'exemples variés traités d'abord mentalement sur de petits nombres, qu'il faut ensuite leur donner toutes les notions nouvelles à mesure qu'elles se présenteront.

Il va de soi qu'on s'affranchira de ces démonstrations matérielles, sitôt qu'on se sera assuré que les élèves comprennent les rapports des nombres abstraits. On débute par le concret, mais pour en dégager l'abstrait, dès qu'on le peut; sauf à revenir à la démonstration concrète, chaque fois qu'on craint que les élèves n'associent que des mots au lieu d'associer des idées claires et bien nettes.

En résumé, l'enseignement élémentaire du calcul doit offrir successivement les trois formes suivantes: forme intuitive, forme mentale et orale, forme chiffrée. Et les notions théoriques, restreintes aux connaissances indispensables, sont déduites progressivement d'exemples choisis et gradués avec soin. Les définitions ne sont données que lorsque les notions ou les opérations à définir sont bien connues. Par exemple, aux petits enfants, déjà initiés aux opérations fondamentales sur des nombres concrets et abstraits et à l'emploi de signes qui représentent ces opérations, on dira simplement: $4 + 3 = 7$, c'est une addition; $7 - 2 = 5$, c'est une soustraction; $3 \times 3$ ou trois fois trois $(3 + 3 + 3) = 9$, c'est une multiplication; partager 8 pommes entre quatre enfants et leur en donner 2 à chacun (ou $8 \div 4 = 2$), c'est faire une division. Les définitions plus serrées, plus rigoureuses, viendront plus tard.

Le calcul mental qui est le fondement de la connaissance des nombres et des procédés abréviatifs les plus sûrs, devra être l'objet de soins très spéciaux dans toutes les classes. Les élèves seront, en conséquence, exercés de bonne heure à calculer de tête. Mais ces exercices seront raisonnés, jamais exécutés machinalement. On se rappellera que le calcul mental a pour objet les nombres et non les chiffres. Autrement c'est le calcul écrit, exécuté de mémoire, qu'on ferait faire. Le calcul mental a ses procédés à lui, qui diffèrent de ceux du calcul écrit. Le maître doit connaître lui-même ces procédés; et c'est son devoir de les expliquer aux élèves et de tenir à ce qu'ils les mettent en pratique. Ainsi, pour additionner 57 avec 38, l'élève devra, par la pensée, décomposer ces deux nombres en dizaines et en unités; soit 50 du premier nombre et 30 du second font 80, auquel on ajoute $7 + 8$ pour faire 95. De même, pour additionner 257 avec 138, on décomposera, encore par la pensée, ces deux nombres en centaines, dizaines, unités; soit $200 + 100 = 300$;

## Mathématiques

### ARITHMETIQUE—(Suite)

50 + 30 = 80; en tout 380, auquel on ajoute 7 + 8 pour faire 395. Et l'on suivra des procédés analogues pour toutes les opérations traitées par le calcul mental.

Il serait même à désirer que les problèmes de tout genre fussent faits d'abord mentalement sur de petits nombres, avant d'être donnés à résoudre par écrit sur de grands nombres. De cette façon, les problèmes seraient évidemment beaucoup mieux compris.

Mais, au premier chef, il importe que chaque connaissance nouvelle soit donnée lentement, progressivement, et qu'elle soit accompagnée d'applications nombreuses qui l'enfoncent en quelque sorte dans l'intelligence et la gravent à jamais dans la mémoire. Donnons quelques exemples. On fait observer intuitivement, en les manipulant, que 4 crayons et 4 crayons font 8 crayons, que 4 billes et 4 billes font 8 billes, que 4 :: points et 4 :: font 8 :: :: points; et l'on conclut que toujours 4 et 4 font 8. On procède de même pour la soustraction, la multiplication, la division; en ayant soin toujours de passer avec lenteur et graduellement des nombres concrets: 6 pommes, 6 points, 2 oranges, 2 points, aux nombres abstraits: 6, 2.

Quand les élèves sont parfaitement familiarisés avec les quatre opérations fondamentales sur des nombres qui ne présentent aucune difficulté, on aborde les cas plus complexes. Ces cas eux-mêmes seront vite compris, si le maître les amène successivement et sait les graduer. Dans la soustraction, par exemple, chaque chiffre du nombre supérieur est plus grand que son correspondant du nombre inférieur, soit 44—22; il n'y a pas de difficulté. Mais un chiffre du nombre inférieur est plus grand que son correspondant du nombre supérieur, soit 44—28, il y a une difficulté; et l'on apprend à la résoudre par la méthode des emprunts. Le nombre supérieur renferme un zéro, soit 40—28; la difficulté est encore plus grande, et l'on fait voir l'avantage qu'il y a à substituer à la méthode des emprunts celle de la compensation. On suit pour les autres opérations la même marche; et si la gradation des difficultés est fidèlement observée, encore une fois, les élèves comprennent sans peine.

Le maître continuera l'emploi de cette marche progressive et graduée pour toutes les autres parties du programme qu'il a à parcourir. Supposons que les fractions ont été enseignées aux élèves à l'aide d'une pomme, d'une feuille de papier, coupées en parties égales d'abord, inégales ensuite. Par l'intuition, la manipulation, des exercices de superposition, on leur fera facilement voir et comprendre que les 3 quarts d'une feuille de papier coupée en 4 morceaux sont la même chose que 9 morceaux de cette feuille de papier coupée en 12; et de là à faire comprendre qu'on peut multiplier les deux termes d'une fraction par un même nombre sans en changer la valeur, il n'y a qu'un degré. Il suffit d'un effort de l'esprit pour le franchir. Un effort encore et après avoir remarqué, toujours intuitivement, qu'on ne peut pas comparer des tiers avec des quarts, l'élève comprendra qu'on peut fort bien au contraire comparer des douzièmes avec des douzièmes; de là, la réduction des fractions au même dénominateur qui rend possible les additions et les soustractions.

Mais il serait trop long de poursuivre ainsi l'examen des divers cas que présente l'étude de l'arithmétique; au maître de bien saisir la méthode exposée jusqu'ici, et de l'appliquer constamment.

## Mathématiques

### ARITHMETIQUE—(Suite)

Il est évident cependant que les premiers principes de la numération auront été donnés d'une façon également intuitive, c'est-à-dire au moyen d'objets réels: haricots, crayons, bûchettes-unités et bâtonnets-dizaines. Dans chaque leçon les élèves auront joué un rôle très actif; il ne s'agit pas de leur enseigner beaucoup à la fois, mais de leur inculquer l'idée du nombre et de les mettre à même le plus tôt possible de former des nombres, de les lire et de les écrire avec assurance. Or, on n'arrive à ce résultat que par des exercices multipliés. Les jeunes élèves comptent d'abord des objets collectivement et individuellement, de 1 à 10; puis de 2 en 2; puis de 10 à 1, etc. On répète plus tard ces exercices sur les groupes suivants: de 10 à 20, de 20 à 100. Il est indispensable que cette première étude soit bien faite. Il faut, en particulier, que les enfants voient bien et par suite comprennent qu'une dizaine est l'équivalent de dix unités, etc., que les chiffres ont une valeur absolue toujours la même, et une valeur relative dépendant de la place qu'ils occupent. Et entre-temps, cette direction est clairement formulée dans le programme, les élèves auront été initiés aux cas les plus simples des quatre opérations fondamentales.

Quant à l'enseignement des mesures, mesures de longueur, mesures de poids, mesures de capacité, mesures monétaires, il doit être pareillement, au début, intuitif et expérimental autant que possible. Les jeunes enfants mesurent eux-mêmes des longueurs, des capacités, pèsent des objets, comptent des pièces de monnaie, etc. Jamais les explications du maître, si claires qu'elles soient, ne remplacent ces exercices exécutés par les élèves.

Quelques observations sur les problèmes sont aussi nécessaires.

Et tout d'abord, le choix des problèmes ne doit pas être laissé au hasard de l'inspiration. Le maître devra en rédiger le texte lui-même après l'avoir médité; ou encore l'emprunter au manuel, à un recueil, à quelque revue pédagogique, mais toujours en connaissance de cause et après en avoir scruté les données. Le mieux serait de se composer un recueil personnel, correspondant année par année aux divisions du programme. C'est le moyen le plus sûr de mettre de l'ordre et une gradation bien suivie dans l'enseignement.

Ensuite, il convient que les problèmes contiennent, dans une très large mesure, des notions usuelles d'un intérêt pratique. Pas de curiosités, pas d'énoncés fantaisistes, jamais de données qui ne soient exactes et vraies; mais des nombres réels et pris dans les usages de la vie. Dès les premières leçons, on ne propose aux petits enfants que des nombres représentant des choses et des grandeurs utiles à connaître. Plus tard, on leur propose des nombres donnant la population du village, de la paroisse, du comté, de la province, du Canada tout entier. On leur fait chercher la distance qui sépare la localité du village voisin, de la ville la plus rapprochée, de la capitale provinciale, de la capitale fédérale. On les exerce sur des nombres qui représentent la longueur des principales rivières du Canada, la hauteur des montagnes les plus élevées, les dates des événements les plus remarquables de notre histoire, etc., etc. C'est avant tout aux circonstances de la vie ordinaire, aux opérations, aux transactions qui se font autour d'eux, aux métiers, aux industries, aux professions de la contrée, à l'économie domestique, à la comptabilité agricole, à l'exploitation d'une ferme, d'une basse-cour, d'une fromagerie, d'un verger, d'un jardin potager, aux ruines causées par l'intempérance, la paresse, le luxe, etc., etc., que les sujets des problèmes doivent être empruntés. Cette manière de procéder offre un triple avantage: elle met plus d'intérêt et de vie dans les leçons; elle inculque aux enfants une foule de connaissances utiles; elle les prépare directement aux calculs qu'ils auront à faire dans la pratique de la vie.

D'une façon générale, on devrait aussi veiller à ne faire opérer les enfants que sur des nombres ayant trois ou quatre chiffres au plus. Les additions seules peu-

## Mathématiques

---

### ARITHMÉTIQUE—(Suite)

vent être longues; mais toutes les autres opérations sur les nombres entiers et sur les fractions doivent être simples et courtes, comme celles qu'on rencontre usuellement.

Il y aurait enfin grand profit à demander aux écoliers d'imaginer eux-mêmes des problèmes devant amener telles ou telles opérations déterminées. Rien n'est plus propre à stimuler leur attention, à leur faire comprendre et retenir la nature et le mécanisme de ces opérations.

Après le choix des problèmes, une chose qui a également son importance, c'est la manière de les résoudre. Pour la résolution, on fera écrire au-dessous de l'énoncé, sur une seule ligne horizontale, tous les nombres à retenir, avec une lettre initiale indiquant ce que chacun d'eux représente; puis on rapprochera, au-dessous de cette ligne, les unités de même nature. Ainsi disposés et groupés, l'élève voit mieux les nombres, il perçoit plus vite et plus nettement leurs rapports, et il lui devient facile de trouver les comparaisons et les raisonnements qui le conduiront à la solution. Pour la clarté des exercices et la commodité de la correction, il serait bon de faire partager le cahier en deux colonnes, et de faire placer les calculs à gauche, les raisonnements à droite.

Les élèves s'imaginent souvent avoir fait un raisonnement, quand ils ont simplement indiqué ce qu'ils font. Il appartient au maître de les prémunir contre ce défaut. Dans le même ordre d'idées, il ne suffit pas de faire parler les élèves; mais il faut exiger d'eux un langage correct, exact, des phrases complètes et claires. La précision du langage est assez facile à obtenir en arithmétique; et quand, grâce au maître, l'élève s'en est fait une habitude, il la garde dans ses autres études.

Pour ce qui est de la correction, la meilleure est celle qui est collective et faite au tableau noir. On s'attache à faire distinguer ce qui est donné de ce qui est inconnu, et à faire découvrir les rapports des choses; à faire déterminer bien nettement ce qui est cherché, et à diriger la marche du connu à l'inconnu sans rien laisser d'inexploré. C'est le moment de comparer entre elles les diverses solutions possibles, de montrer pourquoi l'une est préférable à l'autre, d'attirer l'attention sur les procédés de simplification et sur les méthodes d'abréviation.

Comme il y aurait quelque avantage à varier la forme des corrections, on pourra aussi employer parfois, soit le procédé mutuel, soit le procédé individuel.

## Mathématiques

### COMPTABILITE

107. **COURS ELEMENTAIRE**

*2nd degré*

| | | |
|---|---|---|
| 4e *Année* | Eléments de comptabilité usuelle, et initiation aux formes commerciales. | Comptabilité domestique: recettes et dépenses d'une maison. Comptabilité agricole: recettes et dépenses d'une ferme. Formes commerciales: comptes, factures, reçus, quittances, billets promissoires, chèques, traites. |

**COURS MODELE (Intermédiaire)**

| | | |
|---|---|---|
| 5e *Année* | Comptabilité commerciale. | Tenue des livres en partie double. Revue des formes commerciales. |
| 6e *Année* | Comptabilité commerciale. | Tenue des livres en partie double. Revue des formes commerciales. |

**COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

| | | |
|---|---|---|
| 7e *Année* | Comptabilité commerciale. | Tenue des livres en partie double. Correspondance commerciale. Affaires de banque. |
| 8e *Année* | Comptabilité commerciale. | Comme la septième année. |

## Mathématiques

### COMPTABILITE

La méthode à suivre est tout intuitive. Débuter par une série de définitions serait ici surtout une grave erreur pédagogique. Les définitions ne sont même pas toujours requises; il suffit que les élèves acquièrent graduellement, par l'observation et la pratique, une notion claire et exacte des choses.

Il vaut mieux commencer cet enseignement par les formes commerciales les plus usuelles: factures, reçus, comptes de cultivateur, comptes d'ouvrier, billets, quittances, etc. Ces actes d'ailleurs ne sont pas étrangers aux élèves; déjà des modèles leur en ont été proposés dans les leçons d'écriture, dans les dictées, dans les devoirs d'arithmétique. Il s'agit de développer les notions acquises, de les préciser, de les rendre tout à fait familières. A cet effet, on établira dans la classe des transactions fictives, des ventes, des achats, des emprunts, etc., qui amèneront naturellement les élèves à dresser chaque jour l'une ou l'autre de ces formes commerciales.

On abordera, presque en même temps, la comptabilité individuelle des enfants pour passer bientôt à la comptabilité domestique et agricole. Mais ces leçons doivent avoir encore un caractère intuitif et expérimental.

Le maitre tracera au tableau noir un modèle de comptabilité individuelle, afin de montrer la manière de s'y prendre pour la réglure, etc. Il dressera dans ce cadre, en questionnant les élèves et en écrivant pour ainsi dire sous leur dictée, un compte très simple de leurs recettes et de leurs dépenses.

L'attention sera vite éveillée. L'élève s'intéresse facilement à tout exercice qui le met personnellement en cause. Et il aura appris, presque en se jouant, à passer un article, à enregistrer une opération, à balancer un compte, etc.

La comptabilité de famille peut maintenant venir. Elle sera un peu plus compliquée. Elle établira, et dans les recettes, et dans les dépenses, des rubriques à part, par exemple: nourriture, chauffage, éclairage, blanchissage, vêtements, assurance, taxe, etc. Mais l'élève comprend déjà le mécanisme général de la comptabilité; et ces éléments nouveaux ne lui présenteront rien de difficile.

Avec la comptabilité agricole, on fait un pas de plus dans la marche en avant.

On exerce les élèves à tracer un modèle de livre de caisse, à y inscrire, à mesure qu'elles ont lieu, toutes les recettes et toutes les dépenses usuelles du cultivateur.

Ils sont exercés aussi à tracer un modèle de journal et à y inscrire, au jour le jour, toutes les transactions qui se produisent dans l'exploitation d'une ferme: achats, ventes, échanges, etc. On introduit successivement dans ces opérations des marchandises achetées et vendues, d'abord expressément au comptant, puis des marchandises achetées et vendues à crédit, et même des effets à payer ou à recevoir. Mais tout s'invente et se trouve par l'élève sur les indications du maître.

Il en est de même des balances, des inventaires, des bilans.

Pourvu que ces notions nouvelles soient bien graduées, l'effort ne sera pas au-dessus des forces de l'élève.

A mesure qu'elles sont venues comme naturellement, déjà plusieurs espèces de transactions et d'opérations, plusieurs espèces d'inscriptions et de transcriptions, etc., ont été exposées intuitivement, elles ont été expliquées par le maitre, et elles ont été nommées. Les élèves sont donc en possession d'une foule de notions, ils sont familiarisés en grande partie avec la terminologie spéciale à la comptabilité.

C'est le moment de commencer la tenue des livres commerciale.

L'enseignement, à vrai dire, devient plus complexe. Grâce cependant aux connaissances acquises jusqu'ici, bien qu'il paraisse de prime abord beaucoup plus grand, l'effort demandé n'aura encore rien d'exagéré. Les élèves s'y prêteront même avec plaisir, si le maitre continue à diviser les difficultés afin de les vaincre plus aisément, si les leçons sont toujours présentées avec ordre et bien graduées, d'après la méthode que nous venons d'exposer.

Dans la pratique, la tenue des livres commerciale ou industrielle présente une grande multiplicité de systèmes. Le maitre pourra sans doute orienter ses leçons selon les besoins futurs des élèves; mais il s'appliquera avant tout à leur inculquer les principes essentiels et généraux qui au fond restent toujours les mêmes. Tout l'art de la comptabilité consiste, en effet, fondamentalement,, dans la manière d'ouvrir les livres d'une maison, la manière de tenir ces livres une fois qu'ils sont ouverts, et la manière de les clôturer.

## Mathématiques

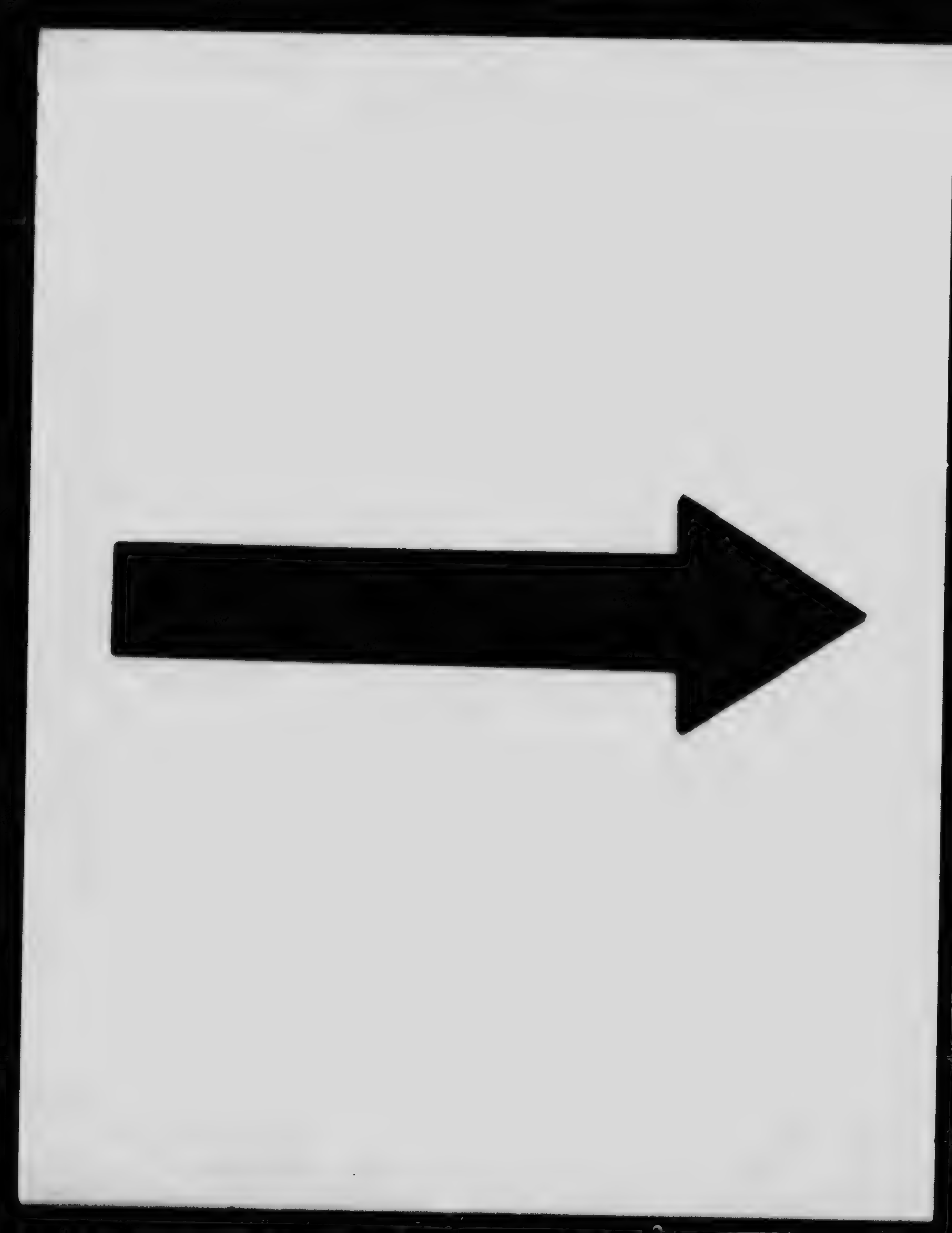
### TOISE

108. **COURS MODELE (Intermédiaire)**

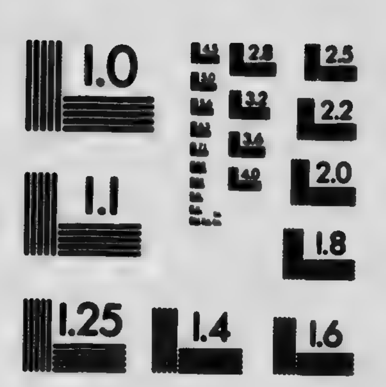
| | | |
|---|---|---|
| *5e Année* | Surfaces rectilignes. | Définitions, tracé, mesure des surfaces rectilignes; avec problèmes variés et pratiques d'application.<br>Racine carrée. |
| *6e Année* | Surfaces curvilignes. | Revision de l'année précédente.<br>Définitions, tracé, mesure des surfaces curvilignes; avec problèmes variés et pratiques d'application.<br>Racine carrée. |

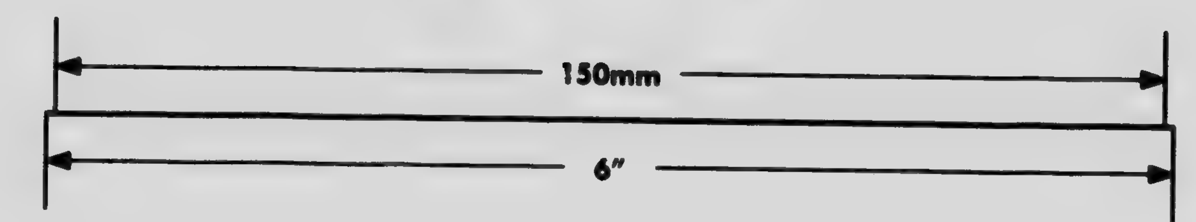
**COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

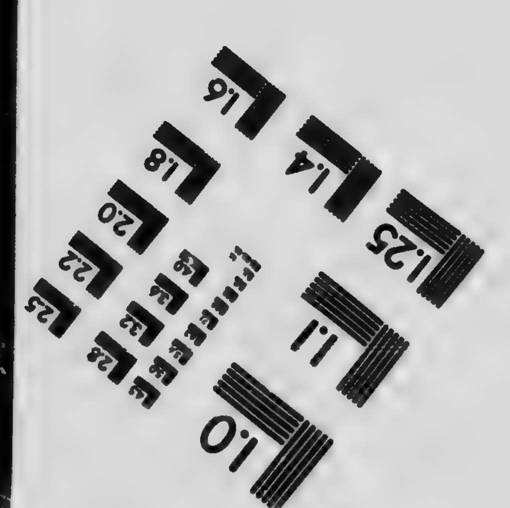
| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Solides à faces planes. | Revision de l'année précédente.<br>Définitions, tracé, mesure de la surface et du volume des solides à faces planes; avec problèmes variés et pratiques d'application.<br>Racine cubique. |
| *8e Année* | Solides à faces courbes. | Revision de l'année précédente.<br>Définitions, tracé, mesure de la surface et du volume des principaux solides à faces courbes; avec problèmes variés et pratiques d'application.<br>Racine cubique. |



# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)





APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989






## Mathématiques

### TOISÉ

Il ne faut pas confondre le toisé avec la géométrie classique, qui consiste dans un long enchainement de théorèmes à démontrer. Le toisé des écoles primaires ne comprend que des notions élémentaires sur les principales figures et leur mensuration. Il faut cependant que ces notions soient bien précises, et qu'elles puissent fournir aux élèves les moyens d'évaluer les surfaces et les volumes qui se présentent dans les usages de la vie.

Le caractère de l'enseignement du toisé doit donc être essentiellement intuitif et pratique.

On prendra des figures et on les mettra entre les mains des élèves; il sera, tout au moins, indispensable de dessiner fidèlement au tableau noir les figures qui doivent faire le sujet des leçons. L'étude intuitive, analytique et raisonnée de chaque figure en amènerait la définition et la représentation par les élèves; ensuite le maitre en fera mesurer les dimensions naturelles et évaluer la surface et le volume réel, avant d'opérer sur des corps imaginaires ou absents. Comme exercice de contrôle, et afin de mieux graver dans l'intelligence et la mémoire des élèves les notions étudiées, ceux-ci seront appelés non seulement à définir les figures analysées, mais aussi à les décrire de vive voix—d'abord en présence de ces formes, ensuite de mémoire. Ces descriptions, corrigées avec soin et complétées au besoin par le maitre, forment en outre des exercices d'élocution spécialement recommandés, parce qu'ils constituent un excellent moyen de donner de la précision à la pensée et au langage.

Les démonstrations trop scientifiques ne sont pas données; mais c'est en analysant et en construisant des figures exactes, en les combinant, en les superposant, en examinant leurs rapports, que les élèves sont amenés à découvrir d'eux-mêmes des démonstrations élémentaires suffisantes. C'est ainsi qu'à l'aide de simples tracés graphiques, il est aisé de leur faire remarquer qu'un triangle est la moitié d'un rectangle de même base et de même hauteur, qu'un parallélogramme quelconque a la même surface qu'un rectangle de même base et de même hauteur. De même pour les solides, rien n'est plus facile que de montrer au moyen d'un prisme triangulaire convenablement découpé que ce prisme est formé de trois pyramides équivalentes, ayant pour base et pour hauteur la base et la hauteur du prisme; d'où il ne sera pas difficile de conclure que le volume d'une pyramide triangulaire s'obtient en multipliant la surface de sa base par le tiers de sa hauteur.

On suit des procédés analogues pour toutes les formules élémentaires que l'élève a besoin de connaitre.

Enfin le maitre rendra cet enseignement pratique s'il fait remarquer, dans l'école, différentes surfaces qui se rapportent aux figures expliquées; s'il étend la dénomination des corps étudiés aux produits naturels et industriels pour en caractériser les formes — exemple cylindre = crayon, porte-plume, conduite de gaz, rouleau du laboureur; s'il faut mesurer les surfaces régulières et irrégulières que les élèves ont sous les yeux, en ramenant par la décomposition les secondes aux premières, etc.

## Mathématiques

### ALGEBRE

**100.** **COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

| | | |
|---|---|---|
| 7e *Année* | (*a*) Préliminaires: valeurs numériques. (*b*) Les quatre opérations; fractions. (*c*) Equations du premier degré. (*d*) Applications à des questions d'arithmétique et de toisé. | (*a*) Petits problèmes d'arithmétique donnant lieu à des équations numériques très simples; notation algébrique suivie d'exercices faciles sur les valeurs numériques des expressions algébriques; coefficient, exposant. (*b*) Addition, soustraction, multiplication, division: facteurs, fractions. (*c*) Equations numériques diverses; équations littérales. (*d*) Applications nombreuses à des questions pratiques d'arithmétique et de toisé. |
| 8e *Année* | (*a*) Revue de la septième année. (*b*) Equations du second degré à une inconnue. (*c*) Applications à des questions d'arithmétique et de toisé. | (*a*) De plus, carré et racine carrée d'expressions algébriques. (*b*) Equations incomplètes; équations complètes. (*c*) Généraliser les questions d'arithmétique (percentage, intérêt, etc.) par la recherche des formules. |

Dans l'enseignement de l'algèbre, on se servira de l'arithmétique comme fondement et comme moyen.

Cette méthode offre plus d'un avantage.

En premier lieu, la ressemblance des procédés dans ces deux spécialités fera comprendre l'une par l'autre; et puis l'identité du but qu'elles se proposent, c'est-à-dire la résolution des problèmes, permettra au maitre de donner une base concrète et positive aux notions indispensables de la théorie algébrique.

En application de cette méthode, on ne devra pas commencer l'algèbre par les quatre premières opérations. Sans doute, c'est la marche suivie dans plusieurs livres. Mais ces traités sont composés en vue d'enchainer les démonstrations de certains théorèmes et d'éviter les redites. Avec les élèves des écoles primaires, on peut se proposer un but tout différent: vouloir enseigner d'abord la pratique; mettre ensuite les règles dans un ordre tel qu'elles intéressent davantage et que leur utilité éclate plus vite aux yeux. Voilà l'ordre vraiment naturel pour des enfants. S'il y a des redites, ce serait peut-être un inconvénient dans un livre, mais non dans un cours oral. Au contraire, il faut, à maintes reprises, appliquer les élèves sur un même objet, afin que l'impression soit durable dans leur cerveau. Si le maître ne revient pas souvent sur ses pas pour s'assurer qu'il a été compris et que ses explications ont été retenues, il constatera bientôt des méprises ou des oublis incroyables chez la grande majorité des écoliers.

Cela posé, il semble préférable de débuter par des équations *numériques*, provenant de problèmes très simples d'arithmétique, et même d'arithmétique mentale.

Prenons un exemple: Louis a trois fois autant de pommes que Joseph, et ensemble ils en ont 24; combien chacun en a-t-il?

## Mathématiques

---

### ALGEBRE—(Suite)

Par l'arithmétique, nous raisonnerons ainsi: le nombre de Joseph, plus trois fois ce même nombre, égale 24. Donc quatre fois le nombre de Joseph égale 24, et une fois ce nombre égale $\frac{24}{4} = 6$; etc.

Maintenant si, pour abréger le langage, nous représentons par $x$ *le nombre de Joseph,* nous dirons simplement: $x$, plus 3 fois $x$ (ou $3x$), égale 24; donc $4x = 24$, d'où $x = 6$ et $3x = 18$.

Nous avons ainsi passé sans difficulté du langage des choses ou de l'arithmétique au langage des symboles ou de l'algèbre.

Ces petits exercices peuvent être multipliés à volonté, ils serviront grandement à montrer comment les lettres peuvent entrer dans le calcul.

L'élève sera charmé de voir que maintenant il arrive plus vite aux solutions, et d'une manière mécanique beaucoup plus commode que par les lourds raisonnements. Le voilà gagné à l'étude de l'algèbre ce qui est un résultat immense. Au lieu de se plaindre sans cesse que cette étude ne mène à rien, il veut s'y perfectionner. On profite de ces dispositions pour introduire quelques lettres dans les équations et donner la notion du coefficient et de l'exposant.

L'élève reconnaît qu'il a un nouvel art à apprendre, celui de manier ces expressions littérales. Et le plus souvent, il demandera de lui-même à étudier les quatre opérations fondamentales.

Le maître se hâtera de céder à ces aspirations. Toutefois, afin de familiariser quelque peu la classe avec les symboles algébriques, il sera bon de faire précéder ces opérations d'exercices assez faciles sur les valeurs numériques données aux lettres.

Puis, dans une première exposition, on se bornera à faire justifier simplement les règles de chacune, par des considérations tirées toujours de la connaissance de l'arithmétique. Mais, en vue de rompre les élèves aux notions algébriques, il importe de donner ici beaucoup d'applications bien graduées et bien en rapport avec les exemples expliqués préalablement au tableau noir.

On pourra alors continuer par la décomposition d'expressions simples, par les simplifications de fractions, et par la résolution d'équations et de problèmes du premier degré.

Arrivé à ce point, le maitre reprendra les notions acquises pour les expliquer plus complètement avant de poursuivre ses leçons, qui pourront dans la suite revêtir un caractère plus scientifique.

S'il paraissait difficile de suivre ce plan rationnel, il faudrait tâcher du moins de s'en approcher le plus possible, en glissant sur les quatre premières règles, pour aborder le plus vite possible les équations numériques et littérales, sauf à revenir plus tard sur les premières pages du manuel.

## GEOGRAPHIE

**110.** **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| 1e *Année* | Enseignement purement oral. — Causeries familières et petits exercices préparatoires servant surtout à provoquer l'esprit d'observation chez les enfants, en leur faisant simplement remarquer les phénomènes les plus ordinaires, les principaux accidents du sol. | Exercices d'observation: faire remarquer la terre, l'eau, les accidents du sol dans la localité, l'horizon, le soleil levant, le soleil couchant, le jour, la nuit; les quatre saisons.<br>Exercices d'orientation: faire trouver les points cardinaux d'après la position du soleil.<br>Exercices d'initiation à l'idée d'un plan: situation relative des parties de la classe.<br>Exercices de terminologie géographique: simples explications restreintes aux phénomènes connus des enfants. |
| 2e *Année* | Enseignement purement oral, continué. — Exercices et entretiens encore très simples, gradués de manière à développer l'esprit d'observation chez les enfants, et dans le but de les préparer à l'intelligence des représentations cartographiques. | Revision des exercices de la première année, avec développements adaptés à la capacité intellectuelle des enfants.—Exercices d'initiation à la lecture des plans: plan de la classe, de la classe et de l'école, de l'école et de ses dépendances, de l'école et de ses environs;—plan du village, de la paroisse, du comté; idée de l'orientation vraie et de l'orientation conventionnelle des plans.—Exercices d'initiation à la lecture des cartes et du globe terrestre; faire observer la forme de la terre; faire montrer les terres et les eaux; où se trouvent son pays, son comté sa paroisse; initier les enfants à lire sur la carte les accidents géographiques qui peuvent se trouver dans la localité, dans ses environs.—Petites conversations sur les accidents géographiques, sur le climat, la population, le commerce, l'industrie—dans la localité et dans le comté. |
| 3e *Année* | Enseignement oral et emploi du manuel. — Revision des années précédentes, avec développements. — En plus, notions préliminaires sur la province de Québec; les autres provinces du Canada. — Etude accompagnée de figures et de tracés au tableau noir.—Résumé oral des leçons, et reproduction des tracés par les élèves. | Notions préliminaires.—La terre: forme, dimensions, sa représentation.—Carte: explication plus détaillée sur la manière de s'en servir.—Explication précise sur l'orientation vraie et l'orientation conventionnelle des représentations géographiques: cartes et globe terrestre.—Les parties du monde et les océans. — Termes géographiques relatifs aux terres, aux eaux, etc. —Le Canada dans son ensemble, la province de Québec étudiée au point de vue physique: description des terres et des eaux, climat; économique: agriculture, commerce intérieur et extérieur, industries, moyens de transport, voies de communication; politique: population, races, religions, langues, gouvernement, organisation administrative.—Les autres provinces du Canada: provinces du Centre, provinces Maritimes, provinces de l'Ouest,—étudiées comme la province de Québec, mais plus sommairement et surtout par voie de comparaison. |

# GEOGRAPHIE

## COURS ELEMENTAIRE.—*Suite.*

| | | |
|---|---|---|
| *4e Année* | Enseignement oral et emploi du manuel; avec compte rendu des leçons et exercices variés de cartographie au tableau noir et sur le cahier, sans calque.—Préliminaires complétés; revision du Canada; étude des autres pays de l'Amérique; étude générale des continents et des océans. | *2nd degré*<br><br>Etude complétée des notions préliminaires contenues dans le manuel.—Revision avec developpements de la géographie physique, économique et politique du Canada tout entier; mais en appuyant encore spécialement sur la province de Québec.—Etude générale des Etats-Unis au point de vue physique, économique et politique, de manière à faire acquérir des connaissances précises mais succinctes sur les relations du Canada avec ce pays.—Etude plus sommaire des autres pays de l'Amérique, avec initiation aux procédés de simplification dans les faits et la nomenclature géographiques.—Notions générales sur le globe, les continents et leurs subdivisions, les océans. |

## COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e Année* | Revision du Canada avec développements complets. — Etude de l'Europe et de l'Asie. — Emploi habituel des procédés de simplification. — Compte rendu des leçons et cartographie de mémoire. | Le Canada étudié avec développements complets, surtout au point de vue économique et politique.<br><br>Les grands traits de l'Europe et de l'Asie, physiques et politiques.—Etude des relations commerciales et industrielles des pays de l'Europe et de l'Asie spécialement avec le Canada. |
| *6e Année* | Revision générale des cours précédents. — Etude de l'Afrique et de l'Océanie. — Emploi habituel des procédés de simplification. — Compte rendu des leçons et exercices nombreux de cartographie de mémoire. | Revision des cours précédents, ayant pour but principal de faire acquérir aux élèves, par voie de comparaison, des notions d'ensemble sur les groupes de faits géographiques de même nature, soit physique, soit économique, soit politique.<br><br>Les grands traits de l'Afrique et de l'Océanie, physiques et politiques.——Avec étude des principaux centres de commerce ou d'industrie et de leurs relations avec le Canada. |

## COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Leçons récapitulatives sur le Canada et les Etats-Unis, avec devoirs cartographiques. | Revision du Canada et des Etats-Unis—au moyen de récapitulations embrassant tout un ensemble de faits géographiques comparés entre eux au point de vue physique, économique, politique. |
| *8e Année* | Leçons récapitulatives sur les cinq parties du monde, avec devoirs cartographiques. | Revision générale des cinq parties du monde—au moyen de récapitulations embrassant et comparant entre eux des faits géographiques de même nature, physique, économique, politique. |

## GÉOGRAPHIE

Dans les deux premières années, l'enseignement est tout à fait intuitif et se donne autant que possible en face des choses. Veut-on apprendre aux enfants à distinguer une île, un lac, un golfe, etc., rien de mieux que de leur représenter ces accidents avec de la terre et de l'eau, que de leur faire observer, s'il y a lieu ces accidents dans la localité même. Et puis, afin de préparer les enfants à l'intelligence des cartes et du globe terrestre, le maître dessine au tableau noir les accidents déjà observés. De même, les premières notions d'orientation sont inculquées intuitivement, d'après la position du soleil : le matin, à midi, vers le soir. Et de très bonne heure, les élèves sont exercés à comprendre l'orientation conventionnelle d'un plan, d'une carte, du globe. A cet effet, voici comment on ferait bien de procéder. On place devant eux une planchette ou une ardoise soutenue horizontalement ; on leur demande d'indiquer les quatre points cardinaux ; d'après les réponses, on marque le N, le S, l'E, l'O : aidé toujours par les enfants, on marque ensuite par de petits rectangles la situation de l'école, de l'église, des routes, etc. ; on fixe alors la planchette ou l'ardoise au mur, le N tourné verticalement en haut ; et l'on conclut que les plans et les cartes, par convention, sont toujours orientés ainsi. Par de nombreuses interrogations, les enfants sont toujours mêlés très activement aux leçons. Une définition simple, accompagnée d'un dessin au tableau ou d'une gravure, peut être récitée collectivement ; mais aucun livre de géographie n'est utile avec de si jeunes enfants.

Dans tout le cours élémentaire, l'enseignement reste intuitif ; mais il se précise graduellement. Dès la troisième année, les enfants ont un atlas pour étudier leur leçon sur la carte ; et la récitation du résumé de la leçon précédente relie celle-ci à la leçon du jour, car il importe de mettre de l'enchaînement dans cette étude si complexe de sa nature. Il faut aussi commencer les exercices de cartographie, tracés copiés d'abord, faits de mémoire ensuite. C'est à peu près l'unique moyen de donner aux élèves une idée exacte de la situation respective des lieux, de leurs dimensions et de leur importance relative ; de leur faire bien observer et retenir la forme et les sinuosités des contours, des cours d'eau, des montagnes, etc. Un croquis particulier pour chaque leçon est mis, par conséquent, sous les yeux des élèves. Pour faciliter le travail d'observation et de reproduction, le maître enveloppe son tracé dans un rectangle de proportions données et subdivisé au besoin en deux ou même en quatre carrés. La figure enveloppante peut avec avantage affecter des formes variées, quand la configuration des lieux le permet : cette diversité intéressera les jeunes imaginations et fixera mieux dans la mémoire l'aspect général des pays. Les résumés, définitions et énumérations seront récités collectivement ou individuellement, mais toujours en se servant de la carte.

Chaque fois qu'il s'agira de faire saisir des notions plus abstraites, on emploiera quelque moyen de concrétisation. Une pomme coupée en deux morceaux, en différents sens, donnera successivement aux élèves l'idée exacte des deux hémisphères de la terre, de l'équateur, du méridien, et par suite de la longitude et de la latitude d'un lieu.

Les grandes divisions naturelles : géographie physique, géographie politique, géographie économique, sont étudiées séparément ; mais sans être isolées trop complètement l'une de l'autre, car elles se pénètrent et s'éclairent réciproquement. Pour mettre un ordre plus logique dans les leçons, la marche suivante est recommandée. Après avoir décrit le relief du sol, on parle des cours d'eau, des côtes, du climat, des productions de toute nature, des voies de communication, du commerce intérieur et extérieur, des industries ; on donne des détails instructifs sur la physionomie des différentes régions, sur les mœurs, les coutumes, la religion, la langue des habitants ; on indique les divisions politiques et administratives, etc. ; on parle, en passant, des grands monuments, etc. :—en ayant soin de montrer aux enfants que toutes ces choses sont les conséquences l'une de l'autre. C'est ainsi que l'on crée dans leur esprit des associations d'idées rationnelles et qu'on leur fait aimer et comprendre la géographie.

## GEOGRAPHIE—(Suite)

Que l'on n'oublie pas surtout que le côté le plus pratique et le plus utile de la géographie est celui auquel se rattachent principalement les notions économiques, agricoles, industrielles ou commerciales, et l'étude des moyens de transport et des voies de communication. Tout cela sera étudié avec le plus grand soin, revu souvent, développé graduellement—non seulement dans les leçons de géographie nationale, mais encore dans les leçons de géographie étrangère, et d'une manière spéciale dans l'étude des pays qui ont avec le Canada des relations commerciales, c'est-à-dire les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, les Indes Occidentales, l'Amérique du Sud, la Belgique, la Chine, le Japon, la Suisse, Terreneuve, la Hollande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, l'Australie, etc. Aucun détail caractéristique sur ce point ne saurait être de trop—particulièrement avec les élèves plus âgés. Les comparaisons seront ici d'un secours précieux pour simplifier les données numériques: statistiques qui renseignent sur le mouvement commercial, agricole et industriel; statistiques sur les importations, les exportations, les canaux, les ports, les chemins de fer, etc. Ces chiffres sont flottants, ils varient d'une année à l'autre, et ne seront plus exacts quand l'élève quittera l'école. A quoi bon en charger sa mémoire? On les remplace par des comparaisons, des évaluations approximatives — à l'aide de graphiques — à l'aide de points de repère. On dira, par exemple: l'année dernière, le commerce total du Canada s'est élevé à la somme de $473,000,000 en chiffres ronds; les importations ont atteint à peu près $260,000,000, et les exportations $214,000,000; les importations ont donc dépassé les exportations de $46,000,000 — toujours en chiffres ronds. Ces données sont suffisamment approximatives, et se retiennent facilement. Tandis que les chiffres réels et la balance seraient vite oubliés par les élèves. On dira encore: le Canada exporte en Angleterre telle quantité de produits, aux Etats-Unis la moitié moins, et ainsi de suite pour les Indes Occidentales, l'Australie, la France, l'Allemagne, etc. Ou encore on tracera au tableau noir des lignes de différentes longueurs, représentant approximativement nos importations et nos exportations.

Ces procédés de simplification devront également être employés pour toutes les autres données numériques, population, élévation des sommets, longueur des rivières, dimensions des lacs, etc. Moins précis en réalité que les chiffres eux-mêmes, ils ont pourtant le don, par un effet de contraste ou de similitude, de laisser plus de précision dans les esprits et de s'enfoncer mieux dans la mémoire.

Si la simplification des données numériques, et même des nomenclatures, est nécessaire dans la géographie nationale, à plus forte raison s'impose-t-elle pour l'étude des autres contrées où les notions à retenir peuvent être beaucoup plus générales.

Cette dernière observation indique suffisamment dans quelle mesure il faut restreindre la géographie étrangère.

Enfin, le maître pourra parfois appeler à son secours des lectures choisies judicieusement, soit dans les livres de voyage, soit dans d'autres ouvrages de science vulgarisée, soit même dans les descriptions littéraires de Châteaubriand, de Bernardin de St-Pierre, ou de plusieurs autres écrivains modernes.

## INSTRUCTION CIVIQUE

111.

### COURS ÉLÉMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| | | *1er degré* |
| *3e Année* | Initiation sous forme de conversation familière. | Conversations très simples sur: la municipalité locale; — la municipalité scolaire et les écoles; — la paroisse, le curé, le vicaire; — le diocèse, l'évêque; — la province ecclésiastique, l'archevêque; — les tribunaux; — le gouvernement. |
| | | *2nd degré* |
| *4e Année* | Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation politique du Canada en général, et plus spécialement de la province de Québec. | Le parlement fédéral, l'exécutif, le sénat, la chambre des communes.<br>La législature provinciale de Québec, l'exécutif, le conseil législatif, l'assemblée législative.<br>La province, la division électorale, les élections provinciales, les élections fédérales; — le suffrage. |

### COURS MODÈLE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e Année* | Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation ecclésiastique et administrative de la province de Québec. | La paroisse, la dîme, le supplément, la fabrique, les marguilliers, l'élection des marguilliers.<br>La municipalité locale, le conseil municipal, les conseillers municipaux, l'élection des conseillers municipaux, le maire, l'élection du maire, la taxe municipale, le rôle d'évaluation.<br>Le comté, le conseil de comté, le préfet de comté, l'élection du préfet de comté. |
| *6e Année* | Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation judiciaire de la province de Québec. | Le district judiciaire, les tribunaux réguliers, les tribunaux spéciaux; institution du jury, le grand jury, le petit jury. — Le juge, le témoin, le serment. |

### COURS ACADÉMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Lectures expliquées et suivies d'un compte rendu oral — destinées à donner des notions usuelles sur l'organisation scolaire de la province de Québec. | La municipalité scolaire, la commission scolaire, l'élection des commissaires d'écoles, la taxe scolaire, le conseil de l'instruction publique, le comité catholique, le comité protestant, le surintendant de l'instruction publique, les inspecteurs d'écoles, l'instituteur, les droits du curé, les écoles élémentaires, les écoles modèles, les écoles académiques, les collèges, les universités, les écoles spéciales, les écoles normales, le bureau central des examinateurs catholiques. |
| *8e Année* | Revision générale plus approfondie avec devoirs écrits. | Organisation politique, ecclésiastique, administrative, judiciaire et scolaire. |

## INSTRUCTION CIVIQUE

Ce cours doit être restreint à l'étude élémentaire des constitutions du Canada, et plus spécialement de la province de Québec.

La méthode variera avec la portée des intelligences auxquelles on s'adresse.

Au début, cet enseignement ne donne pas lieu à des leçons spéciales. Les termes qui se rattachent à cette matière seront tout simplement expliqués pendant les leçons de lecture, et en particulier pendant les leçons d'histoire et de géographie, à mesure qu'ils se présentent; ou encore à l'occasion d'une élection municipale, d'une visite des commissaires d'écoles, d'une visite pastorale, d'une circonstance telle qu'il s'en présente si fréquemment dans le cours de l'année.

Le maître, en causant familièrement avec les élèves, se contentera de fixer d'abord dans leur esprit des jalons, des points de repère, au moyen de notions concrètes et générales. Point de définitions, mais des noms et des faits observés. Voilà quel sera l'objet de ce premier enseignement.

La quatrième année et dans les classes suivantes, on suivra avec avantage un manuel.

On fera des lectures, d'après l'ordre indiqué par le programme. Et il suffira que les élèves puissent bien rendre compte du texte et des explications qu'on leur aura données. Autant que possible, on évitera encore d'exiger des définitions. Les faits familiers aux écoliers et interprétés habilement par le maître en diront plus que les meilleures définitions. Partir de faits connus, pris dans la réalité actuelle pour intéresser tout d'abord la classe sur les notions qu'on veut lui faire acquérir, passer de là au fonctionnement de l'institution qu'on a touchée et en démontrer l'utilité,— telle est la marche à suivre.

De temps à autre, après avoir parcouru une partie du livre, on fera en sorte, dans un résumé succinct inscrit au tableau noir, de leur donner des vues d'ensemble en rapprochant et en comparant les institutions similaires. La municipalité locale, la municipalité scolaire, le conseil de comté, la province, par exemple, sont des sphères qui présentent plus d'une analogie. On éveillerait la curiosité des élèves et on donnerait plus de précision à leurs connaissances, en les invitant à chercher ces points de ressemblance et de contact.

L'histoire, et peut-être plus encore la géographie, présentent une connexité véritable avec l'instruction civique; le maître ne confondra pourtant pas ces divers enseignements. Il réservera pour l'instruction civique ce qui la concerne plus particulièrement, c'est-à-dire la constitution et le fonctionnement des pouvoirs publics; pour la géographie, les diverses divisions administratives; et pour l'histoire, les comparaisons, les rapprochements utiles entre ce qui était autrefois et ce qui est aujourd'hui.

Au point de vue moral, on peut aussi tirer de l'instruction civique d'excellentes leçons de patriotisme.

## Histoire

---

## HISTOIRE DU CANADA

112. **COURS ELEMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| 1e *Année* | Anecdotes relatives à l'histoire nationale, présentées sous forme de causerie familière: — sans confier de résumé à la mémoire des enfants. | *1er degré*<br><br>Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. — Arrivée de Jacques Cartier au Canada. — Fondation de Québec. — Fondation de Montréal. — Martyre des Pères de Brébeuf et Lalemant. |
| 2e *Année* | Enseignement oral. — Récits et entretiens familiers, sur quelques-uns des principaux faits de l'histoire nationale. | Attaque et prise de Québec par les Kerth. — Mœurs et coutumes des indigènes. — Héroïsme de Dollard. — Le massacre de Lachine. — Héroïque défense de Mlle de Verchères. — Dispersion des Acadiens. — Bataille de Carillon. — Bataille des Plaines d'Abraham. |
| 3e *Année* | Enseignement oral continué: avec compte rendu de vive voix et, de temps à autre, résumé écrit au tableau noir. — Revision des deux années précédentes, et développements nouveaux ; avec l'indication sur la carte des principaux lieux géographiques. | Les voyages de Cartier. — M. de Champlain. — La Compagnie des Cent-Associés. — Mgr de Laval. — M. de Frontenac. — Les exploits d'Iberville. — Traité de Montréal, sous M. de Callières. — M. de Vaudreuil. — M. de Beauharnois. — M. de Vaudreuil Cavagnal. — Les gouverneurs: Murray. — Craig. — Prévost. — Lord Elgin. |
| 4e *Année* | Etude du manuel, avec résumé écrit de temps à autre. — Revision des trois années précédentes et étude complétée des principaux faits.— Etude spéciale des lieux géographiques et des dates importantes. | *2nd degré*<br><br>A partir de ce degré, les dates principales nécessaires pour bien faire comprendre la suite des événements sont enseignées par le maitre, apprises et revues souvent par les élèves.<br>Bataille de Sainte-Foye. — Capitulation de Montréal. — La Cession. — L'acte de Québec. — Mgr Plessis. — Bataille de Châteauguay. — L'acte de l'Union (aperçu sommaire.) — Insurrection de 1837-38 (aperçu sommaire). — L'Acte de la Confédération (aperçu sommaire.) |

**Histoire**

## HISTOIRE DU CANADA

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e Année* | Etude du manuel, continuée, avec rédactions variées. —Principaux événements et principaux personnages de la période des découvertes sous la domination française. | Période des découvertes 1492-1608: principales découvertes; les indigènes, tribus, mœurs, religion, coutumes; — les essais de colonisation; les Compagnies 1608-1663; faits et personnages principaux; le Gouvernement Royal 1663-1760: noms des gouverneurs, faits importants de chaque administration; guerres avec les Iroquois; les guerres coloniales et les traités de paix par suite des conflits entre la France et l'Angleterre, en 1689, 1704, 1744, 1754; la Cession avec détails, le traité de Paris. |
| *6e Année* | Etude du manuel, continuée. — Faits dominants et principaux personnages sous la domination anglaise. | Domination anglaise. — Insister principalement sur: le Gouvernement militaire 1770-1774; l'Acte de Québec et le Gouvernement civil 1774-1791; la guerre de la révolution américaine, les Loyalistes; les luttes parlementaires sous le Régime constitutionnel; la guerre de 1812-13-14; la question des Subsides; la crise politique et l'étude complète de l'insurrection de 1837-38; l'Acte de l'Union; gouverneurs et principaux faits; l'Acte de la Confédération. |

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Revue raisonnée des principales phases de l'histoire nationale, surtout au moyen de compositions couvrant toute une période ou tout un ensemble de faits.—Etude des découvertes et des grandes phases sous la domination française. | Périodes des découvertes. — **Domination française**: période des essais de colonisation; période des Compagnies 1608-1663; période du Gouvernement Royal 1663-1760. |
| *8e Année* | Revue raisonnée des principales phases de l'histoire nationale, surtout au moyen de compositions embrassant toute une période ou tout un ensemble de faits. —Etude des différents régimes sous la domination anglaise. | Domination anglaise. — Régime absolu, militaire, civil, 1760-1791; Régime constitutionnel non responsable, 1791-1840; l'Union, 1840-1867; la Confédération, 1867 à nos jours; constitution du Canada; les Provinces à l'origine, additions subséquentes; succession des gouverneurs-généraux, la province de Québec depuis la Confédération, succession des lieutenants-gouverneurs. |

## Histoire

---

### HISTOIRE DU CANADA

On n'enseigne pas, à proprement parler, l'histoire nationale aux petits enfants. On peut cependant leur raconter quelques anecdotes intéressantes, en faisant tout simplement suivre ces récits de petites questions propres à tenir leur attention en éveil. Ce ne sont que des causeries familières et pittoresques, ou mieux, si c'est possible, de l'histoire en images.

Un moyen presque indispensable pour donner aux enfants une idée exacte du passé, c'est de le comparer sans cesse au présent : aujourd'hui, nous habitons un pays bien cultivé, sillonné de routes et de chemins de fer, etc.; autrefois, le Canada était couvert de forêts, etc.

Plus tard, le maître procèdera comme pour l'enseignement de l'histoire sainte aux classes pourvues de manuels. La marche des leçons sera la même. Aux procédés déjà indiqués, le suivant pourrait être ajouté : écrire au tableau noir le nom des personnes qui vont entrer en scène, le nom des lieux qui seront le théâtre des événements, les termes inconnus avec un mot d'explication, les idées principales à retenir avec leur numéro d'ordre. Ces tableaux frappent l'imagination des élèves et sont un secours puissant pour la mémoire.

Mais ici encore on fera contracter l'habitude d'étudier et de reproduire le texte quant au sens seulement. Car il est entendu que le mot à mot est proscrit en histoire, sauf quelques exceptions très rares.

D'anecdotique et biographique qu'il était d'abord, le cours deviendra ensuite explicatif. Il présentera un enchaînement de faits, exposés avec leurs causes et leurs conséquences les plus simples ; il commencera à montrer les étapes progressives de la vie nationale.

Mais il n'en faudra pas moins multiplier les questions, faire intervenir dans les leçons le plus grand nombre possible d'élèves, et provoquer de leur part des appréciations et des jugements.

Avec les écoliers plus âgés, l'exposé est à la fois narratif, explicatif et comparatif. Il convient dès lors de reprendre les éléments déjà étudiés et de les comparer entre eux, en vue de donner des idées plus précises sur les principales phases de l'histoire nationale et d'en bien marquer les traits caractéristiques. On groupera à cet effet dans une même leçon les divers éléments qui se rapportent à une même question. C'est le meilleur moyen de mettre de l'ordre et de l'unité dans les connaissances.

De cette manière, l'histoire du Canada sera revue plusieurs fois, et chaque fois avec des développements nouveaux, avec des aperçus appropriés à l'acquis des élèves et au degré du cours. Tout viendra à temps, pas trop tôt, pas trop tard. Tout sera mieux compris et mieux retenu. C'est la raison pour laquelle le programme a été élaboré selon la méthode concentrique, tout en évitant ce que cette méthode pourrait avoir de trop fastidieux.

A tous les degrés, le maître se rappellera que l'étude des lieux géographiques le tracé des cartes historiques, les tableaux de dates principales — surtout des date extrêmes des grandes périodes — sont d'une importance primordiale.

## Histoire

### HISTOIRE DU CANADA—(Suite)

Pour ce qui est de la forme des devoirs d'application, elle doit naturellement varier suivant le cours. Les élèves plus avancés pourront avoir à rapporter par écrit un fait intéressant, parfois même le résumé ou le tableau synoptique d'une administration, d'une période, ou bien encore l'étude comparée des faits de même nature. Des autres élèves, on ne peut guère exiger que des résumés de leçons préparés d'abord oralement, le tracé d'une carte sur laquelle ils indiqueront les lieux où se sont accomplis les événements précédemment racontés, ou plus simplement des réponses de trois ou quatre lignes à une couple de questions. Quant aux plus jeunes, on se contentera de leur faire copier ou de leur dicter des sommaires ou des résumés très succincts.

Une pratique à recommander, c'est de faire souvent des retours en arrière, sous forme orale ou écrite, pour s'assurer que les élèves n'oublient pas.

Le maître devra aussi mettre en opération pour l'enseignement de l'histoire nationale les directions qui accompagnent le programme des différentes histoires étrangères. Il se rappellera, plus spécialement, les notes relatives aux revisions avec lectures appropriées. Poètes et prosateurs canadiens lui offrent sous ce rapport une ample moisson à faire dans leurs écrits.

Qu'il considère enfin comme un de ses devoirs les plus impérieux de cultiver chez les élèves le patriotisme, l'amour du sol natal, l'attachement aux traditions et aux institutions nationales, le respect de notre belle langue et de notre foi religieuse.

## Histoire

## HISTOIRE DE FRANCE

**113.** **COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

*7e Année*

I. — La Gaule primitive, la Gaule romaine; introduction du christianisme en Gaule, invasion des Barbares.

II. — Mérovingiens: origine de la dynastie; Clovis; Maires du Palais; Charles Martel.

III. — Carlovingiens: origine de la dynastie; Charlemagne; invasion des Normands; le système féodal.

IV. — Capétiens: origine de la dynastie; Trêve de Dieu; les Croisades et leurs résultats; la chevalerie; Philippe-Auguste; saint Louis; les Vêpres siciliennes; Philippe-le-Bel; États-généraux; Ordre des Templiers; Loi salique.

V. — Valois: origine de la dynastie; guerre de Cent ans; Duguesclin; Jeanne d'Arc.

VI. — Louis XI; Ligue du bien public; triomphe du pouvoir royal sur la féodalité; guerres d'Italie; Louis XII.

VII. — Rivalité de François I et de Charles-Quint; Bayard; Renaissance; la Réforme; guerres civiles et religieuses; les Guises, la Ligue; massacre de la Saint-Barthélemi.

VIII. — Bourbons: origine de la dynastie; Henri IV et Sully; édit de Nantes; Louis XIII et Richelieu; guerre de Trente ans.

IX. — Louis XIV et Mazarin; la Fronde; Colbert; Louvois; aperçu sommaire des quatre grandes guerres de Louis XIV; Révocation de l'Edit de Nantes; la Ligue d'Augsbourg; guerre de la Succession d'Espagne.

X. — La Régence; Louis XV; guerres des Successions de Pologne et d'Autriche; guerre de Sept ans; Louis XVI; Turgot.

XI. — Causes de la Révolution; Assemblée nationale; Assemblée législative; Convention nationale et Première république; Terreur ; Directoire; Consulat; Premier empire; les Cent jours.

XII. — La Restauration; Révolution de 1830; Monarchie de Juillet; Deuxième république; Second empire; Troisième république.

**Histoire**

---

## HISTOIRE D'ANGLETERRE

114. **COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

I. — Iles britanniques, temps primitifs; domination romaine et introduction du christianisme.

II. — Les Anglo-Saxons et l'Heptarchie, le christianisme.

III. — Dynastie Saxonne: son origine; invasion Danoise; Alfred le Grand.

IV: — Dynastie Danoise: son origine; Canut I.

V. — Dynastie Saxonne: son rétablissement; Edouard le Confesseur.

VI. — Dynastie des rois normands: son origine; Guillaume le Conquérant; Guillaume le Roux et saint Anselme.

8e *Année*

VII. — Dynastie des Plantagenets; son origine; Henri II et Thomas Becket; Richard Cœur de Lion; Jean sans Terre; la Grande Charte et les Statuts d'Oxford.

VIII. — Origine du nom de Prince de Galles donné au fils aîné du roi d'Angleterre; la guerre de Cent ans (aperçu sommaire); la guerre des Deux Roses (aperçu sommaire).

IX. — Dynastie des Tudors: son origine; Henri VIII et le schisme d'Angleterre; Edouard VI et le protestantisme; Elisabeth et l'Eglise anglicane; les persécutions, les luttes et les victoires d'Elisabeth; Marie Stuart.

X. — Dynastie des Stuarts: son origine; Jacques I; Charles I.

XI. — République; Protectorat de Cromwell; Charles II; Jacques II; révolution de 1688; Guillaume III; la Déclaration des Droits; Orangistes et Jacobites; Anne Stuart.

XII. — Dynastie de Hanovre: son origine; faits dominants des règnes de Georges I, Georges II, Georges III, Georges IV, Guillaume IV, Victoria; avènement d'Edouard VII. — Mouvement d'Oxford.

**Histoire**

## HISTOIRE DES ETATS-UNIS

115. COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

*8e Année*

I. — Etablissement des treize premières colonies (aperçu sommaire).

II. — Guerre avec le Canada sous la domination française.

III. — Impôt du timbre et guerre de l'Indépendance, 1764-83, (aperçu sommaire).

IV. — Constitution de 1787, en vigueur le 4 mars 1789 (idée sommaire).

V. — Accroissement territorial: acquisition sur la France, l'Espagne, le Mexique, la Russie, le Canada.

VI. — Les Etats-Unis pendant le blocus continental de Napoléon I.

VII. — La guerre de 1812 à 1815.

VIII. — Doctrine Monroe (1823).

IX. — Guerre de Sécession, 1861-65 (aperçu sommaire).

X. — Le catholicisme aux Etats-Unis.

## Histoire

---

### HISTOIRE DE FRANCE, D'ANGLETERRE ET DES ETATS-UNIS

Dans l'enseignement de ces histoires, on suivra les directions générales déjà données quand il s'est agi de l'histoire sainte, de l'histoire du Canada et de l'histoire de l'Eglise. Sans doute, il y aura quelques adaptations à faire; mais elles se présenteront d'elles-mêmes à l'esprit du maître.

En conséquence, trois ou quatre observations spéciales suffiront.

Certaines séries de faits se trouveront à revenir nécessairement sous les yeux des élèves; il ne faudra pas pour cela dire simplement que ces événements ont déjà été étudiés. Il importe, au contraire, de les revoir et de les mettre sous le jour spécial qu'ils ont eu dans l'histoire des différents pays. Cela posé, il est évident qu'on peut se contenter d'en faire une revision plus ou moins sommaire. Cette manière de procéder contribuera à développer l'esprit d'observation des élèves et à former leur jugement.

Autant que le comporte la matière étudiée, que le maître établisse des comparaisons entre les pays, entre le Canada surtout et les autres contrées. Ces comparaisons bien préparées, portant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, auront le don de jeter de la variété dans les leçons, de piquer la curiosité et de former les élèves à la réflexion.

Que l'attention du maître s'attache surtout aux personnages et aux faits qu'il n'est pas permis d'ignorer. Qu'il ne craigne donc pas d'accorder une certaine place aux anecdotes historiques: certains traits, certains mots sont aussi célèbres que les plus brillants faits d'armes. A ce titre tout le monde doit les connaître.

Enfin qu'il s'applique à placer les événements dans leur temps, ceci est absolument nécessaire. Mais il est un art pour y réussir sans accumuler dans la mémoire un trop grand nombre de dates. A la multiplicité des dates, on substitue des divisions très nettes, des périodes bien arrêtées, et formant chacune comme un faisceau. En sorte que, par exemple, si un élève ne peut pas dire la date précise de tel événement donné, il puisse, au moins, ramener cet événement dans son milieu et ne pas commettre d'anachronisme trop grave. Il est toutefois des dates trop importantes pour n'être pas sues avec précision. Celles-ci seront relevées par le maître, inscrites dans un tableau chronologique, et récitées de temps à autre par les élèves.

Des revisions ont lieu à des époques régulières pour la plupart des matières d'enseignement. Ces exercices sont surtout requis pour l'histoire. La dernière leçon de la semaine, plus courte que les autres, sera donc complétée par une revue rapide du programme hebdomadaire. A la fin de chaque mois, une ou deux leçons seront aussi réservées aux revisions. Enfin, une revision générale a lieu à la veille des examens. Le moyen le plus sûr de faire ici une utile besogne est de repasser dans les voies tracées. Mais, comme on doit éviter la monotonie et soutenir l'attention des élèves, rien n'empêche de rendre les leçons attrayantes par quelques nouveaux détails, quelques rapprochements, quelques lectures appropriées, qui jettent une clarté plus vive sur l'enseignement. Combien de beaux fragments en prose, combien de belles pièces en vers, les élèves auraient ainsi l'occasion d'admirer et de comprendre sans effort.

Notre histoire nationale, non moins que celle des pays étrangers, offre sous ce rapport une riche moisson, où nos poètes et nos prosateurs ont glané à pleines mains. Les maîtres n'auront que l'embarras du choix.

## DESSIN

116. **COURS ELEMENTAIRE**

*1er degré*

| | | |
|---|---|---|
| 1e *Année* | Le point. — La ligne en général.— La ligne droite. — Ses différentes positions. — Division des droites.— Positions relatives de deux droites. — Les angles. | Formes du point et ses positions par rapport à d'autres points. — Par des questions et des sous-questions, amener les élèves à donner des définitions faciles des lignes et des figures étudiées; exemple: une ligne est une trace faite avec le crayon, la plume, etc. — Tracé des lignes droites.—Division des lignes droites en 2, 4, 8, 3, 6, 9, 5, 10 parties égales. — Tracé de la droite dans ses différentes positions: verticale, horizontale, inclinée. — Positions relatives de deux droites. concourantes, parallèles, perpendiculaires et obliques. — Angle droit, angle aigu, angle obtus. — Combinaisons faciles de ces éléments. |
| 2e *Année* | Tracé du carré, du rectangle, du losange. — Division et définitions faciles de ces figures. — Le parallélogramme— Les différentes sortes de triangles.— Silhouettes d'objets usuels dérivant de ces formes. | Division du carré, du rectangle, etc., par des horizontales, des verticales et des diagonales. — Dessin d'après nature des figures dérivant du carré et du rectangle et représentées par des papiers pliés, des bâtonnets, etc.; dessin d'objets usuels dérivant de ces formes et présentant un faible relief: enveloppes de lettres, cadres, portes, etc., — d'après nature et mémoire. |
| 3e *Année* | Lignes courbes en général. — Les arcs, le cercle, l'ovale, la spirale. —Notions élémentaires sur la symétrie.— Disposition symétrique de deux éléments. — Combinaisons de droites et de courbes, formant des figures géométriques, des silhouettes d'objets usuels, ou des ornements faciles. — Dessins dictés et d'invention. | Tracé de lignes courbes de toutes sortes: cercles, ovales, lignes ondulées, boucles, spirales. — Exercices d'application à des objets usuels et à des ornements simples. — Disposition symétrique de divers éléments au moyen de bâtonnets, de cartons découpés, et leur reproduction sur le papier.—Bordures formées d'éléments rectilignes et curvilignes. — Silhouettes d'objets bien connus, vases, etc. — Dessins dictés et d'invention. Le maitre dicte les données du sujet et les élèves en exécutent le tracé à mesure. — Laisser les élèves dessiner librement les figures qu'ils ont imaginées. |

## DESSIN

### COURS ELEMENTAIRE—Suite

| | | |
|---|---|---|
| **4e** *Année* | Division du cercle en parties égales, et polygones réguliers. — Dessins faciles de rosaces. — Récapitulation des années précédentes et exercices un peu plus compliqués sur les combinaisons de droites et de courbes. — Tracé de feuilles de plantes, à contour simple, considérées comme éléments d'ornementation. — Ornements formés de ces feuilles. | *2nd degré*<br><br>Division du cercle en 2, 3, 4, 5, 6 et 8 parties égales: — Joindre les points consécutifs pour obtenir des polygones réguliers, et y inserire des dessins de rosaces. Représentation conventionnelle ou stylisée de feuilles de plantes bien connues. — Exemples d'ornements formés de ces feuilles, par répétition, par symétrie, par rayonnement ou disposition des éléments autour d'un centre. |

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| **5e** *Année* | Eléments et motifs simples d'ornementation puisés dans les différents styles. — Ornements reproduits de mémoire. — Exercices d'invention par symétrie et répétition avec des éléments donnés. — Croquis cotés d'objets usuels. | L'élève reproduit les sujets et les motifs d'ornement d'après le dessin tracé par le maitre au tableau noir, ou préparé sur une grande feuille, d'après un modèle en faible relief, ou d'après le cahier-modèle — pourvu toutefois que, dans ce dernier cas, l'élève reproduise le dessin à une échelle différente. — Les exercices de mémoire sont la reproduction d'un dessin que le maitre a exécuté au tableau et qu'il a ensuite effacé, ou d'un dessin déjà expliqué et exécuté une fois. |
| **6e** *Année* | Motifs gradués d'ornement d'après modèles en relief, et au besoin d'après modèles lithographiés. — Compositions décoratives: ornements formés par répétition, symétrie, alternance, rayonnement.—Objets dessinés sous plusieurs faces : plan, élévation, profil. | Compositions décoratives, telles que: arrangement de feuilles sur une tige, bordures formées par répétition ou alternance avec des éléments donnés; rosaces formées par la disposition d'un ou de deux éléments autour d'un centre. — Explication des termes: plan (vue par dessus), élévation (vue de face), profil (vue de côté), — exemples donnés au tableau noir, d'après nature, par le maitre. — Application à des objets usuels par les élèves. |

## DESSIN

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e Année* | Motifs gradués d'ornements empruntés aux styles égyptien, grec et romain. Notions intuitives sur la perspective des lignes et des surfaces. —Définition des termes employés en perspective : lignes fuyantes, plan d'horizon, point de fuite, etc. — Perspective du cube. Exercices ayant pour but de familiariser l'élève avec l'usage des instruments : règle, équerre, compas. —Tracé géométrique sur les figures rectilignes, au crayon. | *Dessin descriptif d'après nature.* — Se munir d'une baguette assez longue et la placer horizontalement en face des élèves à différentes hauteurs et dans différentes positions, par rapport à leurs yeux .— Faire remarquer les longueurs apparentes que donne la baguette et les directions différentes qu'elle parait prendre, pour se diriger vers son point de fuite. — Pour la perspective des surfaces, placer en face des élèves un cadre en carton dans lequel pivote la surface à étudier, d'abord sur la droite d'horizon, ensuite au-dessous et au-dessus de cette ligne, puis à gauche et à droite. — Dans chacune de ces positions, placer la surface mobile dans diverses directions : horizontale, verticale, oblique, etc. — Faire comparer le contour visible de la surface mobile au contour intérieur du cadre. — Faire dessiner le cadre et la surface mobile dans ces diverses positions. — Faire marquer la ligne d'horizon et les lignes fuyantes. — Faire analyser un cube en perspective dans diverses positions et observer, comme dans les exercices précédents, les déviations produites par la perspective et la direction des lignes fuyantes. |
| *8e Année* | Motifs gradués d'ornement empruntés aux styles roman, gothique, renaissance. Dessin d'après nature des autres solides géométriques : prisme, pyramide, cylindre, cône — et d'objets dérivant de ces formes : boîtes, gobelets, tables, etc. Problèmes de tracé géométrique sur la circonférence, les tangentes, les raccordements des lignes, etc. — Sujets très simples reproduits à une échelle déterminée, au crayon seulement : panneaux, barrières, portes, tables, bancs, etc. Notions sur les couleurs. | *Dessin géométrique.* — Les croquis cotés devant être reproduits au net, à l'échelle, peuvent être exécutés au tableau noir ou sur des feuilles distribuées aux élèves. Il est préférable de choisir des sujets qui sont dans la classe. — L'échelle se trouve en divisant la dimension du dessin par celle de l'objet. Ainsi, une porte de 8 pieds (96 pouces) devant être dessinée dans un espace de 8 pouces, donnera pour échelle $\frac{8}{96}$ ou $\frac{1}{12}$. Si la fraction trouvée ne donne pas l'unité pour numérateur, on prend celle qui, se rapprochant le plus de cette fraction, donne 1 pour numérateur. Couleurs primaires, secondaires, tertiaires, etc. — Tons, nuances. — Harmonie d'analogie et de contraste. |

## DESSIN

BUT DU DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE.—Le but que cet enseignement doit atteindre à l'école primaire, c'est de former le goût de l'enfant, de développer sa faculté d'observation, et surtout de lui fournir le moyen d'exprimer avec facilité sa pensée par des tracés représentant des objets variés qui concernent l'habitation, l'ameublement, l'outillage et les industries locales. Ainsi, on ne considérera pas le dessin comme un art d'agrément, ni un moyen de favoriser une vocation artistique; mais comme un art éducatif, usuel et pratique, un mode d'expression indispensable dans l'industrie moderne, une véritable écriture des formes matérielles.

Dans cet enseignement, le maitre doit donc s'appliquer à faire acquérir aux élèves: 1° une adresse manuelle suffisante; 2° une grande précision dans l'observation visuelle. Ce second résultat beaucoup plus important que le premier; car la sûreté d'observation, le talent de bien voir, est la qualité indispensable à tout dessinateur.

DÉFAUTS A ÉVITER.—Ce qu'il importe d'éviter dans l'enseignement du dessin c'est:

1° De transformer l'enseignement simultané en enseignement individuel,—chaque élève ayant un modèle différent et le reproduisant à sa fantaisie, sans explication suffisante ni correction efficace de la part du maitre qui, dans ces conditions, ne saurait donner qu'un temps très court à chaque enfant;

2° De faire transcrire les modèles exactement avec la même grandeur, ou par des procédés mécaniques, tels que le calque, les quadrillages, l'usage exclusif du compas à pointe sèche et des bandes de papier. Ces procédés ont le grave inconvénient de ne pas suffisamment exercer chez les élèves la faculté d'observation, et d'éloigner leur attention de la vue d'ensemble et de la recherche des proportions générales, dont il est important et quelquefois si difficile de leur faire tenir compte;

3° D'imposer aux élèves une notable perte de temps en leur faisant copier, d'après l'estampe, de grands dessins à détails compliqués, dont ils ne comprennent ni les jeux d'ombre, ni les déformations perspectives.

MODÈLES DE DESSIN.—1° *Tracés au tableau noir.*—Dans la leçon de dessin, le tracé au tableau noir est le procédé démonstratif par excellence. Au commencement, le maitre dessine à peu près tous les modèles que les élèves doivent reproduire. Plus tard, le tableau noir sert encore à recevoir les figures géométriques et les tracés théoriques, ou certains détails sur lesquels on veut attirer l'attention, afin de préciser une forme incomprise, ou de redresser une erreur commise par plusieurs élèves. C'est aussi au tableau noir que l'on trace l'esquisse préparatoire à la reproduction d'un modèle mural ou au dessin d'un objet en nature.

2° *Grandes feuilles murales.*—Ce sont des dessins préparés à l'avance sur une feuille de papier grand format. Les dessins au tableau noir ont cet avantage que les élèves voient de quelle manière le maitre commence, continue et achève le travail; mais ces sortes de modèles sont destinés à être effacés à bref délai, tandis que les dessins sur grandes feuilles peuvent être préparés avec soin en dehors de la leçon, et être ensuite conservés indéfiniment pour servir plusieurs fois. Dans le dessin d'imitation, le modèle mural reste sous les yeux des élèves pendant tout le travail; dans le dessin géométrique, le maitre retire le modèle dès que les élèves en ont pris, sur leur cahier, le croquis coté. Et c'est à l'aide de ce croquis personnel qu'ils exécutent leur dessin au net, suivant une échelle déterminée. Aussi bien que le modèle tracé à la craie au tableau noir, le modèle mural doit avoir plusieurs qualités indispensables. Il doit être visible à distance, être de bon goût, avoir des proportions simples, employer exclusivement la vue géométrale, c'est-à-dire ne pas représenter d'objets en perspective.

3° *Cahiers-modèles.*—Les cahiers-modèles sont des recueils de dessins ou de croquis cotés, que les élèves doivent reproduire, mais soit à une échelle différente, soit en les modifiant, soit en les complétant. Autrement, ces recueils présenteraient plus d'inconvénients que d'avantages.

4° *Objets en nature.*—Ce sont les meilleurs modèles. Pour le dessin d'imitation, ils comprennent: des surfaces et des solides en carton, des moulages d'ornements rudimentaires, des figures géométriques en bois découpé se détachant en

## DESSIN—(Suite)

blanc sur un panneau en bois gris, des objets usuels, des feuilles naturelles ou artificielles empruntées à diverses plantes.

Procédés d'enseignement.—1° *Modèle au tableau noir, expliqué et tracé pièce à pièce.*—Chaque détail de l'opération graphique est tracé puis expliqué par le maître, tandis que les élèves reproduisent immédiatement, et comme trait par trait, le modèle indiqué. Le maître passe dans les rangs, pour voir si les explications ont été comprises et mises en pratique. Ce procédé, qui convient aux commerçants, laisse peu d'initiative à l'élève; mais il a l'avantage d'imprimer une excellente direction à la marche du travail de toute une classe, et il met le maître en communication permanente avec ses élèves. Dans une classe nombreuse, on peut placer un élève adroit entre deux autres moins habiles: il leur servira de moniteur, mais toutefois son rôle se bornera à les guider. Il suffira alors généralement au maître de corriger le travail de cet élève. C'est ainsi qu'on donnerait plus facilement de l'unité à la marche d'ensemble.

2° *Modèle quelconque, expliqué brièvement au début de la leçon.*—Le maître donne à ses élèves des explications orales sur un modèle (feuille murale ou objet en nature) préparé à l'avance et exposé devant toute la classe. Il en exécute l'esquisse au tableau noir et, s'il est utile, les élèves prennent quelques notes sur les explications qui leur sont données; puis ils commencent leur dessin au net suivant une échelle et des conditions déterminées.

3° *Modèle du cahier de l'élève, expliqué avant la copie*—Un même modèle graphique, ordinairement choisi dans le cahier modèle, est mis à la disposition de chacun des élèves; et il doit être copié non servilement, mais dans des conditions de dimension, de position ou d'achèvement déterminées à l'avance par le maître. Suivant que ces conditions sont plus ou moins détaillées et plus ou moint précises, l'interprétation demande à l'élève une part d'initiative personnelle, ou restreinte, ou plus grande. Les explications, les tracés au tableau noir, les interrogations du maître ont dû d'ailleurs préparer le travail de copie.

Choix d'une bonne méthode de dessin.—La méthode adoptée doit offrir les avantages suivants:

1° Présenter des exercices intéressants et bien gradués;

2° Etre à la portée de presque tous les élèves qui doivent faire en même temps le même travail;

3° Restreindre autant que possible la copie servile des gravures et lithographies ombrées; et, par le choix des modèles, donner une large part à l'éducation du sens de la vue, à la réflexion et à l'initiative personnelle de l'enfant;

4° Sans négliger la théorie relative aux tracés géométriques et aux règles de la perspective à vue, ne pas trop s'y attarder, mais passer rapidement à des études pratiques;

5° Conduire finalement les élèves à dessiner, en perspective à vue, des objets d'après nature et quelques ornements élémentaires.

Choix des exercices d'application.—Pour ces exercices, le maître doit tenir compte du milieu où vivent les élèves. En ville, on orientera plus spécialement le dessin vers l'industrie; à la campagne, vers les besoins ordinaires de la vie. A un autre point de vue, dans les écoles de filles, les exercices doivent être adaptés suffisamment aux occupations du sexe.

Correction.—Pendant le travail des élèves, le maître circule près des tables, veillant à ce qu'ils se tiennent bien; à ce qu'ils ne déplacent pas le papier — autant que possible sans réglure aucune — posé bien droit devant eux; à ce qu'ils fassent un usage convenable du crayon, qui sera toujours assez long, et qu'ils dirigeront légèrement, par traits courts et fins, de haut en bas, de gauche à droite. C'est le moment de faire à chacun des observations particulières, de donner rapidement l'exemple aux plus faibles, de faire toutes les observations générales qui peuvent être nécessaires, en les appuyant de démonstrations au tableau noir. La correction collective ne prend ensuite que quelques instants. Par des interrogations bien conduites, le maître y fait concouri le plus grand nombre d'élèves possible.

## Sciences naturelles

## LEÇONS DE CHOSES ET CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES

117. **COURS ÉLÉMENTAIRE**

| | | |
|---|---|---|
| *1e et 2e Année* | Enseignement purement oral. — Notions les plus accessibles à l'enfant. — Exercices et entretiens familiers, ayant pour but de faire acquérir aux élèves les premiers éléments des connaissances scientifiques usuelles, et surtout de les amener à regarder, à observer, à comparer, à questionner et à retenir. S'en tenir à la méthode des leçons de choses. | *1er degré* <br> La droite, la gauche, l'orientation; le temps et ses subdivisions; les cinq sens; les parties d'un objet connu des élèves; ses qualités: couleur, forme, dimensions, poids, température, odeur, saveur; sa provenance, son usage, son utilité; distinction d'animaux, de végétaux, de minéraux; simples notions sur les différents aliments, les différentes boissons, les différentes sortes de vêtements, de tissus; courtes observations sur les métiers et les professions: leur nature, leur but; la maison paternelle: divisions, mobilier; l'école: divisions, mobilier, objets scolaires; l'église: divisions, mobilier; quelques observations sur le village, la ferme, le jardin: ce qu'on y voit, ce qu'on y fait; petits conseils d'hygiène sur la propreté; les soins à prendre dans les jeux; petites observations sur les animaux domestiques et les oiseaux: leurs noms, les services qu'ils nous rendent. |
| *3e et 4e Année* | Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit. — Notions élémentaires, encore autant que possible sous forme de leçons de choses; mais disposées et graduées d'après un plan plus méthodique : <br> Les animaux; <br> Les végétaux; <br> Les minéraux; <br> L'industrie. | *1er et 2nd degré.* <br> LES ANIMAUX.—Principales parties apparentes du corps humain et des animaux connus des enfants, avec leurs subdivisions; animaux (mammifères) domestiques et animaux sauvages; les oiseaux en général et les oiseaux de la basse-cour; — petite étude comparative restreinte aux types les plus connus. <br> LES VÉGÉTAUX. — Les plantes en général; les principaux organes des plantes: racines, tiges, feuilles, fleurs, fruits; principaux arbres fruitiers et forestiers du Canada. <br> LES MINÉRAUX. — Les pierres d'usage ordinaire, les métaux d'usage ordinaire: caractère physique et usage; les pierres précieuses les plus connues; caractère physique et usage. <br> L'INDUSTRIE.—Faire observer et distinguer quelques matières textiles à l'état brut: lin, chanvre, laine, coton, soie, etc.; quelques matières alimentaires et leurs transformations: lait, crème, beurre, fromage, etc.; quelques matières métallurgiques et leurs transformations: fer, fonte, acier, etc.; quelques matières chimiques et leurs transformations: corps gras, suif, savon, etc.; les matériaux et les outils employés dans la construction d'une maison en bois, en pierre, en brique, etc., etc.; dans la fabrication des meubles; dans la fabrication des ustensiles de ménage et de cuisine, etc. — Notions spéciales sur deux ou trois industries de la localité. |

## Sciences naturelles

### LEÇONS DE CHOSES ET CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES

#### COURS MODÈLE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *3e et 4e Année* | Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit. — Notions élémentaires, encore autant que possible sous forme de leçons de choses; mais disposées et graduées d'après un plan plus méthodique: Les animaux; Les végétaux; Les minéraux; L'industrie. | LES ANIMAUX. — Par voie de comparaison entre des types bien caractérisés — donner aux élèves une notion simple et claire des groupes suivants: les reptiles, les poissons, les insectes; explications très simples sur les principales fonctions de la vie: la digestion, la circulation, la respiration; sur le système nerveux; sur les organes des sens; sur le système musculaire. LES VÉGÉTAUX.—Végétaux de la région; plantes alimentaires, plantes industrielles, plantes médecinales; plantes vénéneuses; fonction des organes de la plante; phénomène de la nutrition, de la fécondation, de la germination; la sève. — Le sucre d'érable. LES MINÉRAUX. — Notions sur l'exploitation des mines; les houillères; le feu grisou; les sources de pétrole. L'INDUSTRIE.— Notions générales sur la fabrication du papier, l'imprimerie, la gravure, la lithographie, les conserves alimentaires, la fabrication des chandelles et des bougies, les diverses espèces de lampes, la filature du lin, du coton, de la soie, la fabrication des tissus, le tricot, la dentelle, la chapellerie, la teinturerie, le tannage, la poterie, la verrerie, la dorure et l'argenture, la fabrication des épingles et des aiguilles, la fabrication des monnaies. — Appuyer davantage sur les industries de la Province. |

Leçons de choses et connaissances scientifiques usuelles. — Comment comprendre cette partie du programme, et comment en faire l'application dans les écoles, telles sont ici les deux questions principales à se poser.

Ce qu'il faut entendre, c'est un enseignement réduit aux notions d'usage ordinaire — et réellement mesuré sur les besoins des élèves.

On n'enseignera donc que le nécessaire, juste ce qu'il faut pour se rendre compte des phénomènes vulgaires, pour comprendre un langage scientifique devenu usuel, pour connaitre ce que tout le monde connaît ou est tenu de connaître aujourd'hui. On laissera de côté ce qui est savant, les nomenclatures, les classifications, les formules abstraites. Et puis, on visera à ce qui est utile: ce qui est applicable à l'industrie et au commerce, dans les villes; à l'agriculture et à l'horticulture, dans les campagnes.

Le programme pourtant reste le même pour les écoles urbaines et pour les écoles rurales. Car il est un fond commun que tous les élèves doivent posséder. Mais si les matières étudiées sont les mêmes, les développements peuvent varier.

L'enfant des villes, par exemple, doit connaitre dans une mesure suffisante les plantes, les animaux, les minéraux, et n'être pas exposé à commettre de trop grosses erreurs sur ces points, dans ses lectures, dans ses conversations. Mais pour lui, cela est évident, l'industrie et tout ce qui s'y rapporte ont plus d'intérêt immédiat et plus d'importance pratique.

Il en est autrement pour l'enfant de la campagne. Les plantes, les arbres, les animaux domestiques, la terre, seront les grandes préoccupations de sa vie. C'est pour lui plus particulièrement que le programme s'étend sur les végétaux, les animaux, les minéraux. Mais il ne saurait être privé de toute connaissance sur les diverses industries

## Sciences naturelles

---

### LEÇONS DE CHOSES ET CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES USUELLES—(Suite)

Voilà comment il faut interpréter l'enseignement des connaissances scientifiques usuelles.

Le programme propose un maximum; le maître mesure ses leçons — en étendue et en profondeur — d'après les besoins de ses élèves, appuyant plutôt sur une partie ou plutôt sur une autre, selon les circonstances.

La méthode à suivre est celle des leçons de choses: c'est, en effet, au moyen d'observations et d'expériences, de causeries familières et de questions bien ordonnées, que se doit donner cet enseignement. Au fonds, les leçons de connaissances usuelles ne seront que des leçons de choses appropriées.

Dans les classes inférieures, une conversation est engagée sur un sujet déterminé, et les enfants seront amenés à exprimer par de petites phrases complètes ce qu'ils savent. Le maître se borne à coordonner et à compléter les réponses. Toute son habileté est dans sa manière d'interroger. Il doit diriger l'entretien, sans se laisser entraîner trop loin ou égarer par des digressions inutiles. La sobriété et une préparation consciencieuse sont ici d'une importance capitale. A mesure qu'il parle, il écrit au tableau les mots principaux qui forment comme le plan de la leçon. Autant que possible, les objets eux-mêmes sont mis entre les mains des enfants, qui les observent ainsi directement en s'en font une idée plus exacte. Des gravures, des dessins au tableau noir remplacent ces objets au besoin. Un résumé de la leçon peut servir de dictée, afin de ramener l'attention de l'enfant sur les termes nouveaux employés au cours de la causerie.

Dans les autres classes, après des interrogations sur la dernière leçon — car il convient de mettre à ce degré beaucoup plus de suite et d'ordre dans l'enseignement — le maître expose le nouveau sujet en se servant d'un plan écrit au tableau. Il part de ce que les élèves savent déjà pour leur donner de nouvelles connaissances, et surtout pour les habituer à observer attentivement les choses qui les environnent. Les faits peuvent être expliqués par quelques notions théoriques très simples; mais on revient vite aux applications. Le maître s'aide encore des objets eux-mêmes ou de gravures, de croquis, de tableaux d'histoire naturelle.

Après la leçon, il dicte un résumé aux élèves moins avancés. Quant à ceux des classes supérieures, ils rédigent un résumé d'après les notes recueillies au courant de la leçon. La correction de cette rédaction se fait généralement sous forme orale.

Plus que tout autre enseignement, celui-ci peut s'adresser à des élèves de force différente. Ce que l'un ne sait pas, l'autre le dira. Il faut donc le donner à plusieurs classes à la fois. Si la leçon est trop sérieuse pour les plus jeunes, on y mêle quelques réflexions, quelques applications qui soient à leur portée et qu'ils puissent facilement saisir. Au contraire, le sujet est-il bien connu des plus âgés, on demande en passant quelques explications d'un ordre plus relevé, on fait rechercher les causes ou les conséquences d'un fait que les plus jeunes ne peuvent encore que constater.

## Sciences naturelles

## HYGIENE

118. COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| *3e et 4e Année* | Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.--Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses. | *1er et 2nd degré*<br>Soins généraux de propreté corporelle; bains et lotions; vêtements: propreté, choix selon les variations de la température; la respiration; l'exercice; le travail manuel; le travail intellectuel; les jeux; le repos; le sommeil; la chaleur et le froid; l'humidité de l'air; danger des courants d'air; causes et effets de l'altération de l'air; aération et ventilation; principaux désinfectants. |

COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e et 6e Année* | Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.--Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses. | L'habitation, ses conditions générales: exposition, ventilation, chauffage, éclairage; conditions d'une bonne alimentation; l'eau: qualité d'une eau potable, ébullition, filtration; les boissons; l'alcoolisme; premiers soins à donner en cas d'hémorrhagie, de blessure, de luxation, de brûlure, de piqûre, de foulure, d'indigestion, d'empoisonnement; soins à donner aux asphyxiés, par submersion, par strangulation, par le gaz; maladies cutanées; épidémies; maladies infectieuses et précautions à prendre; soins de la vue. |

COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e et 8e Année* | Enseignement oral avec résumé par les élèves. — Notions élémentaires, autant que possible, sous forme de leçons de choses. | Notions pratiques d'anatomie et de physiologie de l'homme; principaux éléments anatomiques; digestion, respiration, circulation; absorption, assimilation, sécrétions et excrétions, innervation, locomotion. |

## Sciences naturelles

---

## AGRICULTURE

119.

### COURS ELEMENTAIRE

| | | |
|---|---|---|
| *3e et 4e Année* | Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.--Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses. | *1er et 2nd degré*<br>Notions pratiques sur: les animaux domestiques; les oiseaux de la basse-cour; les animaux utiles à la culture; les arbres fruitiers; les arbres forestiers; les principales plantes fourragères de la région; les principales plantes industrielles de la région; quelques plantes d'ornement; les outils servant au travail des champs; les céréales: principales céréales de la région, semailles des céréales, soins à donner aux céréales, récolte des céréales; — généralités sur les grands instruments aratoires, sur les constructions agricoles. |

### COURS MODELE (Intermédiaire)

| | | |
|---|---|---|
| *5e et 6e Année* | Enseignement de vive voix — avec résumé par les élèves, le plus souvent oral, quelquefois écrit.--Notions élémentaires, autant que possible sous forme de leçons de choses. | Notions pratiques sur: les différentes espèces de terrains et les soins généraux à leur donner; les différentes sortes d'engrais; les travaux agricoles; l'alimentation, l'élevage et l'hygiène des animaux domestiques; développements sur les grands instruments aratoires et sur les constructions agricoles. |

### COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)

| | | |
|---|---|---|
| *7e et 8e Année* | Enseignement présenté sous une forme plus didactique, plus rigoureusement coordonnée — tout en restant intuitif et expérimental. — Compte rendu oral du cours et compositions écrites.<br>Revision, avec développements, des cours précédents. | Sol et sous-sol; assainissement du sol; amendements. — Engrais en général; engrais mixtes ou fumiers; engrais chimiques. — Labours, défoncements; divers instruments de labours. — Assolement ou rotation. — Alimentation des animaux domestiques; engraissement du bétail; élevage et amélioration des animaux domestiques; qualités des diverses espèces d'animaux domestiques. — Industrie laitière, lait, beurre, fromage. — Oiseaux de la basse-cour. — Hygiène des animaux domestiques. — Les ennemis du cultivateur; les auxiliaires du cultivateur; l'apiculture. — Comptabilité agricole; économie rurale. — Semailles des céréales; soins à donner aux céréales; prairies naturelles ou permanentes; prairies artificielles ou temporaires. — Jardin potager; jardin fruitier; culture du pommier; arboriculture et horticulture en général. — Plantes sarclées et plantes fourragères. — Constructions rurales; hygiène du cultivateur. — Récolte des céréales. |

## Sciences naturelles

### PHYSIQUE

120. **COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

| | | |
|---|---|---|
| *7e et 8e Année* | Notions intuitives et expérimentales de physique usuelle ; — avec compte rendu oral et compositions écrites. | Etats des corps et caractères qui distinguent ces divers états; pesanteur et hydrostatique: notions générales sur la pesanteur; principe d'Archimède et ses principales applications; pression des liquides sur les vases qui les contiennent; atmosphère, sa composition, pression qu'elle exerce; baromètre; pompe aspirante et foulante; aérostats.<br><br>Acoustique: notions sur la nature du son; sa réflexion, écho.<br><br>Chaleur et phénomènes météorologiques; thermomètres; principales applications du pouvoir conducteur des corps; fusion et ébullition; de quoi dépend la pression de la vapeur, applications pratiques; vents; nuages; pluie et neige; cyclone; orages d'été; foudre; paratonnerre.<br><br>Magnétisme et électricité: aimant naturel et artificiel; boussole; électrisation par le frottement; pile ordinaire des télégraphes; bobines d'induction; principes des dynamos et des moteurs électriques, principales applications; télégraphe; téléphone.<br><br>Optique: réflexion et réfraction de la lumière; image des miroirs, plans; lentilles convergentes et divergentes; dispersion de la lumière blanche. |

## Sciences naturelles

### COSMOGRAPHIE

121. **COURS ACADEMIQUE (Primaire supérieur)**

| | | |
|---|---|---|
| *7e et 8e Année* | Notions usuelles données sous forme de description, ou d'exposition, à l'aide de croquis variés, de gravures murales et d'instruments cosmographiques élémentaires; avec des appels fréquents à l'expérience.<br><br>Résumé oral et écrit des leçons. | Notions préliminaires très succinctes sur le système du monde et le système planétaire.<br><br>Exposition et explication des lois de Kléper et de Newton.<br>Le soleil: sa distance de la terre, ses dimensions, son mouvement journalier apparent.<br>La terre: sa forme, ses dimensions, ses pôles, méridiens, équateur et parallèles, latitude et longitude d'un lieu. — Rotation de la terre, et explication du jour et de la nuit. — Mouvement annuel de la terre autour du soleil, et explication des saisons.<br><br>La lune: sa distance de la terre, son mouvement autour de la terre, ses phases.<br><br>Explication des éclipses de soleil et des éclipses de lune.<br><br>Les marées: en quoi elles consistent, leurs causes.<br><br>Les planètes: caractères distinctifs des planètes parmi les étoiles, les huit planètes principales.<br><br>Simples notions sur les comètes, les étoiles filantes, les aërolithes, les étoiles fixes, les constellations, les nébuleuses, la voie lactée.<br><br>Temps vrai et temps moyen. — Année civile et astronomique. — Calendrier. |

## Sciences naturelles

## HYGIENE — AGRICULTURE — PHYSIQUE — COSMOGRAPHIE

L'enseignement de l'hygiène, de l'agriculture, de la physique et de la cosmographie présente les mêmes caractères et donne lieu aux mêmes remarques que celui des connaissances scientifiques usuelles.

Premiers éléments, notions rudimentaires d'un caractère pratique, voilà le fond.

Leçons de choses, voilà la forme.

Orientation et développement des leçons d'après les besoins des élèves, voilà l'esprit et la mesure à retenir.

Ces observations suffisent. Il n'est pas nécessaire de revenir sur ce qui a été dit.

Un mot seulement relativement à l'agriculture. Cet enseignement ne doit pas être trop livresque.

D'une part, il faut l'étayer sur certaines notions scientifiques, concernant, par exemple, les amendements, les labours, les engrais, etc. Ces notions seront inculquées en classe, à l'aide de petites expériences.

D'autre part, et c'est là le côté le plus important, il consistera en exercices d'observation aux champs et aux jardins — visites à diverses cultures, greffage et taille des arbres, culture des légumes, des fleurs, apiculture, etc. Et à propos de ces exercices, le maître inspirera l'amour du sol, fera la guerre à la routine, aux pratiques vicieuses. Si ces visites collectives n'étaient pas praticables, qu'on invite au moins quelques élèves à les faire individuellement, qu'on leur indique les choses à observer et qu'on les fasse ensuite parler en classe. Ils seront heureux de pouvoir être utiles, et leurs observations personnelles seront écoutées avec curiosité. Elles seront le point de départ des réflexions du maître. Cela n'empêchera en rien de faire un cours régulier et assez rigoureusement suivi. Telles que disposées dans le programme, les leçons se trouvent d'ailleurs à concorder avec les divers travaux ou les différents phénomènes de la culture.

Ce qui importe dans les écoles rurales, c'est de maintenir la pensée des élèves sur les sujets agricoles. Les maitres doivent se convaincre de l'utilité que peuvent avoir, à ce point de vue, les leçons de choses, les lectures, les dictées, les problèmes d'arithmétique, etc. Ces exercices se fixent dans le cerveau de l'enfant, monopolisant en grande partie son effort intellectuel pendant les années de l'école primaire. S'ils lui parlent souvent des choses de la terre, ils exerceront sur son cerveau une ineffaçable impression, en même temps qu'ils lui inculqueront, sans surcharger le programme de ses études, les plus utiles leçons. Et ainsi, sans perte de temps, sera créée cette atmosphère terrienne si désirable dans les écoles de la campagne.

Le cours d'agriculture fournira aussi plus d'une occasion favorable de montrer aux élèves comment tenir à jour un compte ouvert aux exploitations: compte des plantes fourragères, compte du bétail, compte de la basse-cour, compte du jardin potager, etc. Ces notions plus spéciales se juxtaposeront d'elles-mêmes aux éléments déjà étudiés de la comptabilité agricole.

## ENSEIGNEMENT FACULTATIF

122.

### *ECOLES DE GARÇONS ET DE FILLES*

**Chant**
**Gymnastique**
**Sténographie**
**Clavigraphie**
**Télégraphie**

### *ECOLES DE GARÇONS*

**Exercices militaires**

### *ECOLES DE FILLES*

**Economie domestique**

## OBSERVATIONS GENERALES

Parmi les matières inscrites dans l'enseignement facultatif, il y en a dont l'importance au point de vue pratique est loin d'être partout la même. De ce nombre, sont évidemment la télégraphie, la clavigraphie et même la sténographie.

Quelques autres mériteraient plus de faveur, comme le chant et la gymnastique. Mais il était nécessaire de ne pas surcharger le programme des études, et surtout de ne pas imposer aux titulaires de certaines écoles peu favorisées par les circonstances, une tâche au-dessus de leurs forces et de leurs ressources.

Dans ces conditions, il a paru préférable de ranger ces spécialités, moins rigoureusement nécessaires ou d'un enseignement plus difficile, dans une catégorie à part et de ne pas les rendre obligatoires dans toutes les écoles.

On n'en devra pas conclure qu'elles sont frappées de discrédit. Il leur est seulement assigné une place plus restreinte, un rang inférieur.

Mais les maîtres sont encouragés à leur donner de leur propre initiative toute l'attention dont ils seront capables. Et les commissions scolaires des différentes localités jugeront de l'opportunité de prescrire l'enseignement des unes ou des autres, selon les circonstances ou les besoins des élèves.

Sauf pour l'économie domestique dans les écoles de filles, aucun programme n'est imposé. Les maîtres verront dans cette abstention une invitation à s'inspirer plus particulièrement des ressources et du temps mis à leur disposition.

Mais on se rappellera que le chant et la gymnastique sont de puissants moyens de discipline, de culture physique et esthétique. Et, en conséquence, on tiendra ces exercices en aussi grand honneur que possible.

Si la théorie musicale, voire le simple solfège élémentaire, n'est pas partout chose facile à enseigner, il est toujours relativement facile de donner au moins des leçons de chant par l'audition.

Et si l'on manque des éléments requis pour aborder les exercices gymnastiques, on peut, dans tous les cas, y suppléer par des jeux organisés en plein air, ou par des mouvements rythmés exécutés dans la classe, avec accompagnement de chants appropriés.

## ENSEIGNEMENT FACULTATIF

---

123. ### ECONOMIE DOMESTIQUE.

L'étude de l'économie domestique et la pratique des travaux du ménage sont devenues, de nos jours, partie intégrante presque obligatoire de l'éducation des jeunes filles. Les maitresses auront donc le plus grand souci d'accorder à cet enseignement toute l'importance qui doit lui revenir. Elles s'appliqueront avec zèle, dans les classes où ces leçons pourront être organisées, à faire parcourir aux élèves le programme qui leur est proposé.

C'est précisément pour les pousser dans cette voie qu'une attention spéciale est donnée à cette partie de l'enseignement facultatif.

*Notions d'économie domestique et applications usuelles*

Organisation de la maison d'habitation. — Entretion de la maison d'habitation.

Composition du mobilier: de la cuisine, de la salle à manger, de la chambre à coucher, du salon, etc. Entretien du mobilier.

Vaisselle: matière, entretien, nettoyage. — Batterie de cuisine: matière, entretien, nettoyage.

Chauffage et éclairage: conseils pratiques.

Balayage et époussetage.

Entretien du linge, de la literie, des vêtements, des chaussures, des fourrures.

Blanchissage et repassage.

Alimentation: qualités des principales substances alimentaires, des principales boissons; leur conservation. — Instructions générales sur les préparations culinaires. — Composition hygiénique des repas.

Manière de mettre la table, le couvert, de servir, de desservir.

Tricot. — Couture. — Raccommodage. — Marque du linge. — Ouvrages au crochet. — Broderie.

Coupe, assemblage et confection des vêtements les plus simples.

Les maitresses gardent la plus entière latitude relativement à l'organisation de cet enseignement dans les différentes classes. Il doit se réduire cependant à des notions générales avec applications usuelles.

C'est de cette tendance pratique que les institutrices feront bien de s'inspirer dans l'ordonnance du cours.

Qu'elles se fassent une idée vraie et juste des besoins les plus urgents des familles, qu'elles se rendent compte des conditions d'existence dans lesquelles se trouveront placées plus tard les enfants qui leur sont confiées, et que toutes leurs leçons soient conçues d'après ces circonstances.

On ne peut donc s'attendre à trouver ici des distinctions minutieuses. Mais il est fortement conseillé aux maitresses de suivre une méthode bien graduée, et d'unir constamment dans leur enseignement la théorie et la pratique. Sans doute, les exercices mécaniques sont nécessaires, et quand certains travaux ne peuvent être exécutés par les élèves, il faut au moins les leur faire observer avec soin jusque dans les détails. Mais la raison des choses, l'explication raisonnée des ouvrages, ne sont pas moins utiles. Autrement, le cours perdrait son caractère éducationnel. Or, c'est l'éducation de la maitresse de maison, de la femme de ménage qu'on doit tendre à faire, et il ne faut jamais confondre cette éducation avec un vulgaire apprentissage. C'est là le plus sûr moyen de relever l'enseignement de l'économie domestique et même des travaux ménagers aux yeux des élèves comme à ceux des parents, et de faire par conséquent tomber les préjugés.

---

## CHAPITRE II.

### EXAMEN DES CANDIDATS AUX BREVETS DE CAPACITÉ. — PROGRAMME D'EXAMEN. — TABLEAU SYNOPTIQUE DES MATIÈRES DE L'EXAMEN.

### SECTION I.

#### BUREAU D'EXAMINATEURS. — BREVETS DE CAPACITE.

**124.** Le bureau central des examinateurs catholiques aura seul, avec les écoles normales, le pouvoir d'accorder des brevets de capacité permettant d'enseigner dans les écoles catholiques. R. C. C., art. 24.

**125.** Néanmoins, tout instituteur ou institutrice, porteur d'un brevet de capacité délivré par un bureau d'examinateurs avant l'établissement du bureau central, aura droit d'enseigner dans toutes les écoles catholiques de la Province. R. C. C., art. 25.

**126.** Les brevets accordés par le bureau central des examinateurs seront de trois degrés, savoir: pour école élémentaire (*primaire élémentaire*), pour école modèle (*primaire intermédiaire*), et pour école académique (*primaire supérieure*), et ils donneront le droit d'enseigner dans toute école catholique du degré correspondant. R. C. C., art. 26.

**127.** L'examen pour les brevets des trois degrés se fera seulement dans les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Fraserville, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull et Joliette, et les aspirants au brevet d'école élémentaire et d'école modèle pourront, en outre, subir l'examen dans les localités suivantes: Baie-St-Paul, Carleton, Farnham, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Roberval, Ste-Anne-des-Monts, St-Ferdinand-d'Halifax, St-Jovite, Ste-Marie-de-Beauce, Tadoussac, Maniwaki, Fort-Coulonge et Victoriaville. R. C. C., art. 27.

**128.** Le secrétaire du bureau central des examinateurs devra voir à ce que chaque endroit où l'on fait subir l'examen soit pourvu: 1° d'un local convenable; 2° de la papeterie nécessaire et 3° du nombre requis de programmes d'examen. R. C. C., art. 28.

**129.** L'examen des aspirants aura lieu du 20 au 30 juin de chaque année, la date du premier jour de l'examen devant être fixée par le bureau. R. C. C., art. 29.

**130.** Chaque aspirant doit, conformément aux dispositions de la formule No 1 de ce manuel, au moins trente jours avant l'époque fixée pour l'examen, donner avis de son intention de se présenter à cet examen au secrétaire du bureau central, auquel il devra transmettre: 1° un certificat de moralité d'après la formule No 2, signé par le curé ou le desservant de la paroisse où il a résidé pendant les six mois précédant l'examen; 2° un extrait baptistaire ou toute autre preuve satisfaisante constatant qu'il est âgé d'au moins dix-huit ans révolus, si c'est un garçon, et de seize ans si c'est une fille, ou qu'il aura atteint cet âge au premier d'août qui suivra la date de l'examen. (*Voir formules Nos* 1 et 2). R. C. C., art. 30.

**131.** L'aspirant au brevet d'école élémentaire (*primaire élémentaire*) versera, entre les mains du secrétaire du bureau central des examinateurs, la somme de trois piastres comme droit d'examen; l'aspirant au brevet d'école modèle (*primaire intermédiaire*), la somme de quatre piastres, et l'aspirant au brevet d'académie (*primaire supérieur*), la somme de cinq piastres. Aucune partie de cet argent ne sera remise à l'aspirant qui n'aura pu obtenir un brevet; mais, à l'examen suivant, il pourra se présenter de nouveau en payant au secrétaire, une piastre, s'il reprend son examen pour le diplôme élémentaire, une piastre et demie, s'il reprend son examen pour le diplôme d'école modèle et deux piastres s'il reprend son examen pour le diplôme académique. R. C. C., art. 31.

**132.** Les aspirants aux différents brevets devront se conformer, pour subir l'examen, aux exigences du programme que le comité catholique pourra établir de temps à autre. R. C. C., art. 32.

**133.** Il sera accordé au moins deux jours pour l'examen des aspirants au brevet d'école élémentaire, deux jours et demi pour l'examen des aspirants au brevet d'école modèle, et trois jours pour l'examen des aspirants au brevet d'académie. R. C. C., art. 33.

**134.** Les aspirants subiront l'examen sur chaque matière d'après les questions imprimées qui seront préparées par le bureau central. R. C. C., art. 34.

**135.** L'examen se fera sous la direction d'examinateurs-délégués nommés par le comité catholique ou, en cas d'urgence, par le Surintendant de l'Instruction publique. R. C. C., art. 35.

**136.** Quand ils en seront requis, les inspecteurs d'écoles agiront comme examinateurs-délégués, et le comité pourra en nommer d'autres

et leur accorder une rémunération n'excédant pas cinq piastres par jour. Ces examinateurs-délégués devront faire subir aux candidats l'examen de lecture et de calcul mental; ils ne devront pas examiner plus de cinquante candidats chacun. Appel de leur décision sur les examens qu'ils feront subir pourra être porté devant le bureau central des examinateurs qui, à sa discrétion, pourra adjuger sur cet appel. R. C. C., art. 35.

**137.** Les questions d'examen seront envoyées, sous enveloppes cachetées, aux différents examinateurs-délégués qui n'ouvriront ces enveloppes, en présence des aspirants, qu'au jour et à l'heure fixés pour l'examen. R. C. C., art. 36.

**138.** Le premier jour, à l'heure fixée pour l'ouverture de l'examen, après que les aspirants auront pris leurs sièges et avant que les questions soient distribuées, les instructions contenues dans l'article suivant seront lues à haute voix par l'examinateur-délégué et elles devront être rigoureusement observées. R. C. C., art. 37.

**139.** 1. Dans la salle des examens, les aspirants doivent être placés de façon à ce qu'ils ne puissent copier sur leurs voisins, ni communiquer de quelque manière que ce soit les uns avec les autres.

2. A l'heure fixée pour l'examen, les aspirants ayant pris les places qui leur ont été assignées, l'enveloppe contenant les questions qui font le sujet de l'examen pour l'heure actuelle est ouverte et ces questions sont distribuées aux aspirants.

3. La liste des questions, ou une question quelconque inscrite sur cette liste, peut être lue à haute voix aux aspirants par l'examinateur-délégué; mais aucune explication ne doit être donnée sur le sens ou la teneur des questions.

4. Il n'est plus permis à un aspirant de pénétrer dans la salle, lorsqu'il s'est écoulé une heure depuis le commencement des examens, ou bien lorsqu'il en est sorti. Tout aspirant qui sort de la salle après la distribution des questions sur une matière quelconque, n'a plus la permission d'y rentrer pendant que l'examen se fait sur cette matière.

5. Aucun aspirant ne peut aider, ni se faire aider, de quelque manière que ce soit, pour les réponses à faire aux questions. Si l'on s'aperçoit qu'un aspirant apporte dans la salle d'examen ou a en sa possession un livre ou un écrit qui peut l'aider dans ses réponses, ou s'adresse, en aucune façon, à d'autres aspirants, ou répond, dans quelque circonstance que ce soit, aux appels d'un autre aspirant, ou expose aux regards des autres des papiers écrits, ou essaye de jeter les yeux sur le travail de ses voisins, cet aspirant devra immédiatement être renvoyé de l'examen, quand même il prétexterait un accident ou un moment d'oubli.

6. Les aspirants ne doivent se servir que du papier qui leur a été fourni.

7. A la fin de l'examen, tout le papier fourni à l'aspirant doit être remis à l'examinateur-délégué.

8. Après qu'un aspirant a remis ses réponses à l'examinateur-délégué, il ne peut plus les revoir pour y faire des changements.

9. Personne, hors ceux qui prennent part à l'examen, ne peut être admis dans la salle où cet examen a lieu, et on ne doit permettre ni les conversations, ni quoi que ce soit qui puisse déranger les aspirants.

10. Les aspirants seront, pendant tout le temps de l'examen, sous la surveillance immédiate et constante des examinateurs-délégués.

11. A la clôture de l'examen, l'examinateur-délégué signera, devant un officier compétent, la déclaration solennelle suivante qu'il adressera au secrétaire du bureau central:

Je, soussigné, déclare solennellement que l'examen des aspirants qui se sont présentés à..............a eu lieu fidèlement d'après les règlements spéciaux prescrits pour ces examens, que les enveloppes contenant les questions imprimées ont été ouvertes en présence des aspirants, et que les enveloppes contenant leurs réponses ont été également cachetées en leur présence, au temps prescrit, et que les réponses transmises au secrétaire ont été faites, au meilleur de ma connaissance, par les aspirants eux-mêmes, sans le secours de l'examinateur-délégué, des autres aspirants, de notes, ni de livres.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte concernant les serments extra-judiciaires.

*(Signature de l'examinateur-délégué).*

*(Signature de la personne devant laquelle la déclaration a été faite).*

R. C. C., art. 38.

**140.** L'examen des aspirants au brevet d'instituteur se fait par écrit sur toutes les matières, sauf la lecture et le calcul mental. R. C. C., art. 39.

**141.** L'examen a lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission; il en est fait mention dans le brevet. R. C. C., art. 40.

**142.** Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues doit subir un examen en français et en anglais sur la lecture, la grammaire, la dictée, la littérature et la composition. R. C. C., art. 41.

**143.** Les épreuves écrites sont subies simultanément par tous les candidats; mais ceux-ci sont examinés isolément pour la lecture et le cal-

cul mental. Pour cette dernière matière, l'examen peut aussi se faire simultanément. R. C. C., art. 42.

144. Pendant les épreuves écrites, les candidats doivent être suffisamment séparés pour qu'ils ne puissent communiquer entre eux. R. C. C., art. 43.

145. Le bureau central devra poser cinq questions au moins sur chacune des matières de l'examen, et il devra donner à résoudre au moins trois problèmes sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. R. C. C., art. 44.

146. La dictée se fera sans aucune autre indication que la ponctuation, et la note d'écriture sera donnée sur cette épreuve. L'usage du dictionnaire est interdit. R. C. C., art. 45.

147. Chaque candidat écrit ses réponses sur le papier dont il a été pourvu par le bureau, à l'exclusion de tout autre, et inscrit sur chaque feuillet ses nom et prénoms, et le numéro d'ordre qui lui a été assigné par le secrétaire lors de sa demande d'admission à l'examen. R. C. C., art. 46.

148. Les matières de l'examen pour les brevets des trois degrés se trouvent dans le tableau et dans le programme compris dans les sections II et III de ce chapitre. R. C. C., art. 47.

149. A l'expiration du temps fixé pour chaque matière, les réponses des aspirants seront recueillies par l'examinateur-délégué, placées dans une enveloppe spéciale, puis cachetées en présence des aspirants, sans être lues par l'examinateur-délégué. Après que les aspirants auront donné leur copie, elle ne pourra plus leur être remise pour qu'ils y fassent des corrections ou des additions. R. C. C., art. 48.

150. Chaque épreuve est appréciée par l'une des marques numériques de 0 à 10, le zéro indiquant la nullité absolue et le nombre 10 le maximum d'excellence, comme suit:

1° Un maximum de 10 points pour chacune des matières qui suivent: dictée, grammaire, composition, arithmétique et pédagogie; 2° un maximum de 6 points pour l'agriculture, les connaissances scientifiques usuelles, l'hygiène, les bienséances et le dessin à main levée, et 3° un maximum de 8 points pour chacune des matières qui restent.

L'épreuve orale sur la lecture et le calcul mental est appréciée par l'un des nombres de 0 à 10 et l'examinateur-délégué doit en faire rapport au secrétaire du bureau central. Ces notes sont inscrites sur le registre d'examen. R. C. C., art. 51.

151. Pour la dictée, une faute d'orthographe absolue est comptée pour cinq dixièmes de faute, et une faute de grammaire compte pour une faute. R. C. C., art. 52.

152. Un brevet de capacité est accordé à tout candidat qui aura conservé la moitié de la somme totale des points affectés à son examen, pourvu que d'autre part il ait conservé au moins cinq points sur les matières qui en ont dix, trois sur les matières qui en ont huit et deux sur les matières qui en ont six. R. C. C., art. 53.

153. Le brevet doit faire mention de la manière dont l'examen a été subi par le candidat: *d'une manière satisfaisante,* si le candidat a conservé au moins la moitié des points; *avec distinction,* s'il a conservé les sept dixièmes des points; *avec grande distinction,* s'il a conservé les neuf dixièmes des points. R. C. C., art. 54.

154. Le bureau d'examinateurs peut déclarer suspendue la décision relative au brevet en faveur des candidats qui n'ont pas obtenu la moitié des points pour quelques spécialités. Les candidats ainsi désignés sont autorisés à se présenter à une autre session pour subir un autre examen sur toutes les matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moitié des points exigés. R. C. C., art. 55.

155. Si le candidat n'est pas admis à une première épreuve, il pourra se présenter à l'examen subséquent en payant une piastre pour le diplôme élémentaire, une piastre et demie pour le diplôme modèle et deux piastres pour le diplôme académique. Mais la somme versée ne lui sera remise dans aucun cas. R. C. C., art. 56.

156. Les élèves porteurs de diplômes de bachelier ès arts, ès lettres ou ès sciences d'une université de la province de Québec, seront exemptés de subir l'examen sur toutes les matières, excepté l'agriculture, la pédagogie et le dessin. R. C. C., art. 57.

157. Le secrétaire du bureau central des examinateurs tiendra un registre des délibérations et un registre des examens, dans lequel seront inscrits les noms de tous les aspirants, et, en regard, la date et les lieux de naissance, de résidence, la date de l'examen, les notes obtenues par le candidat, le degré et la note du brevet ou bien la mention de l'ajournement ou du renvoi prononcé, ainsi que le nom du curé ou desservant de la paroisse qui a signé le certificat de moralité. R. C. C., art. 58.

## SECTION II.

158. **TABLEAU SYNOPTIQUE**

**des matières de l'examen des candidats catholiques à l'enseignement, pour les trois degrés de brevets.**

| Groupement des spécialités. | Brevet d'école élémentaire *(primaire élémentaire)*. | Brevet d'école modèle *(primaire intermédiaire)*. | Brevet d'école académique *(primaire supérieure)*. |
|---|---|---|---|
| **Instruction morale et religieuse.** | Prières et Catéchisme, —Histoire sainte,—Bienséances, — Lecture latine. | Prières et Catéchisme, —Bienséances,—Lecture latine. | Prières et Catéchisme, —Bienséances,—Lecture latine,—Notions d'Histoire ancienne, —Hist. de l'Eglise. |
| **Langues française et anglaise.** | Lecture,—Grammaire, —Analyse,—Dictée, —Ecriture, — Littérature,—Rédaction : lettres, descriptions et narrations faciles. | Lecture,—Grammaire, —Analyse,—Dictée, —Ecriture, — Littérature,—Analyse littéraire, — Compositions : lettres, narrations, descriptions. | Lecture,—Grammaire, Analyse,—Dictée,— —Ecriture, — Littérature,—Analyse littéraire, — Notions d'histoire littéraire— Compositions : lettres, narrations, descriptions, etc. |
| **Mathématiques.** | Arithmétique,—Calcul mental,—Comptabilité domestique et agricole. | Arithmétique,—Calcul mental,—Comptabilité commerciale, — Toisé des surfaces. | Arithmétique,—Calcul mental,—Comptabilité commerciale, — Toisé des surfaces et des solides,-Algèbre. |
| **Géographie.** | Préliminaires ; les continents et les océans ; Canada; Etats-Unis ; Amérique. Notions les plus importantes sur les parties du monde. | Préliminaires ; continents et océans ; Canada ; Etats-Unis, Amérique ; Europe ; Asie ; Afrique ; Océanie. | Préliminaires ; continents et océans ; Canada ; Etats-Unis ; Amérique ; Europe ; Asie ; Afrique ; Océanie. |
| **Instruction civique.** | Organisation administrative et politique de la province de Québec, — Organisation politique du Canada. | Organisation administrative de la province de Québec,—Organisation politique, ecclésiastique, judiciaire du Canada, plus spécialement de la province de Québec. | Organisation administrative de la province de Québec,—Organisation politique, ecclésiastique, judiciaire et scolaire du Canada, plus spécialement de la province de Québec. |
| **Histoire.** | Histoire du Canada. | Histoire de France,—Hist. d'Angleterre. | Histoire des Etats-Unis. |
| **Dessin.** | Le dessin, considéré principalement comme art usuel et pratique. | Le dessin, considéré principalement comme art usuel et pratique. | Le dessin, considéré principalement comme art usuel et pratique. |
| **Sciences naturelles** | Connaissances scientifiques usuelles : animaux, végétaux, minéraux, industrie, hygiène, agriculture. | Connaissances scientifiques usuelles : animaux, végétaux, minéraux, industrie, hygiène, agriculture. | Hygiène, Agriculture, Physique, Cosmographie. |
| **Pédagogie.** | PÉDAGOGIE. | PÉDAGOGIE. | PÉDAGOGIE. |

## SECTION III.

### PROGRAMME D'EXAMEN POUR LES CANDIDATS CATHOLIQUES A L'ENSEIGNEMENT.

#### I.— BREVET D'ECOLE ELEMENTAIRE (Primaire élémentaire).

**159.** 1° C'est le programme des écoles du degré élémentaire qui doit servir de régulateur :

(*a*) Au bureau central des examinateurs catholiques, dans le choix des questions à poser pour l'examen des aspirants au brevet d'école élémentaire ;

(*b*) Ainsi qu'aux candidats de ce degré pour leur préparation à l'examen.

Sauf les quelques exceptions, indiquées plus loin, les épreuves écrites et orales du brevet d'école élémentaire ne doivent donc pas dépasser le niveau *maximum* du programme d'études pour les écoles du degré élémentaire.

Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme, pour le détail de chacune des matières inscrites dans le tableau synoptique de l'examen préliminaire, section II.

2° Cette règle générale ne comporte que les exceptions suivantes :

I.—*Histoire Sainte.*

Les candidats au brevet d'école élémentaire seront interrogés sur le programme tout entier et l'Histoire Sainte ; programme du cours élémentaire et programme du cours modèle.

II.—*Grammaire—Analyse grammaticale et logique—Dictée—Ecriture.*

Pour ces trois matières, les aspirants au brevet d'école élémentaire seront examinés non seulement sur le programme du cours élémentaire, mais encore sur tout le programme du cours modèle.

III.— *Arithmétique et Calcul mental.*

Les candidats au brevet élémentaire seront examinés sur tout le programme du cours élémentaire, et en plus sur le programme du cours modèle (cinquième année, seulement).

### IV.—*Histoire du Canada.*

Les aspirants au brevet d'école élémentaire devront subir un examen sur l'histoire complète du Canada: programme du cours élémentaire et programme du cours modèle.

### V.—*Pédagogie.*

Programme de l'examen pour le brevet d'école élémentaire:—

Qualités que doit avoir l'instituteur; différence entre l'instruction et l'éducation; discipline; relations avec ses élèves et leurs parents, et avec les autorités civiles et religieuses. Méthodes et modes d'enseignement; classement des élèves; méthode spéciale à suivre dans l'enseignement des diverses spécialités du programme des écoles élémentaires. Ce que comporte le programme du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les écoles élémentaires.

## II.—BREVET D'ECOLE MODELE (Primaire intermédiaire).

**160.** 1° C'est le programme du degré modèle qui doit servir de régulateur:

(*a*) Au bureau central des examinateurs catholiques dans le choix des questions à poser pour l'examen des aspirants au brevet d'école modèle;

(*b*) Ainsi qu'aux candidats de ce degré pour leur préparation à l'examen.

Sauf les quelques exceptions indiquées plus loin, les épreuves écrites et orales du brevet d'école modèle ne doivent donc pas dépasser le niveau *maximum* du programme d'études pour les écoles du degré modèle.

Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme, pour le détail de chacune des matières inscrites dans le tableau synoptique de l'examen modèle, section II.

2° Cette règle générale ne comporte que les exceptions suivantes:

### I.— *Arithmétique et Calcul mental.*

Les aspirants au brevet modèle seront examinés sur tout le programme du cours modèle et sur tout le programme du cours académique.

### II.—*Histoire de France.*

Les candidats au brevet modèle devront subir un examen sur tout le programme de l'histoire de France, tel qu'il se trouve dans le cours académique des écoles (septième année).

### III.—*Histoire d'Angleterre.*

Les candidats au brevet d'école modèle devront subir un examen sur tout le programme de l'Histoire d'Angleterre, tel qu'il se trouve dans le cours académique des écoles (huitième année).

### IV.—*Pédagogie.*

Programme de l'examen pour le brevet modèle:—

Comme au programme pour le brevet d'école élémentaire et, en plus: conditions que doivent présenter les maisons d'école; devoir de l'instituteur en rapport avec l'hygiène scolaire; mobilier et matériel d'enseignement; méthodes à suivre dans l'enseignement des diverses spécialités du programme des écoles modèles; ce que comporte le programme du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les écoles modèles.

### V.

Enfin toutes les connaissances exigées pour le brevet d'école élémentaire sont obligatoires pour le brevet d'école modèle.

## III.—BREVET D'ECOLE ACADEMIQUE (Primaire supérieur).

**161.** 1° C'est le programme des écoles du degré académique qui doit servir de régulateur:

(*a*) Au bureau central des examinateurs catholiques, dans le choix des questions à poser pour l'examen des aspirants au brevet d'école académique;

(*b*) Ainsi qu'aux candidats de ce degré pour leur préparation à l'examen.

Sauf les quelques exceptions indiquées plus loin, les épreuves écrites et orales du brevet académique ne doivent donc pas dépasser le niveau *maximum* du programme d'études pour les écoles du degré académique.

Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme pour le détail de chacune des matières inscrites dans le tableau synoptique de l'examen académique, section II.

2° Cette règle générale ne comporte que les exceptions suivantes:

### I.—*Pédagogie.*

Programme de l'examen pour le brevet académique:—

Comme au programme pour le degré d'école modèle, et, en plus: Méthodes à suivre dans l'enseignement des diverses spécialités du pro-

gramme des écoles académiques; ce que comporte le programme du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les écoles académiques.

II.

Toutes les connaissances exigées pour les brevets d'école élémentaire et d'école modèle sont aussi obligatoires pour le brevet d'école académique.

---

## CHAPITRE III.

### PENSION DE RETRAITE DE L'INSTITUTEUR.

### SECTION I.

*Dispositions générales.*

**162.** Toute personne qui a atteint l'âge de cinquante-six ans, et qui a été employée comme fonctionnaire de l'enseignement primaire durant vingt années ou plus, a droit à une pension annuelle calculée d'après la moyenne du traitement qu'elle a reçu pendant les années qu'elle a passées dans l'enseignement, et pour lesquelles elle a payé la retenue. L. I. P., art. 493.

**163.** La pension est fixée à un cinquantième du traitement moyen, pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de trente-cinq ans, à moins que les retenues n'étant pas suffisantes pour faire face au paiement des pensions, il devienne nécessaire de les diminuer. L. I. P., art. 494 et 518.

**165.** La moyenne du traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire ne doit pas, pour les fins de cette loi, dépasser la somme de onze cent cinquante piastres, excepté que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui, à raison de son âge, de la durée de ses services, et du payement antérieur des retenues, a droit au moment de l'entrée en vigueur de cette loi, à une pension plus élevée, ne subira aucune diminution dans sa pension en vertu de cet article; le montant de sa pension qui excédera celui des pensions qui peuvent être accordées en vertu de cet article, sera payé annuellement à même le fonds capitalisé des pensions. L. I. P., art. 495.

164. Après vingt ans de service, tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, quel que soit son âge, peut obtenir une pension, lorsqu'un accident grave ou une santé altérée le met dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions, pourvu que cet accident ou cette mauvaise santé ne soit pas le résultat d'une conduite réprouvée par la loi ou la morale.

Après dix ans et moins de vingt ans de service, le fonctionnaire de l'enseignement primaire qui est obligé de se retirer de l'enseignement, pour une des causes sus-mentionnées, peut se faire rembourser les sommes qu'il a versées au fonds de pensions, sans intérêt. Mais, tout fonctionnaire qui, après avoir ainsi obtenu le remboursement de sommes qu'il avait versées au fonds de pensions, reprendra l'enseignement, rentrera dans ses droits à la retraite en remettant au fonds de pensions la somme qu'il aura reçue, dans les deux ans qui suivront sa rentrée dans l'enseignement. L. I. P., art. 496.

166. Quand la retraite est demandée pour cause d'affaiblissement de santé ou de maladie grave, ces infirmités et leurs causes sont constatées au moyen de certificats donnés par le médecin qui a soigné ce fonctionnaire, et, si la commission administrative le juge à propos, par celui d'un autre médecin choisi par elle et à ses frais. L. I. C., art. 497.

167. Les certificats de médecin prescrits par l'article précédent doivent être préparés suivant la formule No 8 de ce manuel et attestés sous serment devant un juge de paix ou toute autre personne autorisée à faire prêter serment. L. I. P., art. 498.

168. La pension est supprimée dès que la cause en vertu de laquelle elle a été obtenue a cessé. L. I. P., art. 499.

169. A partir de l'âge de dix-huit ans, les années écoulées dans l'enseignement comptent lors de la liquidation des pensions. L. I. P., art. 500.

170. Les années pendant lesquelles les fonctionnaires de l'enseignement primaire ont enseigné hors de la province de Québec ne sont pas comptées avec celles qui leur donnent droit à la pension. L. I. P., art. 501.

171. Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, qui veut faire valoir ses droits à la pension, doit prouver à la commission administrative du fonds de pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire qu'il a servi comme tel pendant les cinq dernières années précédant sa demande, et qu'il s'est conformé aux autres dispositions de la loi. L. I. P., art. 502.

172. Le fonctionnaire de l'enseignement primaire, pour être admis à faire valoir ses droits à la retraite, doit produire, indépendamment de son acte de naissance et d'une déclaration de domicile, un certificat énonçant ses nom, prénoms et qualités, la date où il a commencé à agir comme fonctionnaire, ses états de services, et les motifs pour lesquels il demande sa pension. L. I. P., art. 503.

## SECTION II.

### *De la pension de la veuve de l'instituteur.*

173. La veuve d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire décédé entre le 24 juillet 1880 et le premier juillet 1886, après avoir payé ses retenues en vertu de l'acte 43-44 Vict., ch. 22, reçoit, tant qu'elle garde viduité, la moitié de la pension à laquelle son mari avait droit. L. I. P., art. 504.

174. La demi-pension n'est accordée à la veuve du fonctionnaire de l'enseignement décédé après le premier de juillet 1886, que dans le cas où celui-ci a versé au fonds de pensions, en outre de la retenue payable par lui, et aux mêmes époques, une somme égale à la moitié de cette retenue; néanmoins, cette dernière retenue n'est exigible que pour les années pendant lesquelles le fonctionnaire a été marié. L. I. P., art. 505.

175. Pour les années antérieures au 24 juillet 1880, la retenue est payable comme suit:

Deux cinquièmes avant le 1er janvier 1887;

Un cinquième du montant total est déduit de la pension annuelle du fonctionnaire de l'enseignement primaire lui-même, ou, s'il est décédé sans avoir obtenu une pension, de la pension de sa veuve, pendant chacune des trois premières années.

Ces sommes font aussi partie du fonds capital. L. I. P., art. 506.

176. Pour qu'une veuve ait le droit de réclamer une pension, il faut que son mariage ait été contracté au moins six ans avant que son mari ait cessé d'agir comme fonctionnaire de l'enseignement primaire. L. I. P., art. 507.

177. La veuve ne peut pas payer la retenue que son mari a négligé de verser au fonds de pensions. L. I. P., art. 508.

178. Pour obtenir une pension, la veuve d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire doit fournir, indépendamment des pièces que son mari était obligé de produire:

1° Son acte de naissance;

2° L'acte de décès de son mari;

3° L'acte de célébration de son mariage. (*Voir formule No 7*). L. I. P., art. 509.

## SECTION III.

*Des versements et des retenues.*

**179.** Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a versé au fonds de pensions, avant le premier janvier 1887, la retenue exigible en vertu de la loi, pour ses années de service antérieures au 24 juillet 1880, peut faire compter ces années de service pour établir son droit à la pension. L. I. P., art. 510.

**180.** La retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, pour les années antérieures au 24 juillet 1880, était de cinq pour cent par an sans intérêt.

Deux cinquièmes du montant total des retenues, pour les dites années antérieures au 24 juillet 1880, doivent avoir été payés avant le premier janvier 1887, et un cinquième du montant total de ces retenues est déduit de la pension annuelle du fonctionnaire pendant les trois premières années de mise à la retraite.

Les sommes ainsi retenues ne font pas partie du revenu annuel du fonds de pensions, mais doivent être placées dans le fonds capital. L. I. P., art. 511.

**181.** Les fonctionnaires de l'enseignement primaire qui, entre le 24 juillet 1880 et le 1er juillet 1886, ont payé la retenue exigible par l'acte 43-44 Victoria, chapitre 22, pour leurs années de service antérieures au 24 juillet 1880, ont droit à l'intérêt de cinq pour cent sur la somme ainsi versée, jusqu'au 1er juillet 1886, — cet intérêt devant être déduit des retenues qu'ils doivent payer à l'avenir sur leur traitement ou sur leur pension, suivant le cas. L. I. P., art. 512.

**182.** Le fonds de pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire provient:

1° D'une retenue dont le minimum est de deux pour cent et le maximum de quatre pour cent, par année, faite sur la pension de chaque pensionnaire, sur le traitement de chaque fonctionnaire, ainsi que sur celui de toute personne laïque qui enseigne sans diplôme dans les écoles des commissaires ou des syndics ou subventionnées par eux ou le gouvernement;

2° D'une retenue de quatre pour cent prélevée, annuellement, sur le fonds des écoles publiques, ainsi que sur la partie du fonds de l'éducation supérieure affectée au soutien des institutions conduites ou dirigées par les fonctionnaires de l'enseignement primaire;

3° D'une allocation n'excédant pas cinq mille piastres par année du gouvernement de la Province. L. I. P., art. 513.

**183.** Si l'intérêt du fonds capitalisé et la somme provenant des différentes retenues et allocations ne suffisent pas pour payer les pensions, la retenue sur le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire et sur celui de toute autre personne laïque enseignant dans les écoles sous contrôle ou subventionnées, peut être augmentée jusqu'à concurrence de quatre pour cent, maximum du taux de la retenue. L. I. P., art. 516.

**184.** Si les retenues et allocations ne sont pas suffisantes pour faire face au paiement des pensions, telles que ci-dessus établies, la commission administrative doit diminuer les pensions et les fixer en proportion du montant dont elle peut disposer. L. I. P., art. 518.

**185.** Le surintendant de l'instruction publique retient, sur la subvention payable à chaque municipalité, les sommes nécessaires pour acquitter la retenue sur le traitement de chaque personne qui doit la payer en vertu de la loi; et les autorités scolaires sont autorisées à faire, sur les traitements des fonctionnaires, lors du paiement de leurs traitements, chaque année, et non après, la retenue qui leur a été faite par le surintendant de l'instruction publique.

Il doit aussi, pour les mêmes fins, faire une retenue sur les traitements de tous les autres fonctionnaires de l'enseignement primaire qui sont payés directement par le département de l'instruction publique. L. I. P., art. 520.

## Section IV.

### *Du paiement des pensions.*

**186.** La jouissance de la pension commence, pour le fonctionnaire de l'enseignement primaire, à partir du jour où il cesse de toucher son traitement, et, pour sa veuve, quand elle y a droit en vertu des articles 173 et suivants de ce manuel, le lendemain du décès de son mari. L. I. P., art. 521.

**187.** Toutes les pensions sont payées semi-annuellement; mais si le fonctionnaire décède sans laisser une veuve ayant qualité pour en obtenir une, ses héritiers légaux ont droit de la recevoir pour le semestre courant. L. I. P., art. 522.

**188.** Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, démissionnaire ou dont le diplôme ou la commission a été révoqué pour une des

causes prévues par la loi, perd ses droits à la pension, ainsi que ses versements ou retenues; mais si son diplôme lui est rendu et s'il reprend son emploi, son service jusqu'au jour de sa destitution lui est compté. L. I. P., art. 523.

**189.** Les pensions sont rayées des livres du fonds de pensions quand elles n'ont pas été réclamées pendant trois ans, et leur rétablissement ne donne lieu à aucun rappel d'arrérages antérieurs à la réclamation.

La même déchéance s'applique aux héritiers des pensionnaires qui n'ont pas justifié de leurs droits pendant les trois ans qui suivent la date du décès de leur auteur. L. I. P., art. 524.

**190.** Un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui ouvre une école privée ou y accepte momentanément du service, avec l'autorisation du surintendant de l'instruction publique, à qui il doit en faire la demande, ne perd pas ses droits à la pension, s'il paie régulièrement la retenue sur son traitement. (*Voir formule No* 9). L. I. P., art. 525.

**191.** Toute demande de pension doit être faite avant le premier de novembre de chaque année; les pensions demandées après cette date ne sont payées que l'année suivante. (*Voir formule No* 6). L. I. P., art. 526.

## SECTION V.

### *De l'évaluation des traitements.*

**192.** Le traitement des fonctionnaires de l'enseignement primaire, employés dans les écoles privées subventionnées par le gouvernement ou les municipalités scolaires, doit être évalué par l'inspecteur d'écoles de la circonscription scolaire dont dépendent ces fonctionnaires, et ce, à la satisfaction du surintendant de l'instruction publique qui peut ordonner, à cet effet, toute enquête conformément aux lois relatives à l'instruction publique. L. I. P., art. 527.

**193.** Dans aucun cas, l'évaluation du traitement annuel, y compris les avantages, dans les écoles privées subventionnées par le gouvernement, ne doit excéder les chiffres suivants, savoir:

Pour les instituteurs d'écoles élémentaires: dans les villes, quatre cents piastres; dans les municipalités de campagne, deux cent cinquante piastres;

Pour les institutrices des écoles élémentaires: dans les villes, deux cents piastres; dans les municipalités de campagne, cent vingt-cinq piastres;

Pour les instituteurs des écoles modèles: dans les villes, cinq cents piastres; dans les municipalités de campagne, trois cents piastres;

Pour les institutrices des écoles modèles: dans les villes, deux cent cinquante piastres; dans les municipalités de campagne, cent cinquante piastres;

Pour les instituteurs des écoles académiques: dans les villes, six cents piastres; dans les municipalités de campagne, quatre cents piastres;

Pour les institutrices des écoles académiques: dans les villes, trois cents piastres; dans les municipalités de campagne, deux cents piastres. L. I. P., art. 528.

**194.** Les fonctionnaires de l'enseignement primaire peuvent, en outre du traitement fixe spécifié entre eux et les commissaires ou les syndics d'écoles, comprendre, comme faisant partie de ce traitement, tous les avantages qu'ils retirent de leur position, tel que le logement, l'éclairage et le chauffage.

Cependant, si ces fonctionnaires donnent des leçons particulières ou exercent, en même temps, une profession, une industrie ou un commerce quelconque, les bénéfices qu'ils en retirent ne doivent pas être compris dans cette évaluation. L. I. P., art. 529.

**195.** L'évaluation des avantages que les fonctionnaires de l'enseignement primaire retirent est faite par l'inspecteur d'écoles du district, certifiée exacte, et revisée par la commission administrative. L. I. P., art. 530.

**196.** Il est du devoir des commissions scolaires ou corps administratifs qui emploient des fonctionnaires de l'enseignement primaire, de faire, annuellement, un rapport mentionnant le nom, l'emploi et le traitement, pour l'année précédente, de tous les instituteurs ou institutrices laïcs brevetés ou non brevetés enseignant dans les écoles sous leur contrôle ou subventionnées par eux. L. I. P., art. 531.

**197.** Dans aucun cas, l'évaluation des avantages, dans les écoles sous contrôle, ne doit excéder les chiffres suivants, savoir:

Pour une école élémentaire: dans les villes, cent piastres; dans les municipalités de campagne, trente piastres;

Pour une école modèle: dans les villes, cent cinquante piastres; dans les municipalités de campagne, cinquante piastres;

Pour une école académique: dans les villes, deux cents piastres; dans les municipalités de campagne, soixante quinze piastres. L. I. P., art. 532.

## SECTION VI.

### *De la commission administrative.*

**198.** Le fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire est administré par une commission administrative composée du surintendant de l'instruction publique, comme président, et de quatre délégués nommés comme suit : un, par la conférence des instituteurs catholiques romains de Montréal ; un, par la conférence des instituteurs catholiques romains de Québec, et deux, par l'association provinciale des instituteurs protestants. Leurs services sont gratuits, mais leurs dépenses de voyage sont payées sur le fonds de pensions.

Ces délégués restent en charge tant qu'ils ne sont pas remplacés par ceux qui les ont nommés.

Cette commission nomme son secrétaire. L. I. P., art. 533.

**199.** La commission administrative règle toutes les questions relatives au fonds de pensions et aux pensionnaires, et son jugement est final. L. I. P., art. 535.

## SECTION VII.

### *Dispositions diverses.*

**200.** Les pensions sont incessibles et insaisissables. L. I. P., art. 540.

**201.** Les dispositions du présent chapitre ne s'appliquent pas aux instituteurs recevant une pension avant le premier juillet 1886. L. I. P., art. 541.

# CHAPITRE IV.

## FORMULES.

---

### FORMULE No 1.

(Voir article 131.)

*Avis de l'aspirant au brevet de capacité au secrétaire du Bureau central des examinateurs, de son intention de subir son examen.*

A M. le secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques,

Québec.

(*Nom de la localité et date.*). . . . . . . . . . .

Monsieur,

Je, soussigné, (*écrire ses nom et prénoms tels qu'ils sont sur l'extrait baptistaire*), né à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié à (*donner le lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité du curé (*ou desservant*) de ma paroisse, ainsi que mon extrait baptistaire."

Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme ou l'avis du résultat de mon examen à (*nom du bureau de poste*).

(*Signature de l'aspirant*).

N.B.—*Cette demande doit être transmise au secrétaire du Bureau d'examinateurs trente jours au moins avant l'époque fixée pour l'examen.*

---

### FORMULE No 2.

(Voir article 131.)

*Certificat de moralité fourni par l'aspirant au brevet de capacité.*

*(Date)*..................

"Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer *(les nom et prénoms du candidat)* pendant *(dire le nombre d'années ou de mois)*, que, durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et j'affirme que je crois qu'—— est intègre et consciencieux (ou consciencieuse)."

N.B.—*Ce certificat doit être signé par le curé ou le desservant de la paroisse où le candidat a résidé pendant les derniers six mois.*

---

### FORMULE No 3.

(Voir article 50.)

*Engagement d'instituteur.*

Province de Québec,
Municipalité scolaire de }

L'an *(millésime)*, le *(quantième du mois)*, jour du mois de *(indiquer le mois)*, il est convenu et arrêté entre les commissaires *(ou syndics)* d'écoles pour la municipalité de , dans le comté de , représentés par *(nom du président, ou du secrétaire en l'absence du président)* leur président *(ou leur secrétaire)*, en vertu d'une résolution des dits commissaires *(ou syndics)*, adoptée le *(indiquer le quantième du mois)* jour de *(indiquer le mois)*, et l nommé *(nom de l'instituteur ou de l'institutrice)* institut résidant à *(lieu de résidence de l'instituteur ou de l'institutrice)* et pourvu d'un diplôme *(donner la classe et le degré du diplôme)*, comme suit:

L dit institut s'engage aux dits commissaires *(ou syndics)* pour l'année scolaire commençant le premier juillet *(indiquer l'année)* —à moins de révocation du diplôme d dit institut ,ou tout autre empêchement légal, pour tenir l'école *(indiquer la classe et le degré de l'école)* dans l'arrondissement No , conformément à la loi et aux rè-

glements établis ou qui seront établis par les autorités compétentes, entre autres d'exercer une surveillance effective sur les élèves qui fréquentent l'école; enseigner toutes les matières exigées par le programme d'études, et ne se servir que des livres d'enseignement dûment approuvés; remplir les blancs et formules qui lui seront fournis par le département de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles ou les commissaires *(ou syndics)*; tenir tout registre d'école prescrit; garder dans les archives de l'école les cahiers et autres travaux des élèves qu' aura ordre de conserver; veiller à ce que les salles de classe soient tenues en bon ordre et ne laisser celles-ci servir à d'autre usage sans une permission à cet effet; se conformer aux règlements établis; en un mot, remplir tous les devoirs d'un bon institut ; tenir l'école tous les jours, excepté pendant les vacances, les dimanches, les jours de fêtes et les jours de congé prescrits par la loi et les règlements scolaires.

Les commissaires *(ou syndics)* s'engagent à payer mensuellement à *(nom de l'instituteur ou de l'institutrice)* la somme de *(écrire la somme en toutes lettres)* pour la dite année scolaire, en argent et non autrement.

A défaut d'autre engagement, le présent acte continuera à valoir entre les parties, jusqu'à révocation légale.

Et les parties ont signé, lecture faite.

Fait en triplicata, à *(mettre le nom du lieu)*, le *(quantième du mois)* jour de *(mettre le mois et l'année)*.

*(Signature du président (ou du secrétaire) des commissaires ou syndics d'écoles).*

*(Signature de l'instituteur ou de l'institutrice).*

N.B.—*L'engagement doit être fait pour une année scolaire, sauf une autorisation spéciale du surintendant, en vertu de l'article* 48 *de ce manuel.*

*Il doit être fait en triplicata, et une copie doit être envoyée au Surintendant dans les quinze jours qui suivent sa passation.*

FORMULE No 4.

(Voir article 53.)

*Notification aux instituteurs et aux institutrices pour les informer que leurs services ne seront plus requis.*

Province de Québec,
Municipalité scolaire de }

A M............institut      de l'arrondissement No

M ......,

J'ai l'honneur de vous informer que, par une résolution adoptée à leur session du *(mettre la date)*, MM. les commissaires *(ou syndics)* d'écoles de cette municipalité ont décidé de ne plus requérir vos services pour l'année scolaire prochaine.

*Date*................

*(Signature du secrétaire-trésorier.)*

N.B.—*Cette notification doit être signifiée à l'instituteur avant le premier mai.*

---

FORMULE No 5.

(Voir article 57.)

*Notification de l'instituteur à sa commission scolaire pour l'informer de son intention de ne plus enseigner.*

A Messieurs les commissaires *(ou syndics)* d'écoles,
Municipalité scolaire de

*(Nom de la localité et date.)*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la décision de ne pas enseigner l'année scolaire prochaine dans une des écoles sous votre contrôle.

*(Signature de l'instituteur.)*

N.B.—*Cette notification doit être signifiée aux commissaires ou aux syndics d'écoles, selon le cas, avant le premier mai.*

## FORMULE No 6.

(Voir article 191.)

*Demande de pension.*

*(Nom de la localité et date.)*

A M. le Surintendant de l'Instruction publique.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de soumettre à votre considération les raisons suivantes qui constituent mon droit à la pension créée en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire:

Je suis né à , comté de , le *(indiquer le mois et l'année).*

J'appartiens à la religion

*(Quand le fonctionnaire est marié, il doit ajouter)*: Je suis marié avec *(les noms au long)*, depuis le *(la date du mariage).*

Je demeure à , dans le comté de . *(Si le fonctionnaire demeure dans une ville, il doit donner le nom de la ville, le nom de la rue et le numéro de la résidence)*; mes lettres doivent être adressées au bureau de poste de .

Je suis muni d'un diplôme d'école *(indiquer la classe du diplôme)* que j'ai obtenu du Bureau d'examinateurs *(ou de l'école normale)* de , le *(indiquer la date).*

J'ai commencé à enseigner *(indiquer la date)* et j'ai quitté l'enseignement le jour du mois de *(indiquer la date).*

J'ai enseigné pendant *(indiquer le nombre d'années)* ans.

Depuis le premier juillet *(indiquer l'année)*, j'ai enseigné dans les municipalités suivantes:

A (1) , du (2) *(indiquer la date)* au (2) *(indiquer la date).*

*(Et ainsi de suite pour toutes les années subséquentes).*

Mes droits à la présente réclamation sont les suivants: *(donner les raisons).*

Fait à , le *(mettre la date).*

*(Signature du fonctionnaire).*

N.B.—*Cette demande doit être faite avant le premier novembre.*

---

(1) Nom de la municipalité où l'instituteur a enseigné.

(2) Mois et quantième.

FORMULE No 7.

(Voir article 178.)

*Demande de pension par la veuve d'un fonctionnaire.*

A M. le Surintendant de l'Instruction publique.

MONSIEUR,

Je, soussignée, *(nom de famille de la veuve)*, étais l'épouse de feu *(nom de l'instituteur décédé)*, en son vivant fonctionnaire de l'enseignement primaire, décédé le *(date du décès)*, à *(donner les noms de la paroisse et du comté)*.

Je suis née le *(date de la naissance)*; je me suis mariée au dit *(nom de l'instituteur décédé)* le *(date du mariage)*, tel que le tout appert aux pièces ci-annexées, et je réclame, et conséquence, la pension accordée aux veuves des fonctionnaires de l'enseignement primaire en vertu de la loi de l'Instruction publique.

Daté à *(localité)*, le *(mettre la date)*.

*(Signature)*.

N.B.—*La veuve du fonctionnaire doit produire, en même temps que cette demande, son acte de naissance, l'acte de décès de son mari et l'acte de célébration de son mariage.*

---

FORMULE No 8.

(Voir article 166.)

*Certificat du médecin.*

*(Nom de la localité et date.)*

Je, soussigné, médecin domicilié à comté de , déclare solennellement que le jour du mois de j'ai examiné l nommé fonctionnaire de l'enseignement primaire, et que j'ai constaté qu' est affecté de *(indiquer les causes, la durée et la gravité de la maladie de manière à faire voir, "primâ facie," que le fonctionnaire est incapable d'enseigner)*, ce qui l rend complètement incapable d'exercer ses devoirs comme fonctionnaire de l'enseignement primaire.

Assermenté devant moi,
à ,
le jour
du mois de .
*(Signature du juge de paix)*.

J. P.

*(Signature du médecin)*.

N.B.—*Ce certificat doit être attesté sous serment devant un juge de paix ou toute autre personne autorisée à faire prêter serment.*

## FORMULE No 9.

(Voir article 190.)

*Demande d'autorisation d'enseigner dans une école indépendante.*

*(Nom de la localité et date.)*

A M. le Surintendant de l'Instruction publique.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai abandonné l'enseignement sous le contrôle des commissaires *(ou syndics)* d'écoles de *(le nom de la municipalité)*, parce que *(donner les motifs)*, et que j'ai accepté momentanément du service dans *(nom de l'institution)* dirigée par M. *(nom du directeur)*, à *(nom de la paroisse)*, avec un traitement de $ par année, ou — que je tiens une école particulière dans la municipalité de *(le nom de la municipalité)*, comté de , et que mon traitement a été évalué par M. l'inspecteur *(nom de l'inspecteur d'écoles du district)*, à la somme de $ , tel qu'il appert au certificat ci-annexé; et qu'en vertu de l'article 525 de la loi de l'Instruction publique, je désire continuer mes versements au fonds de pensions si les raisons ci-haut mentionnées reçoivent votre approbation.

*(Signature de l'institut....)*

---

# INDEX ALPHABÉTIQUE

---